

## Famille Lafon de Castries

Jean-Claude Filhastre-Loubet

#### ▶ To cite this version:

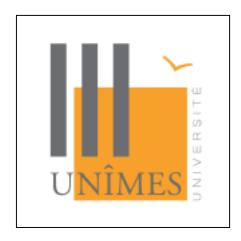
Jean-Claude Filhastre-Loubet. Famille Lafon de Castries. Histoire. 2021. dumas-03418407

## HAL Id: dumas-03418407 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03418407

Submitted on 7 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





# FAMILLE LAFON de CASTRIES

DU Généalogie et Histoire des familles Année 2021

Mémoire: Jean-Claude FILHASTRE-LOUBET

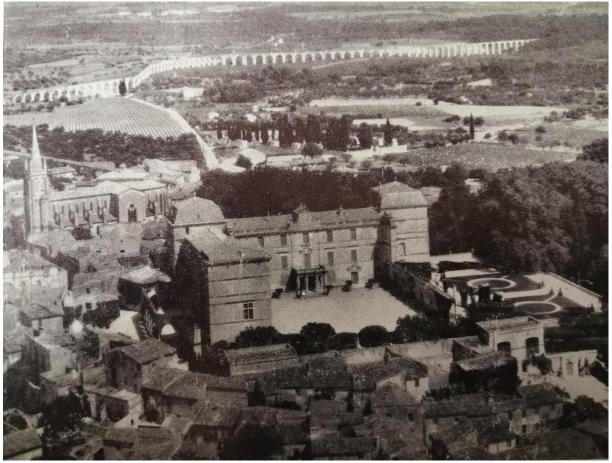


Photo livre d'André Barry « Monographies des Châteaux de France – CASTRIES ».

Directeur de recherches : Stéphane COSSON

Session - Présentiel

## **SOMMAIRE**

## **Introduction**

PREMIERE PARTIE: LE VILLAGE DE CASTRIES	6
<ul><li>1- Situation géographique</li><li>2- Histoire</li></ul>	6 8
Les origines	8
Le château et son aqueduc	8
L'Eglise	15
Le château d'eau	17
<ul><li>3- Les armoiries</li><li>4- Epoque plus récente, quelques dates</li><li>5- Démographie</li></ul>	18 18 19

#### DEUXIEME PARTIE: LE COUPLE: LAURENT LAFON MARIE-GABRIELLE RENOUARD 23

TROISIEM	E PARTIE: LEUR DESCENDANCE	51
	A -Leurs enfants	51
1	Amélie, Jeanne	51
2	Auguste Clément	51
3	Scipion, Hilaire	56
4	Marie-Césarine	56
5	Pierre-Victor	56
	B -Leurs petits-enfants	63
1-	Les enfants d'Auguste Clément	63
	1-a Agnès Laurentine	63
	1-b Antoine, Marius, Ernest, Anselme	69
2-	Les enfants de Pierre-Victor	71
	2-a Marguerite, Laurentine, Marie	71
	2-b Antoine, Emile	71
	2-c Clément, Ernest, Jean	74

QUATRIEME PARTIE: LES ASCENDANTS	80
A- Les parents de Laurent :	80
Pierre LAFON et Marguerite MALASSAGNE	80
B- Les grands parents de Laurent :	82
<ul><li>1 Etienne LAFON et Magdeleine ITIER</li><li>2 Laurent-Grégoire MALASSAGNE et Marie RICOME</li></ul>	82 88
C- Les arrières grands parents de Laurent :	90
<ul> <li>Jean LAFON et Catherine BEZ</li> <li>Barthélémi ITIER et Françoise BOUSCARENQ</li> <li>Jacques MALASSAGNE et Catherine PLOMBIERE</li> <li>Michel RICOME et Marguerite DAUMON</li> </ul>	90 95 96 98
CINQUIEME PARTIE: LEURS DERNIERS REPOS	100
<u>Méthodologie</u>	104
Conclusion	106
Sources	107
Remerciements	108
<u>Annexes</u>	
Annexe 1 : Partage Laurent Lafon Annexe 2 : Partage Pierre I afon	

#### Introduction

La problématique de ce mémoire est la suivante :

A partir d'un couple central obligatoirement marié entre 1833 et 1842, sur lequel on donnera un maximum d'informations, rechercher pour une des branches trois générations au-dessus avec les frères et sœurs à chaque fois, puis présenter les enfants et les petits enfants du couple.

Le mémoire devra également comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal.

On s'évertuera à chercher au moins un document de chaque type :

Cadastre

Recensement

Notaire

Armée

Hypothèques

Succession.

Etat civil (NMD)

Archives religieuses (BMS).

Le choix du couple de base est bien sûr la première démarche à faire.

Pour ma part il n'était pas question de prendre un couple issu de mon arbre personnel, puisque, habitant Montpellier dans l'Hérault, avec une ascendance essentiellement Audoise et Bordelaise.

Un peu compliqué en termes de déplacement pour les recherches en cette période de pandémie, de restriction de déplacement et d'accès très limité aux archives départementales.

Je voulais étudier une famille d'un village des environs de Montpellier, je me suis donc tourné vers Castries où j'avais des souvenirs d'enfances et en mémoire d'une amie, Flo, qui a travaillé au château de Castries en tant que chargée de mission sur la promotion de la lecture et du livre.

Après quelques difficultés à trouver mon couple, les ascendants quittant rapidement Castries ou bien sans descendances, mon choix s'est finalement arrêté sur :

Laurent LAFON et Marie-Gabrielle RENOUARD qui se sont mariés le 06 novembre 1833 à Castries.

Dans les pages qui suivent, vous ferez connaissance avec ce couple, leurs descendances et leur environnement.

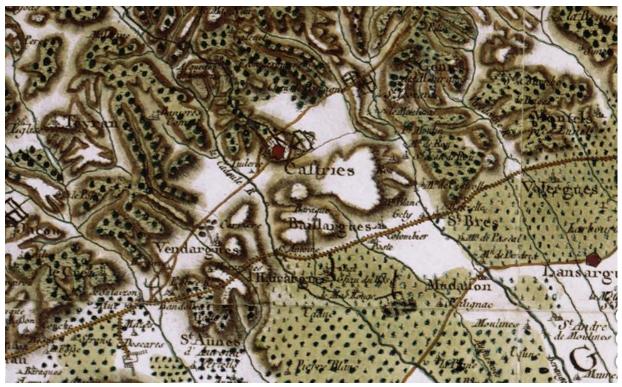
J'ai choisi de présenter en détail la branche LAFON, avec l'ascendance de Laurent. Je vous convie donc à l'histoire des LAFON de Castries.

« Je soussigné Jean-Claude FILHASTRE-LOUBET, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

## 1 - Situation Géographique

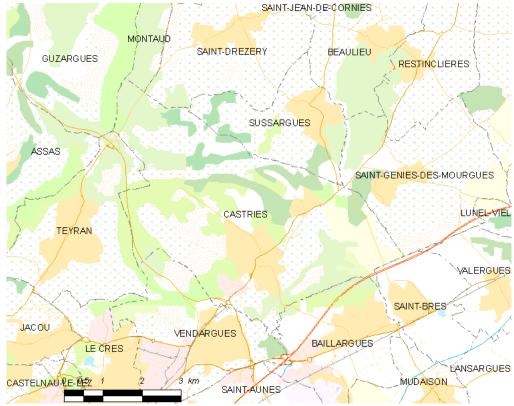
La commune de Castries est située dans le département de l'Hérault en région Occitanie, à l'Est de Montpellier. La distance entre les deux villes est de 15 km.

L'extrait de la carte Cassini ci-dessous, établi entre 1770 et 1774, donne une idée de la topographie du terrain.



BNF- http://blog.bnf.fr/gallica/index.php/2015/06/05/la-carte-generale-de-la-france-de-cassini/ - feuillet 92 (extrait)

Une carte plus moderne nous permet de mieux situer les villages environnants.



MAP.commune.fr Insee code 34058 du 01 juin 2021.

Les communes adjacentes à celle de Castries sont Sussargues, Saint-Génies-des-Mourgues, Lunel Viel, Valergues, St Brès, Baillargues, St Aunes, Vendargues, Teyran, Assas, Guzargues et Saint Drézéry, dont la majorité a des liens avec la famille LAFON.

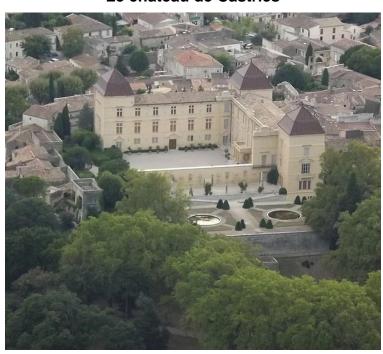
Le village de Castries est situé sur une hauteur, où est construit son château depuis le XVIe, ainsi que son Eglise depuis le XIXe.

## Les origines

Castries doit son nom à un ancien Castrum romain, situé sur la voie Domitienne (*Via Domitia*), voie romaine construite à partir de 118 av. J-C, pour relier l'Italie à la péninsule Ibérique en traversant la Gaule narbonnaise.

Bien évidemment la vie du village va graviter autour de son château durant des siècles.

## Le château et son aqueduc



#### Le château de Castries

https://monumentum.fr/domaine-castries-pa00103410.html

Telle une vigie, le château de Castries semble observer placidement la campagne environnante. Construit entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles par la famille de La Croix, il est un des édifices les plus aboutis du classicisme méridional. S'il n'a pas échappé aux vicissitudes du temps, une certaine unité se dégage de son histoire.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source : Hauts-Lieux de l'histoire dans l'Hérault de Raymond Alcovère, Wikipedia.org, Montpellier-tourisme.fr, De la baronnie au marquisat de Richard Pouget, Monographies des châteaux de France- Castries d'André Barry , le château de Castries du Duc de Castries, Edition Laurens-1986.

La seigneurie de Castries est mentionnée dans les textes à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Cette butte naturelle s'avère un emplacement idéal pour surveiller la plaine et les étangs mais aussi les garrigues. Un poste militaire est établi au sommet ; le castrum à l'origine du bourg lui donne son nom. On prononçait en langue d'oc « Castre » et au fil des siècles, l'usage maintiendra cette prononciation pour désigner la famille qui a tiré son nom de la possession du château et de la seigneurie qu'il commandait, les de La Croix de Castries.

Au Moyen Âge, les barons de Castries possèdent une large partie de la plaine entre les fleuves côtiers du Vidourle et du Lez. Le seigneur Dalmace, chevalier croisé et premier possesseur de Castries, participe à la première croisade mais meurt en Palestine. Le fief entre alors, par mariage et testaments, dans le patrimoine de Guilhem VII, seigneur de Montpellier. Aux siècles suivants, le village est touché par la peste, les famines et les guerres. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on ne compte plus à Castries qu'une cinquantaine d'habitants.

Les rois d'Aragon, successeurs des Guilhem à Montpellier, inféodent la baronnie de Castries aux seigneurs de Peyre en Gévaudan qui vont la conserver jusqu'en 1495, où elle passe dans la famille de La Croix qui la détient jusqu'en 1986.

C'est Jacques de Castries, gouverneur de Sommières, Gignac et Frontignan, qui construit le château actuel ; une inscription toujours conservée date de 1585 le commencement des travaux. Il arase l'ancien château gothique et n'en conserve que les salles basses qui, sous la cour d'honneur, font encore office de citernes.

Au début du règne de Louis XIII, les guerres de religion embrasent le Languedoc. Le duc de Rohan, chef des protestants révoltés, met le siège devant Privas dont le gouverneur est Jean de Castries : mais celui-ci résiste jusqu'à l'arrivée de Louis XIII. Rohan obligé de se replier brûle et pille sur son passage le château de Castries. Il incendie l'aile de l'Est, en grande partie détruite. Puis Jean de Castries soutient la révolte qui dresse Henri II de Montmorency contre Louis XIII. Quand le rebelle finit décapité dans la cour du Capitole de Toulouse, Jean de Castries est rayé de la liste des barons du Languedoc : l'avenir du château paraît alors bien compromis.

Or René-Gaspard de Castries, fils de Jean, accomplit de tels prodiges lors de la guerre de Trente Ans qu'il retrouve grâce auprès du Roi. Castries devient même un marquisat, le huitième en ancienneté des marquisats français.

René-Gaspard de Castries va marquer le château à jamais, au moment où il allait disparaître. Fort de ses victoires et de la confiance retrouvée du Roi, il se lance dans de grands travaux. Il modifie l'aménagement intérieur du château, construit le grand escalier en style Louis XIV et transforme l'aile de l'ouest en salon immense. Pour l'extérieur, coup de génie, il fait appel à un des meilleurs architectes-paysagistes de l'Histoire, André Le Nôtre. Son talent et ses qualités humaines sont exceptionnels, il est demandé partout. Il vient de terminer le parc de Vaux-le-Vicomte et n'a pas encore commencé celui de Versailles. « Le Nôtre conserva un pan de l'aile brûlée par le duc de Rohan afin de respecter l'ordonnancement de la cour d'honneur ; puis à l'est du château il établit une série de terrasses, reliées par des rampes, conduisant au jardin français. » écrit le Duc de Castries dans sa monographie du château. Il continue : « Le Nôtre avait posé au marquis de Castries une condition sine qua non avant de dessiner

son jardin; il avait exigé une addition d'eau et celle-ci paraissait des plus problématiques dans cette garrigue brûlée de soleil. »



Livre Monographies des châteaux de France, CASTRIES d'André Barry

Nouvelle inspiration géniale du marquis. Un ingénieur biterrois encore inconnu, Pierre-Paul Riquet, vient de proposer aux Etats du Languedoc de relier l'Atlantique à la Méditerranée par un canal à écluses, le futur canal du Midi. Le projet semble fou, pourtant les Etats du Languedoc envoient une commission l'étudier. Le marquis de Castries en fait partie et revient conquis. Il se lie d'amitié avec Pierre-Paul Riquet et fait appel à lui pour amener les eaux au parc du château.

Riquet établit alors les plans d'un aqueduc colossal, tantôt à flanc de colline, tantôt enterré, ou encore juché sur d'immenses arceaux, pour amener au château les eaux de la source de Fontgrand distante de près de sept kilomètres. Elle appartient aux évêques de Montpellier qui la concèdent à la famille de Castries, en vertu d'une ancienne tradition médiévale, le « droit d'albergue ». En l'occurrence, la famille de Castries devra offrir en échange une paire de gants à chaque changement d'évêque.

Les travaux vont durer six ans et se termineront en 1676. L'entrepreneur Amans utilise comme main d'œuvre les trois régiments du marquis de Castries. Travaux si bien réalisés que ce remarquable aqueduc, construit en pierre locale de Castries, long de 6 822 mètres pour une déclivité d'à peine trois mètres, constitue une prouesse technique. Sa partie la plus spectaculaire, les Grands Arcs, d'une vingtaine de mètres de hauteur, se trouve à proximité du centre-ville. Cet aqueduc est le plus important travail hydraulique exécuté en France par des particuliers.

Durant les siècles suivants, la famille de la Croix parviendra à garder sous son contrôle le château. Le maréchal de Castries (1727-1801) s'illustrera en remportant la fameuse bataille de Kloster Kampen (plus connue sous le nom de Clostercamp), où le chevalier d'Assas trouvera la mort. Puis, en tant que ministre de la Marine, il réorganise la marine française pour en faire la première du monde à cette époque.

Le château connaitra les affres de la révolution<sup>2</sup>.

À partir de 1792 et pour renflouer ses finances, l'état français avait décidé la vente des biens des émigrés suite à 1789. A Castries cela a concerné, bien sûr, les possessions du Marquis de Castries, Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, Maréchal de France, émigré à partir de 1789. De 1794 à 1795 le domaine que possédait le Marquis est vendu en 104 lots (62 lots de terre labourable, 10 lots d'olivettes, 1 vigne, 22 lots de bois, 9 lots en château, bâtiments d'exploitation, tuilerie, moulin à huile et four à cuire). Les biens sont vendus aux enchères. Les acquéreurs sont 25 Castriotes, 1 Vendarguois et 10 Montpelliérains. C'est Bruno Laval de Montpellier qui acquiert le château pour 58.000 livres (environ 600.000 euros actuels).

De nouveau entre 1796 et 1801 ce sont 15 lots (Domaine du Rou, bois, parcelles de terre) qui sont vendus.

Ce morcellement durera 34 ans et en 1828 Edmond-Eugène-Philippe-Hercule de La Croix, futur second Duc de Castries, rachètera le domaine et son château!

Le général duc de Castries légua le château à son neveu Edmond-Charles- Auguste, troisième duc de Castries, qui mourut en 1886. Sa veuve épousa le vicomte Emmanuel d'Harcourt, ancien secrétaire général de la Présidence de la République, cousin de son premier mari. Elle devait lui léguer le château. En 1886, le titre ducal passait à René-Marie-Edmond-Gabriel de La Croix de Castries, propriétaire du château de Gaujac, issu de la branche des seigneurs de Meyrargues constituée par Gaspard-François au début du XVIIe siècle. Déjà, lorsqu'il acquit le comté d'Alès, le maréchal de Castries avait fait établir un titre de substitution prévoyant qu'en cas d'extinction de la branche ainée, le comté d'Alès serait dévolu à la branche issue de Gaspard. Peut-être est-ce en souvenir de ce vœu que les titres d'Alès furent alors transférés à Gaujac. Après la mort du vicomte d'Harcourt ses héritiers cédèrent, en 1936, le château familial au duc René-Gaspard-Marie-Edmond de La Croix de Castries, de la branche des seigneurs de Gaujac, qui en fut le propriétaire jusqu'en 1986.

Le duc René de Castries s'est employé à compléter l'œuvre du général de Castries en amenant au château toutes les archives qui se trouvaient à Gaujac. Bien plus, il a réussi à retrouver à Paris, dans un grenier de l'hôtel de Mac-Mahon (la maréchale de Mac-Mahon était l'arrière-petite-fille du maréchal de Castries) les papiers personnels du maréchal de Castries pendant l'émigration ; ceux-ci appartenaient alors à Mme de Piennes, fille du maréchal de Mac-Mahon, qui voulut bien autoriser le duc de Castries à les joindre au chartrier ; elle lui remit en même temps le Journal du maréchal de Castries qu'elle conservait. Poursuivant encore ses recherches le duc de Castries réussit à joindre au fonds ainsi complèté de nouvelles pièces concernant le maréchal

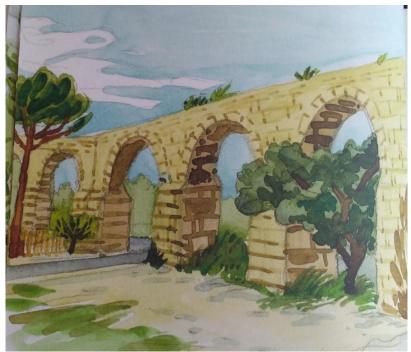
-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> AD34 archives période révolutionnaire, Castries L5345-5358 et 1Q756 Fonds des districts.

et son fils, le premier duc de Castries ; parmi ces documents, certains provenaient du chevalier de Léonard, qui avait été secrétaire du maréchal de 1796 jusqu'à sa mort. Ainsi ces efforts échelonnés sur plus d'un siècle ont permis de reconstituer un ensemble imposant qui, avec ses mille sept cent vingt cotes figure au nombre des chartriers privés les plus importants que les services de la direction des Archives de France aient eus jusqu'à présent à traiter. Malgré quelques pertes dont il ne faut pas trop s'étonner, car bien rares sont les fonds d'archives que les vicissitudes de l'histoire ont laissé parvenir intacts jusqu'à nous, le chartrier de Castries offre un ensemble documentaire d'un éminent intérêt.



Castries Hérault par Jeanne Tragant AD34 BRA11157.



Languedoc Accords intimes de Virginie Egger et Marion Ginestes, museo édition.L914.484.GIN. « Acqueduc de Castries

« J'ai tiré de grands traits qui se prennent par la main

Pour dessiner des L qui font des coudes au corps

Puis j'ai écrit des **M** pour leur faire des jambes

Qui chevauchent les lieux et courtisent les dieux

Je les ai disposés par les champs et la plaine

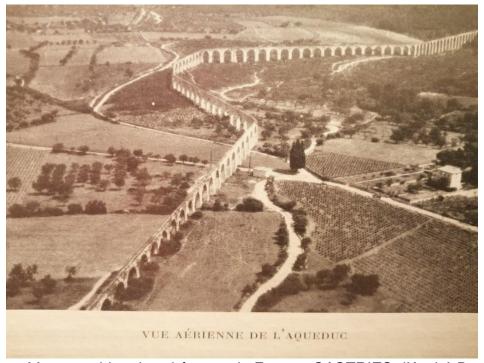
Par le ru et la croix au plein de la garrigue

Et leur ai donné vie, tout au long, tout du plat,

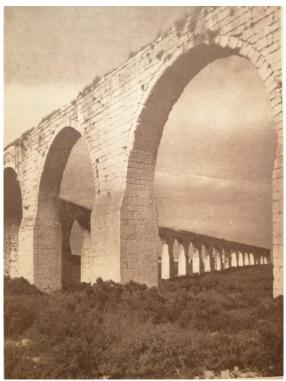
Martelant et taillant à creuser un sillon

Ainsi coulèrent les O par le génie de LOM. »

Languedoc Accords intimes de Virginie Egger et Marion Ginestes, museo édition.L914.484.GIN. « Acqueduc de Castries



Livre Monographies des châteaux de France, CASTRIES d'André Barry.



Livre Monographies des châteaux de France, CASTRIES d'André Barry.

L'aqueduc de Castries est le plus important ouvrage hydraulique exécuté en France par un particulier. Réalisé à l'initiative de René Gaspard de la Croix de Castries, qui fit appel à Pierre Paul Riquet, l'audacieux ingénieur du canal du midi, il devait amener, sur demande de l'illustre architecte paysagiste André le Notre, l'eau au parc du château de Castries.

Aqueduc de Castries, - Tourisme Montpellier (montpellier-tourisme.fr)

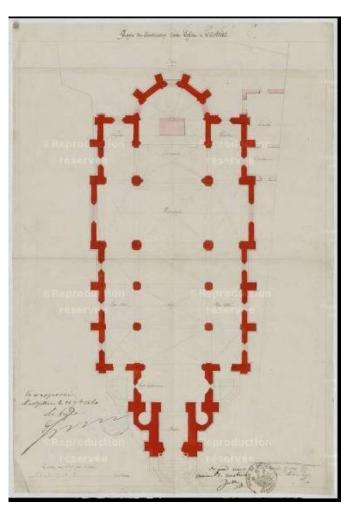
## L'Eglise<sup>3</sup>

Une tradition orale rappelle qu'un lieu de culte catholique existait à Castries dans l'enceinte du château féodal, à l'emplacement de la salle des colonnes du château actuel. Cette chapelle, à l'intérieur du château, a pu être jugée trop exigüe, c'est pour cela que vers 1050, date de la première croisade, très probablement sur l'initiative du premier seigneur connu de Castries, Elzéar Delmas, une église paroissiale fut construite. Cette église romane fut dédiée à St Etienne, premier diacre martyr, et occupait l'emplacement de l'actuel square Coste. Elle comprenait deux nefs et une chapelle dédiée à Ste Catherine. En 1622 cette église est saccagée durant les guerres de religions. Jusqu'en 1850, les consuls et municipalités font des réparations fragmentaires pour conserver un lieu de culte à Castries. Cette église s'effondrera finalement dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 février 1870.

En 1852 la décision est prise de construire une nouvelle église dans le jardin de Monsieur Caizergues. En 1859 ce sont les plans effectués par l'architecte Bésine qui sont retenus.



2058/8/2 projet église Castries 1859-1860.Archives Pierres Vives Hérault.fr



20/58/8/1 Projet église de Castries Archives Pierres Vives Hérault.fr

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Midi libre.fr 21 août 2011.

En 1860 expropriation du jardin de la famille Caizergues. En 1861 le curé Arnaud, au nom de l'association « la fabrique » en devient propriétaire. En 1864, après un emprunt de 28500 F, commencent les travaux construction, la particularité de cet édifice est d'avoir été construit par les habitants de Castries à partir d'une souscription en argent et aussi par des dons en matériaux et journées de travail bénévole. Le 12 juin 1866 a lieu la bénédiction et la consécration de l'église et du maître autel par le chanoine Bonniol. Le 21 novembre 1891 consécration définitive par le cardinal de Cabrières.

L'église est un vaste édifice, de style néo-gothique XIXe siècle, avec un clocher s'élevant à 30 mètres, construit en pierre de Castries. On accède à l'église par un imposant perron entouré de balustres, eux aussi en pierre de Castries. En provenance de l'ancienne église romane, une cloche et le baptistère ancien, y ont été réinstallés.



www.patrimoinereligieux34.catholique.fr



Collection personnelle de l'auteur.

## Le Château d'eau

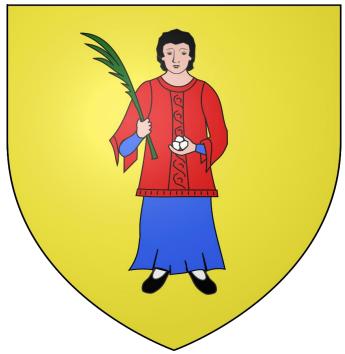
Le château d'eau de Castries dominant le village sur la colline du moulin à vent a été conçu en 1953 par Monsieur Dufieu architecte, grand prix de Rome. Unique en son genre, puisqu'il s'est inspiré du tombeau de Théodoric à Ravenne, il constitue un des 3 grands monuments, avec le château et l'église, qui donnent, vu de loin à Castries, sa silhouette si particulière.



Le chateaudeau-passions-du-sud-overblog.



Castries Hérault par Jeanne Tagant AD34 BRA.11157.



<u>L'Armorial (armorialdefrance.fr)</u> l'armorial des villes et des villages de France.

Blasonnement : D'or à Saint Etienne de carnation, vêtu en diacre, l'aube d'azur et la dalmatique de gueules, tenant dans sa dextre une palme de sinople et dans sa senestre trois cailloux d'argent.

Les premières armoiries datent de 1696, elles sont « D'or à Saint Etienne d'argent d'après l'armorial d'Hozier. Elles représentent Saint Etienne car la première église était consacrée à ce saint. Elles ont évolué au cours des ans pour devenir celle que nous connaissons.

## 4 - Epoque plus récente, quelques dates

1887 : Eclairage des rues au pétrole.

1900 : Le téléphone est disponible.

1904: Les concessions électriques arrivent pour les particuliers, mais

électrifications totales de 1951 à 1954.

1911 : Eclairage électrique dans les rues, 34 lampes.

1947-1951 : Eau courante dans les foyers. La mise en eau des foyers s'est étirée de

1820 à 1951<sup>4</sup>, avec maintes rebondissements et conflits, dont un avec le

duc de Castries de l'époque au sujet de l'eau de l'aqueduc.

1954-1956<sup>5</sup> : Assainissement des eaux usées.

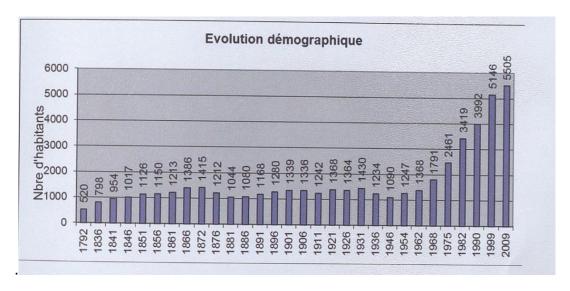
\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> AD34-2O58 16 et 58 17 Adduction eau de 1820 à 1934.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> AD34-2°58 18 Electricité-Castries.

## 5 - Démographie

J'ai volontairement choisi l'évolution démographique ci-dessous car le recensement de 1793 correspond exactement au contage de 520 habitants, le seul regret, qu'au contraire des autres villages, cette première liste nominative de Castries ne soit pas arrivée jusqu'à nous.



AD34 - 58EDT Castries intendance-Montpellier.

Le Dicitoyenn cipalité, l'on don plufieurs de s'ent tel qu'il du Dire ce qu'on parvenir	rectoire entend par pour es de tout âge; autreme, & non le nombre des la circonstances, il a étérendre: on a porté dans a été précédemment don ctoire, chargé de prendui dur aujourd'hui av	pulation effective le nent dit, le nombre des hommes feulement, ou a tête de ce modèle de commis des erreurs ou une feconde colonne né par les Municipalités re de nouveaux renfeignec ce qui avoit été pre en fe faifant rendre ra	combre des citoyens & ames de chaque Munides citoyens actifs; & cetat, parce que, dans des omissions par défaut le nombre des habitans, afin que le Commissaire nemens, puisse comparer seédemment avancé, & cison des différences qu'il par les Municipalités, ellement.
NOMS DRS MUNICIPALITÉS	Vombre d'individus de tout ge & de tout fexe, fuivant qu'il a été précédemment déclaré par les Municipalités.	Nombre d'individus de tout âge & de tout fexe, fuivant les renfeignemens pris par le Commiffaire du Directoire.	Causes de la différence, s'il y en a, entre les deux résultats.
Castrier.	520.	480	diferame de 40 pour Cause
S.Genici.	250.	233	De changement dan Jomestiques ou Hergen qui ne Sout Pan Comprise ou pour Cause Demost augmentation de 213 par Jomestiques ou enfilmen
Baillarques	580.	503	Diferance de Soupande et de Signt pour laure des changes ou debroort.
Gewarguer.	450.	383	Déference de 67 à Cause de changement de domestés ou moute -
Jacou		60	29 de Moin- a jacese du changement de domest ou mortalité!
		Sarreale?	Cte.

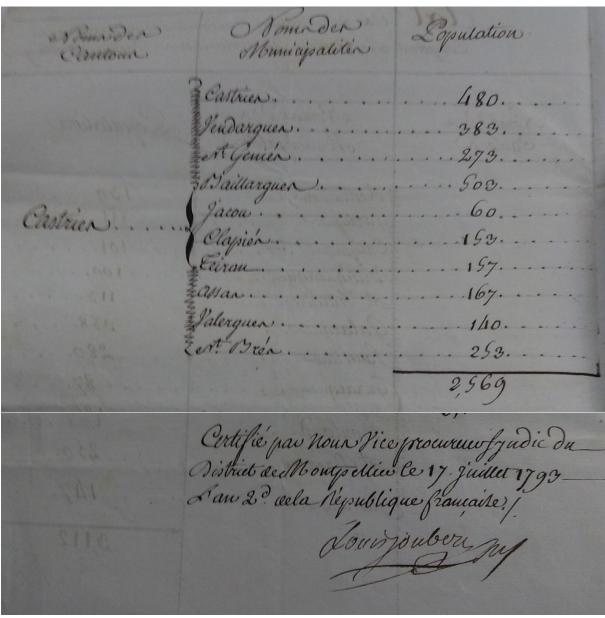
AD34 L3245 Recensement An II.

De par le document ci-dessus de 1793 nous voyons que le pouvoir politique demande aux municipalités d'appliquer un nouveau mode de recensement.

« Le directoire entend par population effective, le nombre des citoyens & citoyennes de tout âge ; autrement dit, le nombre des âmes de chaque municipalité, & non le nombre des hommes seulement, ou des citoyens actifs. »

A noter, les causes de différences pour la commune de Castries : « Différence de 40, pour cause de changement de domestiques ou berger qui ne sont compris, ou pour cause de mort », assez cocasse et pas encore fiable, mais un bon indicateur démographique.

Un petit comparatif en l'an II la population du canton était de plus ou moins de 2569 habitants, à noter qu'en 2018, ce même canton en compte 45604, vertigineux.



AD34 L3245 Recensement An II.

En l'an VII nous avons à nouveau un recensement, cette fois ci il est nominatif pour Castries, avec deux cahiers, un pour les adultes et un pour les enfants. Ainsi sur le premier nous voyons les parents de Laurent, Pierre et son épouse, ses grandsparents, Etienne et son épouse, son oncle Barthélémy et son épouse et leur fille. Sur le second ses sœurs survivantes, Marie, Jeanne et Marguerite. Magdeleine est décédée en 1794 et son frère, Etienne en 1798.

pre safon _	36-	Marechal	615.
fon Goodhe	36 -	Meant.	616.
Je leifson -	50-	Joem_	617.
l'eisson file	18-	Agriculteur	618
Teisson fille	15-	Weant	619.
Chienne bafon_	64-	agricultur	
Jon Gowte	64-	1 beant	621.
Barthelemi hafon	39-	Agriculteur Vicant	623.
fon Goodhe	36-	Joem_	624
Lafon fille	15-	1	074.

AD34 L5356 recensement nominatif de la population du canton An V-An VII.

060	in in a sugar.	2
862	Music Safon	10.
4 6'3.	Teanne Lafon	a
8 64	marquerie Lafon	7
264		4 103

AD34 L5356 recensement nominatif de la population du canton An V-An VII

La population castriote monte en flèche dans les années 2000, la proximité et l'essor concomitant de Montpellier expliquent cette tendance. En 2018, elle était de 6250 habitants.

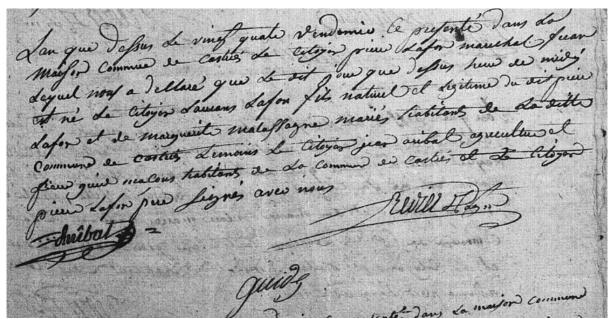
Lorsque l'on débute l'étude généalogique d'une famille, les premières sources à notre disposition sont les registres de l'état civil (à partir de 1792) tenus plus ou moins bien par les communes et les registres paroissiaux (BMS, baptême, mariage et sépulture.) tenus par les curés avant la révolution et mis en place par le roi François ler par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539.

Les BMS ont traversé le temps de façon très inégales ainsi ceux de Castries débutent en 1635.

## **LAURENT LAFON**

Laurent est le sixième enfant et le second fils du couple Pierre Lafon et Marguerite Malassagne.

Il est né le 15 octobre 1799<sup>6</sup> (le 24 vendémiaire an VIII) à Castries.



AD34 NMD Castries 1793-1811 5MI 3/5 p 70/262.

L'an que dessus (l'an VIII de la république française..) le vingt-quatre vendémiaire Ce présenté dans la maison commune de Castries le citoyen Pierre Lafon maréchal ferrant lequel nous a déclaré que le dit jour que dessus heure de midi est né le citoyen Laurens(t) LAFON fils naturel et légitime du dit Pierre Lafon et de Marguerite Malassagne mariés habitants de ladite commune de Castries. Témoins le citoyen Jean Aribat, agriculteur, et Pierre Guide maçon habitants de la commune de Castries et le citoyen Pierre Lafon père signés avec nous

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 70/262.

#### La fratrie se compose de :

→ Marie née le 1<sup>er</sup> avril 1788<sup>7</sup> à Castries, son parrain a été Barthélémi Lafon, ménager et oncle paternel de la baptisée, son aïeule Marguerite Ricome veuve de Laurent Malassagne sera sa marraine. Elle épousera le 7 février 1809<sup>8</sup> à Castries Pierre Martin, agriculteur.

Elle décède à Restinclières le 20 juillet 1869<sup>9</sup> à l'âge de 81 ans.

→ Jeanne née à Castries le 5 septembre 1790<sup>10</sup>, elle aura son aïeul Etienne Lafon pour parrain et pour marraine, Jeanne Malassagne, épouse d'Antoine Martin, maitre jardinier à Montpellier, tante maternelle. A Castries, elle épousera le 22 avril 1813<sup>11</sup> Guillaume Guiraud, agriculteur à St Géniès des Mourgues, une commune proche de Castries.

Décédée à St Géniès des Mourgues le 17 février 1865<sup>12</sup>.

- → Magdeleine née le 4 février 1793<sup>13</sup> (4 février de l'An II de la République Française). Et décèdera le 28 août 1794 <sup>14</sup> (12 fructidor An II) à Castries.
- → Marguerite née à Castries le 19 février 1795<sup>15</sup> (1<sup>er</sup>ventose an III), elle épouse à Castries le 16 janvier 1822<sup>16</sup> Pierre Vitou, agriculteur à Lansargues, commune voisine de Castries.

Elle décède le 3 janvier 1862<sup>17</sup> à Lansargues.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 BMS Castries 1638-1792 p 336/353

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries1793-1811 p 220/262

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Restinclières 1851-1874 p 156/200

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> AD34 en ligne 30J 58/8 BMS Castries 1789-1792 p 6/19.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1812-1822 p 40-41/272

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> AD34 en ligne 5MI 3/14 NMD St Géniès des Mourgues 1851-1867 p 243/280

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 3/262

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p16/262

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 19/262

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1812-1822 p 262-263/272

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> AD34 en ligne 5MI 9/5 NMD Lansargues 1862-1874 p 25/372

- → **Etienne** voit le jour le 21 mars 1797<sup>18</sup> (le 1<sup>er</sup>germinal an V) à Castries, mais décède le 24 août 1798<sup>19</sup> (7 fructidor an VI) à Castries, comme tant d'enfant à cette époque.
- → Marie née le 1<sup>er</sup>janvier 1802<sup>20</sup> (11 nivôse an X) à Castries, mais elle aussi décède enfant le 2 novembre 1803<sup>21</sup> (10 brumaire an XII) à Castries.
- → Etienne né le 13 novembre 1804<sup>22</sup> (21 brumaire an XIII) à Castries, il devient instituteur et enseigne à Baillargues, il décède dans sa 23<sup>ième</sup> années le 16 décembre 1827<sup>23</sup> à Castries et sera inhumé le 17<sup>24</sup> à Castries par le curé Farnarier.
- → Hillaire ou Hilaire, né le 20mai 1808<sup>25</sup> à Castries, il exerce au cours de sa vie les emplois de négociant, commis banquier et banquier. Il épouse à Sorèze (Tarn) le 4 juin 1835<sup>26</sup> Eugénie, Antoinette Serres, née à Sorèze le 13 septembre 1814<sup>27</sup>, fille d'Etienne Serres, professeur de mathématique à l'école de Sorèze, chevalier de la légion d'honneur et dame Marie Tissié. Eugénie décèdera dans sa maison Berard Grand-rue à Montpellier le 07 juillet 1858<sup>28</sup> à l'âge de 44 ans.

Hillaire décède le 6 août 1896<sup>29</sup> en son domaine LAFON route de Toulouse à Montpellier.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 35/262

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 49/262

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 97/262

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 132/262

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 137/262

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1823-1832 p 138/337

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> AD34 163J113 Evêché de Castries 1805-1843

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 195/262

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> AD81 en ligne 4E 288/15 Mariage Sorèze 1833-1835 p 79-80/97

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> AD81 en ligne 2E288/3 Naissance Sorèze 1814-1815 p 24-25 /69

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> AD34 en ligne 5MI 1/126 Décès Montpellier 1858 p 148/346

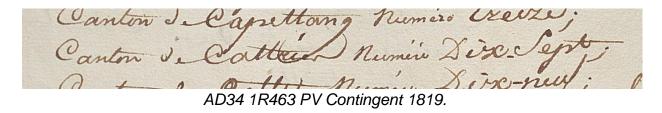
<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> AD34 en ligne Décès Montpellier 1896 p 180/363

Laurent grandit dans une famille de notable de Castries, son père est maréchal ferrant et propriétaire foncier. Laurent a 20 ans en 1819 et comme tous les hommes, il doit se présenter devant le conseil de révision, après le tirage au sort à Castries. Il est de la classe 1819.

Il tire le n°28, le conseil note qu'il a des convulsions de poitrine, on y apprend aussi que Laurent est vétérinaire élève à l'école royale de Lyon. Par chance pour lui le contingent s'arrête pour Castries au numéro 17, malheureusement il n'a pas été fait de fiche signalétique.

		TAILLE	MOTIFS	The section	DÉCISIONS PRISES PAR L	E CONSEIL DE	REVISION,	
Adding NAISSANCE. NE	LIEUX LA RAISSANGE, sidence personnella des	pletres. Dick-	D'EXBELPTION OF DE STRAIG que les juves gen en ceux qui les représent se princent de faire valuir des in: le mand le sin	PENDANT LES	OPÉRATIONS DE LA LEVÉE.		PÉRATIONS DE LA LEVÉE, les jounes gens ayant un numéro pris parmi ceux appelés.	OBSERVATIONS.
dans le baptime; 1.0 Jour;	des jeunes gens ; , prénousa et écuicibe des peres et mères.	a.	INDICATION OWNEYATE du series	pácisiox.	MOTIFS DR EA DECISION. 10.	pécision.	MOTIFS DE LA DÉCISION.	13.
25 Jenguer 20 Hands	a September Caltera		Tongra apring	appealant	Julia .	C. Marie	Carlo Carron	mark .
Donhome 19 sugar	National Caltin		Steer any	A distance	Semon	-drawle	Carl A.	January &
34 Jean 2 Miller and Carlo	Mostland	4	Hayrala apa		and the second	- CARE	Control of the Contro	Diese 1
28 2 - Lawrent feeden were	0 4	2	Colvetteen of	The second second				o town

AD34 1R250 Liste tirage au sort 1819.



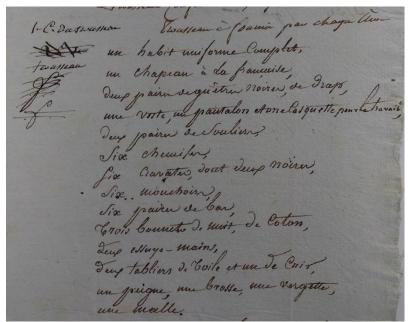
Laurent LAFON peut poursuivre ses études à l'école royale vétérinaire de Lyon. Il en sort diplômé le 19 septembre 1820 comme l'atteste la liste des vétérinaires brevetés en 1851 ci-dessous.



www.exploralyon.fr

Laurent a intégré une des écoles les plus réputées, l'école royale de Lyon. Elle est la première école vétérinaire, à être créée, par Claude Bourgelat, directeur de l'Académie d'équitation de Lyon, en 1761, avec le soutien du roi Louis XV, suivie de celle de Paris, transférée dans le château d'Alfort dès 1765, s'inscrit parmi les tentatives faites au XVIIIe siècle, sous l'influence des Physiocrates, pour mettre en place un enseignement à destination du monde agricole. L'école de Lyon accueille ses premiers élèves en février 1762 et obtient le statut d'école royale vétérinaire le 3 juin 1764. Après l'échec de plusieurs projets de réformes en 1794 et 1795, c'est finalement le décret du 29 germinal an III [18 avril 1795] qui règle l'organisation de l'enseignement vétérinaire : maintien des deux écoles « d'économie rurale vétérinaire » de Lyon et d'Alfort, envoi d'élèves par les districts, entretien des élèves pris en charge par le gouvernement, admission d'élèves militaires, organisation de l'enseignement. Cette organisation perdure jusqu'à la création d'une troisième école vétérinaire à Toulouse, le 6 juillet 1825, et l'ordonnance du 1er septembre 1825, qui réorganise l'enseignement vétérinaire, institue des bourses ou places gratuites, et crée un poste d'inspecteur général des écoles vétérinaires. Sous le Second Empire, le décret du 11 avril 1866 place les écoles vétérinaires sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et précise leur fonctionnement. L'enseignement vétérinaire est rattaché au ministère de l'Agriculture (direction de l'Agriculture), en 1881, lors de la constitution autonome de celui-ci.

Ainsi est arrivée jusqu'à nous une liste du trousseau à fournir par les élèves en 1818. Imaginons-nous Laurent dans ces diverses tenues.



AD34 7M242 Ecole vétérinaire de Lyon -Trousseau

Un habit uniforme complet
Un chapeau à la française
Deux paires de guêtres noires de drap,
Une veste, un pantalon et une casquette
pour le travail,

Deux paires de soulier,

Six chemises,

Six cravates, dont deux noires,

Six mouchoirs,

Six paires de bas,

Trois bonnets de nuit de coton,

Deux essuie-mains

Deux tabliers de toile et un de cuir,

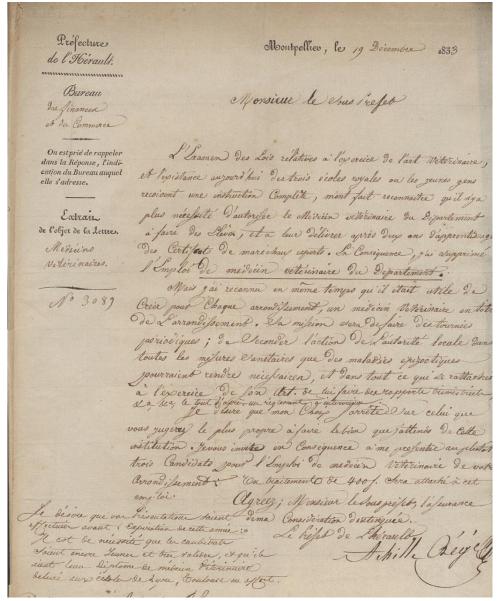
Un peigne, une brosse, une vergette, Une malle.

Laurent s'installe à Castries en tant que vétérinaire. Il va voir évoluer sa fonction au cours des futures décennies et comme tout vétérinaire de cette époque il devra s'attaquer à l'épizootie, maladie frappant, dans une région plus ou moins vaste, une espèce animale ou un groupe d'espèce dans son ensemble.

Le 19 décembre 1833, coup de tonnerre, le préfet de l'Hérault Achille Bégé, déclare qu'il faut à compter de cette année, nommer, un médecin vétérinaire en titre de l'arrondissement, avec un encadrement des missions et interventions, et avec un traitement de 400.00 francs.

Il est noté en marge : « Il est nécessité que les candidats soient encore jeunes, et très valides, et qu'ils aient leur diplôme de médecin vétérinaire délivré aux écoles de Lyon, Toulouse et Alfort », heureusement Laurent correspond aux critères.

Suite à cette décision étendue au niveau national, tous les ans, sera publié la liste des vétérinaires brevetés, une affiche de 1851 est parvenue jusqu'à nous.



AD34 3Z365 Vétérinaires 1833-1894.

- cejo		ançaise De	()	Ballaus	
	PRINCES AND STREET		1		
	er and more grown and ex-	FILT			
	e propulation in fact in			near tear to 16 polypolic	
	~ ~ ();			12.	
	ver se	térinaires	Use	velec	
	Resident dans	s le Département	au 1º	Fansiev 1831	
	Nome Dex Communes	I Nooms	1 Lonles ni ile mu	Date.	1
	ler veternairer.	Oer Médecine Vétérinaires	leur Diplome.	Siplomed.	
		Derondissement de	Montpellie	vC.	
	Towns I was	Chambers, Jean paul	dyon	6 aou 1832.	
	Montpelliev	Ponk, auguster	boulouse	24 aous 1845	
	Same	Imbert, pierre	hyon	- 30 vendemine an 13 - 29 Jun 1848	
	Castines	Laton daurens	_ lyon	- 19.7 bus 1820	
	Lunel	Douler Jean douis	Lyon	24 aour 1838 29 aour 1843	
	Pourran P	Cerrier, Jean avolpher	alforn	80 acin 1845	
		7	te Bezier		
	agoer	Derondissement of	Il SCILCE		
		Sirep, pierres	toulouse	12 aou 1828. 12 aou 1832.	
	Dedarieus	maury, Fean July fulcrand	boulouses	14 aour 1849	
	Dessans	fabre, Jean Jacquer noël	- lyon-	14 October 1819 28 7 hrs 1802	
	Dégiers	Condamine, taymond	- lyon-	_ 21 mpai 1811	
	overeus.	Moignel, vienas	hyonp	2 ( 8 bus 1824	
	Caroul les Bériers.	Gibandan, Jean	lyono	- 18. 7 hap 1821	
	Colombier	Gibandano Chemes charles	Lyon	_ 22 aoû 1845 _ 12 aoû 1832	
	roissan -	Chomieres, Joseph	lyonp	_ 30 Prairial an 13.	
	Perenal	moerles, tiemes	Lyon	_ 6 mai 18!6. 30 Prairial an 13	
	Opinio de constituire de la co	Mondolle Jean Tacharie	hyon	_ 24 aous 1846.	
	Konjan/	Mondolle Jean Lacharie	Coulouse	- 27 aou 1840. 29 Junio 1848.	
		17 1.	1 / 1-		
	Lovene	Orrondissement	de rodere	1 100 8 beef 1828	
	Jains andré	Belliol adolphe	- Lyon	31 aou 1837	
	gignasp	Gruel, Fran amore	Coulouse.	2 3 aoux 18A2.	
	, he		Daint - 0	ons.	
	Sain - Pone_	Doujol, doni	_   Coulone	23 aou 1144 21 aou 1836	
	olonrac	Rigal viene Martial	Coulouse	_ 17 aous 1838	
	Crury	moonly, teams	- ryons	- 21 884 1791 - 24 aoin 1831	
	la sivinière	Jaigne, auguste	Lyonf	25 aoûr 1844.	
Que	Arrowsistans ( 1	mir à réclames ser becour	1 0.00	trang morte o'Evisotis	e, si lap_
11/0444 044	Un salasa trat manners	10.	1. V. ( a	MINISTAN ON DELL	
OLEVELE	, a ere appece now were	ander on our certifican connar	and and mya pur	en de Vétermaire breve	ite Vani
un tay	on de min Kilometres	Certifice par nour Profes De	Phenouls restera	affichée vans chaume	der mairier
.0 .0	epartement : Mo	ntvellier, le 4 Janvier 1859.	7	Ballani	)
ouc.					

AD34 3Z365 Vétérinaires 1833-1894.

## MARIE-GABRIELLE RENOUARD

Marie Gabrielle née à Castries le 24 avril 1809<sup>30</sup>, elle est déclarée le 25 par son père, en présence de Jean Valgalier, âgé 44 ans, menuisier et Jean Jullien, âgé de 42 ans, agriculteur, tous deux de Castries. Elle est la fille d'Antoine Daniel Renouard, agriculteur, propriétaire foncier à Castries et de Jeanne Coulougnac, issue d'une famille de parfumeur de Montpellier. Elle est baptisée par le curé Fedière à Castries le 30 avril 1809<sup>31</sup>, Jean, Joseph, Marie Thourellier, marchand droguiste à Montpellier est son parrain, sa marraine est Marie-Gabrielle Renouard



AD34 163J113 Evêché - Castries Baptême.

B Marie Gabrielle Renouard: L'an que dessus (1809) et le trente du mois d'avril a été Baptisée Marie Gabrielle née le vingt-quatre du courant Fille légitime et naturelle de S<sup>r</sup> Antoine Daniel Renouard Et de dame jeanne Coulougnon ses père et mère mariés Nos paroissiens, son parrain a été S<sup>r</sup> jean joseph marie Thourellier marchand droguiste habitant de Montpellier, sa marraine demale Marie Gabrielle Renouard notre paroissienne, le père présent a signé Avec le parrain et nous, la marraine ayant dit de Ne le savoir de ce requis.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 211/262

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> AD34 163J113 Evêché Castries 1805-1843 baptême

Avant son mariage, Marie-Gabrielle vit avec ses parents, et ses frères et sa sœur.

- → Jean, Pierre, Auguste né le 14 février 1807<sup>32</sup> à Castries, propriétaire foncier, il épouse à Castries le 14 février 1838<sup>33</sup> Marie-Eugénie, Catherine Coste, fille du maire de Castries Jacques Coste aussi propriétaire foncier.
  - Il décède à Castries le 12 juillet 1849<sup>34</sup>.
- → **Rose-Marie** née le 20 octobre 1813<sup>35</sup> à Castries. Elle épouse à Castries le 17 juin 1845<sup>36</sup> Jean Bouzanquet, tonnelier et propriétaire foncier.
  - Elle décède à Lunel le 7 février 1877<sup>37</sup>.
- → **Antoine Eugène** né le 20 février 1819<sup>38</sup> à Castries, malheureusement il décède le 11 août 1820<sup>39</sup> à Castries.

## LE COUPLE : LAURENT ET MARIE-GABRIELLE

Comme souvent à cette époque, le premier acte où sont mentionnés les deux futurs époux est leur contrat de mariage.

Pour Laurent et Marie-Gabrielle cela se passe le 27 octobre 1833, à Castries dans l'étude de Me Gustave Lajard.

Par cet acte les futurs époux déclarent vouloir se marier sous le régime dotal. Marie-Gabrielle par l'intermédiaire de sa mère, se constitue en dot pour 9000 francs, 1000 francs en dorure et bijoux et 8000 francs en argent, lié aux loyers de la maison sise rue des étuves à Montpellier.

 $<sup>^{32}</sup>$  AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 172/262

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 54-55/399

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 365/399

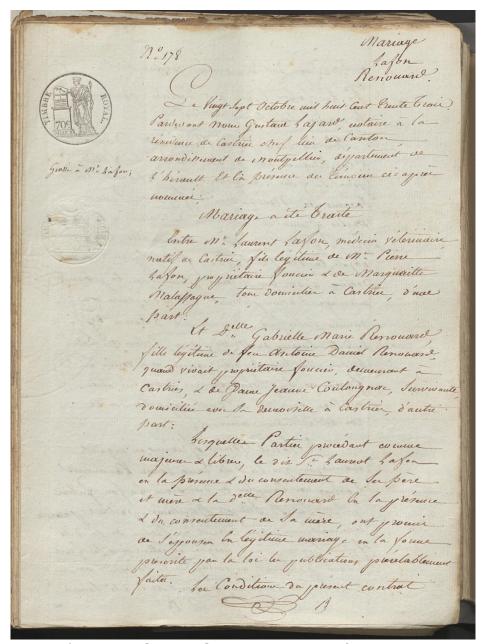
<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1813-1822 p 27/272

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 252/399

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> AD34 en ligne 5MI 7/15 Décès Lunel 1870-1877 p 249/276

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1812-1822 p 183/272

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1812-1822 p 219/272



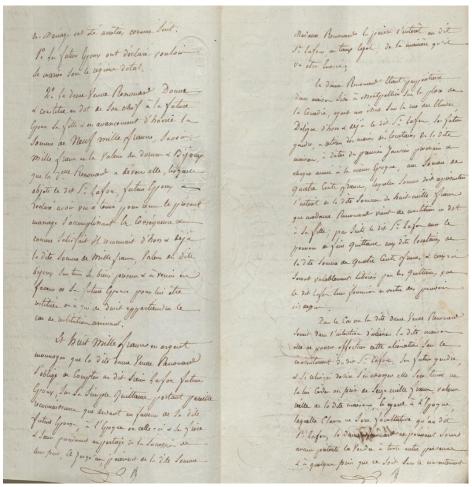
AD34 2E17/32 Lajard Cyprien Gustave-Minute et répertoire notarial 1833. N°178 Mariage Lafon Renouard

Le vingt-sept octobre mil huit cent trente trois Par devant nous Gustave Lajard, notaire à la Résidence de Castries, chef-lieu de canton Arrondissement de Montpellier, département de L'Hérault, et la présence du témoin ci-après Nommé : Mariage a été traité

Entre M<sup>r</sup> Laurent Lafon, médecin vétérinaire, Natif de Castries, fils légitime de M<sup>r</sup> Pierre Lafon, propriétaire foncier et de Marguerite Malassagne, tous domiciliés à Castries, d'une Part. Et Delle Gabrielle Marie Renouard Fille légitime de feu Antoine Daniel Renouard Quand vivait, propriétaire foncier demeurant à Castries et de Dame Jeanne Coulougnac, survivante Domiciliée avec la demoiselle à Castries, d'autre Part.

Lesquelles parties procédant comme Majeures et libres, le dit sieur Laurent Lafon En la présence et du consentement de son père Et mère et la D<sup>elle</sup> Renouard en la présence Et du consentement de sa mère, ont promis De s'épouser en légitime mariage en la forme Présente par la loi, la publication préalablement Faite.

La condition du présent contrat



AD34 2E17/32 Lajard Cyprien Gustave-Minute et répertoire notarial 1833.

De mariage ont été arrêtés comme suit. 1° Les futurs époux ont déclaré vouloir Se marier sous le régime dotal. 2° La dame veuve Renouard donne Et constitue en dot de son chef à la future Epouse sa fille et en avancement d'hoirie la Somme de neuf mille francs, savoir Mille francs en la valeur de dorures et bijoux Que la D<sup>elle</sup> Renouard a devers elle, lesquels Objets ledit S<sup>r</sup> Lafon, futur époux a Déclaré et avoir vue et tenir pour reçu le présent Mariage s'accomplissant. En conséquence et

Comme satisfait, il reconnait d'ors et déjà Ladite somme de mille francs, valeur des dits Bijoux sur tous ses biens présents et à venir en Faveur de sa future épouse pour lui être Restituée ou à qui de droit appartiendra le Cas de restitution arrivant. Et huit mille francs en argent Monnoyer que ladite dame veuve Renouard S'oblige de compter au dit sieur Lafon futur Epoux, sur sa simple quittance portant pareille Reconnaissance que devant en faveur de sa dite Future épouse, à l'époque ou celle-ci et ses frères Et sœurs procèderont au partage de la succession de Leur père, et jusqu'au paiement de ladite somme Madame Renouard en paiera l'intérêt au dit S<sup>r</sup> Lafon, au taux légal, de la manière qu'il Va être énoncé :

La dame Renouard étant propriétaire D'une maison sise à Montpellier sur la place de la comédie, avant une issue sur la rue des étuves. Délègue d'hors et déjà ledit S<sup>r</sup> Lafon, son futur gendre, à retirer des mains des locataires de la dite maison, à dater du premier janvier prochain et chaque année à la même époque, une somme de quatre cents francs. laquelle somme doit représenter l'intérêt de la dite somme de huit mille francs que madame Renouard vient de constituer en dot à sa fille, par suite le dit S<sup>r</sup> Lafon avec le pouvoir de faire quittance aux dits locataires de la dite somme de quatre cents francs et ceux-ci seront valablement libérés par les quittances que le dit Lafon leur fournira en vertu des pouvoir ci-dessus.

Dans le cas ou la dite dame veuve Renouard Serait dans l'intention d'aliéner la dite maison Elle ne pourra effectuer cette aliénation sans le Consentement du dit S<sup>r</sup> Lafon, son futur gendre, Et si celui-ci désire s'en charger, elle sera tenue de La lui céder au prix de seize mille francs, valeur Réelle de la dite maison eu égard à l'époque Laquelle clause ne sera facultative qu'au dit S<sup>r</sup> Lafon la dame Renouard ne pouvant sous Aucun prétexte la vendre à toute autre personne Et à quelques prix que ce soit sans le consentement

de ce dernier.
In fa d " Renoused Juliure Gover de userve.
lour des biens comme librer & paraphonium.
A o sa value s'elle l'enouver in est de preveus
De la future Grane de fille de les descendants, Le servendants, Le servendants, Le servendents de la souve par alla cr'é dessure
usante le relour se la double par elle ci : despur
The state of the s
1 100 In Pour l'Execution du prisent acte la Dance
Forme Renovant affect & by pothing ar Specialement
Some l'accution du private da dance.  Some Neuvand affect à hypothique specialement.  La maison is apper designe.
S'aix Et lu aux parties y au wow notaire a
Costrues dans la mais on de Sabitation de la futier
Georgiese Vallat, tous a seur propriétaire
Lean jum Vallat tous to deur jew pretourer
Joucier Douvilier - Corties, leaguel out Signe
Gours qui par uver volvir dans la mere de fation l'habilite.
Mous que par was leques a seguer a sedare un le
Jonson en ayant peron l'habituile.
Marie Benouse Jafon ), ja
White of the state
1 100 Jenne Couloman Pol
a la
jenne Gulaugene Hafon H
Crybins Servanos
Rosa Renormans
Cenor ups
Elesson ( e gajan or "
Many Control of the C

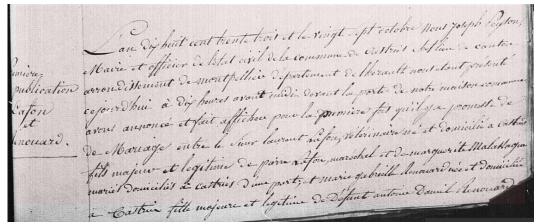
AD34 2E17/32 Lajard Cyprien Gustave-Minute et répertoire notarial 1833.

De ce dernier.

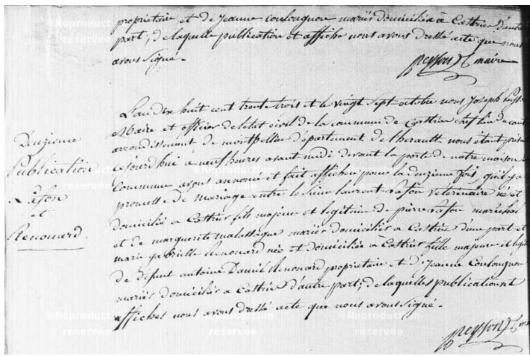
3° La d<sup>elle</sup> Renouard future épouse se réserve Tous ses biens comme libre et paraphernaux. 4° La dame veuve Renouard, en cas de prédécès De la future épouse sa fille et de ses descendants, se Reserve le retour de la somme par elle ci-dessus Nommée.

5° Pour l'exécution du présent acte la dame Veuve Renouard affecte et hypothèque spécialement La maison ci-dessus désignée.
Fait et lu aux parties par nous notaire à Castries dans la maison d'habitation de la future Epouse, en présence de Mr Roubien Et Jean Pierre Vallat tous deux propriétaires Foncier, domiciliés à Castries, lesquels ont signé Avec les parties et nous notaire sauf la mère du futur Epoux qui par nous requis de signer a déclaré ne le Pouvoir en ayant perdu l'habitude.

Ce 27 octobre 1833 est une journée riche en événements pour le futur couple, en effet les bans sont publiés à la même date, à noter qu'ils ont été fait à une heure d'intervalle le même jour à 9h et 10h avant midi.



5MI3/6 NPMMD 1823-1835 p283 et 284/337 AD34 en ligne



AD34 en ligne 5MI3/6 NPMMD 1823-1835 p283 et 284/337

L'an 1883 et le 27 octobre nous Joseph Peyson
Maire et officier de l'état civil de la commune de Castries chef-lieu de canton
Arrondissement de Montpellier, département de l'hérault, nous étant présenté
Ce jourd'hui à 10h avant midi devant la porte de notre maison commune
Avons annoncé et fait afficher pour la première fois qu'il y a promesse de
Mariage entre sieur Laurent Lafon, vétérinaire, né et domicilié à Castries,
Fils majeur et légitime de Pierre Lafon, maréchal et de Marguerite Malassagne
Mariés, domiciliés à Castries d'une part, et Marie Gabrielle Renouard, née et domiciliée
A Castries, fille majeure et légitime de défunt Antoine Daniel Renouard
Propriétaire et de Jeanne Coulougnon, mariés, domiciliés à Castries d'autre
Part, de laquelle publication et affiche nous avons dressé acte que nous
Avons signé.
Peyson maire.

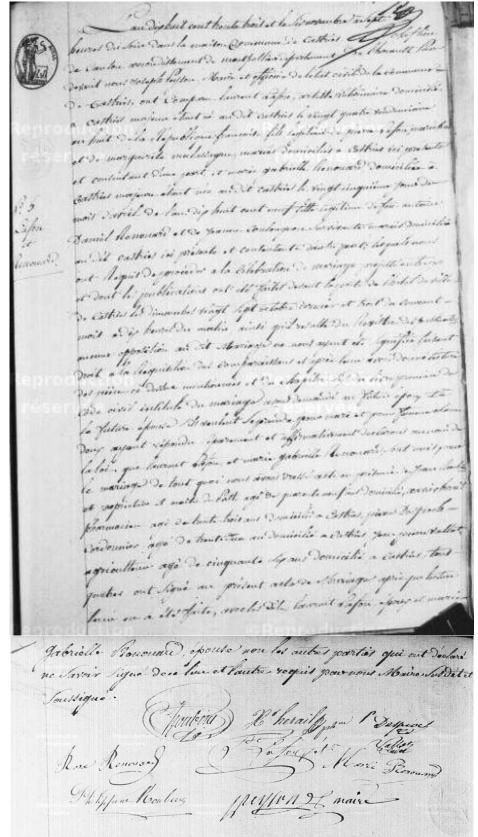
Ces formalités administratives réglées, les futurs vont enfin pouvoir convoler en juste noces.

Le mariage a lieu à Castries le 6 novembre 1833<sup>40</sup> en présence de la famille et des amis, comme nous le décris l'acte de leur mariage ci-dessous. Laurent y est dit artiste vétérinaire, c'était un titre réservé aux maréchaux-ferrants et aux maîtres de poste ayant obtenu un agrément au niveau département par le préfet. A partir de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1825<sup>41</sup>, la situation est unifiée avec un diplôme de

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1823-1832 p 287 et 288 /337.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Dictionnaire des sciences animales cirad.fr

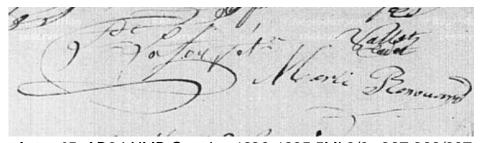
vétérinaire associée à quatre ans d'étude. Est qualifié d'artiste vétérinaire, un vétérinaire ayant suivi les cours d'une école vétérinaire.



Acte n°5. AD34 NMD Castries 1823-1835 5MI 3/6 p287-288/337.

L'an 1833 et le six novembre à sept heures du soir dans la maison commune de Castries chef-lieu de canton, arrondissement de Montpellier, département de l'Hérault. Par devant nous Joseph Peyson, maire et officier de l'état civil de la commune de Castries ont comparu Laurent Lafon artiste vétérinaire domicilié à Castries majeur étant né au dit Castries le vingt-quatre vendémiaire an huit de la république française, fils légitime de Pierre Lafon, maréchal et de Marquerite Malassagne, mariés, domiciliés à Castries ici présents et consentant d'une part et Marie Gabrielle Renouard domiciliée à Castries, majeure étant née au dit Castries le vingt cinquième jour de mois d'avril de l'an dix-huit cent neuf, fille légitime de feu Antoine Daniel Renouard et de Jeanne Coulougnac survivante mariés domiciliés au dit Castries ici présente et consentante d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la porte de l'hôtel de ville de Castries les dimanches vingt-sept octobre dernier et trois du courant mois à 10 heure du matin, ainsi qu'il résulte du registre des publications aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifié faisant droit à la réquisition des comparaissant et après leur avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du livre premier du code civil intitule du mariage avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de la loi que Laurent Lafont et Marie Gabrielle Renouard sont unis par le mariage de tout quoi nous avons dressés acte en présence de Jean Roubien, propriétaire et maitre de poste, âgé de 49 ans, domiciliés, Xavier Hérail, pharmacien, âgé de 33 ans, domicilié à Castries, Pierre Despioch, cordonnier, âgé de 31 ans, domicilié à Castries, Jean Pierre Vallat, agriculteur, âgé de 56 ans, domicilié à Castries, tous quatre ont signé au présent acte de mariage après que lecture leur en été faite avec les dits Laurent Lafon, époux et Marie Gabrielle Renouard, épouse, non les autres parties qui ont déclarés ne savoir signé de l'un et l'autre requis par nous maire susdit et soussigné.

C'est leur première signature commune en tant qu'époux.



Acte n°5. AD34 NMD Castries 1823-1835 5MI 3/6 p287-288/337

Cinq enfants, 2 filles, 3 garçons, vont naitre de cette union, tous nés à Castries, dont deux seulement atteindrons l'âge adulte, nous les étudierons plus tard.

- → Amélie, Jeanne née le 29 août 1834.
- → Auguste, Clément né le 9 juin 1837
- → Scipion, Hilaire né le 29 juillet 1838.
- → Marie-Césarine née le 4 novembre 1839.
- → Pierre, Victor né le 13 septembre 1842.

Laurent au fil du temps a mené de front ses affaires et son activité de vétérinaire.

La table des répertoires et des formalités hypothécaires, nous permet de suivre ses acquisitions et ventes, l'avant dernière le 14 novembre 1877 (volume, 917, article, 54) correspond au partage entre ses fils, la vente d'août 1837<sup>42</sup> de 4000 francs (volume 311, article 28), correspond à la vente d'un immeuble sis rue de la Rochelle à Montpellier au Sieur Fages devant Maitre Jacques Anduze, notaire à Montpellier.

NOMS				REPER	RTOIRE.
du Répertoire.	DATE ET LIEU DE NAESSANCE.	PROFESSIONS.	DOMICILES.	numéro du volume.	de la case
lalon menera		Cult I on hemore	Montpellier	95	586
Eallont Lawent		Ceterinaire	Castries	1	10

AD34en ligne 45Q63 Table du répertoire des formalités p 38/229.

	AD340	zii iigi	11C 400	OS TAD	ie uu ie	peric	JII C	ues ion	Hallic	3 p 30	7223.	
CASE	N.º /9	9.	}	Cufe	n					F.	Quuent	
REGISTRES DE FORMALITÉS. N.ºs  du de volume, l'article	DATES des TRANSCRIPTIONS.	ACQUISI- TION, vente ou saisie,	éVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	DÉNORGIATION de la saisie; NOTIFICATION aux créanciets.	RADIATION  de  LA SAISIE.	REGIST DE FORM. N.ºº	ALITES.	DATES  des  TRANSCRIPTIONS.	ACQUISI- TION, vente on sakie.	evaluation ou PRIX porté dans l'acte.	DÉNONCIATION de la saisie; NOTIFICATION aux créanciers.	RADIATIO  de  LA SAISIE.
267 95 269 25 280 74 311 28 316 10 325 19 357 153 412 51 417 70	26 for 1831 22 jan 1831 9 and 1834 9 Ju Til 2 aout 1837 19 jand 1839 8 Jung 1862 8 Day 1862 8 Day 1862	is Youte	1000 100 1200 200 5000 3000 1000 732	Mailor et Jardin Salt Jordin à J	i Collina	609 759 759 917 911	109	19 9 1863 34 Julie 1869 38 James 1873 14 mars 1878 18 James, 1878	venter	200 t 500 600 2000 9 40		ar Jos

AD34 45Q8/97 volume n°97 1798-1955 Répertoire des formalités hypothécaires.

En 1837 suite au décès de son père, Pierre, Laurent hérite de 22400 francs.

-

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> AD34 2E55/389 Minutes notariale Jacques Anduze 1<sup>er</sup> juillet 1837-26 janvier 1838.

bot de me hafon aux
1 m2 lavan nue
Lot de M. sajon au
11 2' 2 1 interv
N I and I saw alle
lour renglin de " " " fames
Pour remplie mi lafon aine de da portion
beneditaire delivari
berevitaire Salisant a vouge unite frame berevitaire Salisant a vouge unite frame Le Co-perition his out abandouse la
totalité des menter mestres plus la totalité totalité des menter les totalités
+ 114 Des mentiles ales
Totalite , 1 1 it bes Juneablet
Colorue inter la totalité
totalité des mentiles mes de June des des des des des des de la la totalité des d'une de la
1. I get De Legues any correctes
Tele qu'ile son de la falence
tele qu'ile Sout de Signer aux articles de la
consistance at the format
11 to Deen will for
11 st an Ving 99000="
tele qu'il Sont designes any contra d'alener consistance ci s'effec Cr dont la d'alener totale sit au Vingt deux wille france - 22000="
Centre france mortant or Jon rapport 400.
aurtee.
and frame de guin
Cf 2" la some 1 rount 1 s.
1 - t- ce do- 10 400="
C. to frame worker.
Ceaux
1 1 to Dury wille go brad
Lotal de l'altrousson quille 12400
Potal as l'attributo deux mille 22 4006 quatre cent y sings army mile 22 4006 quatre cent frame with
quatre centr / 1 - 1 min
to to of lawe
quatre cem 11 mm 11/10 1/19

AD34 2E17/35 Gustave Lajard, minutes notariale 1837-1838.

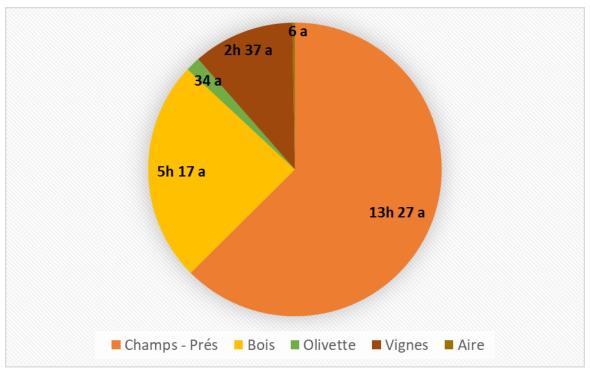
Sur l'acte de partage n°54 versé en annexe 2, nous voyons que le fils ainé, c'est-à-dire Laurent, « s'oblige » à loger sa mère et à lui fournir un logement convenable, à lui fournir le bois de chauffe. Il lui accord aussi d'aller promener aux vignes et aux champs et d'y ramasser tous les fruits dont elle aura besoin, elle pourra aussi, aller au jardin cueillir les herbes potagères. La mère est « reconnaissante ». Il faut noter aussi, au final les hommes signent pas les trois sœurs de Laurent qui ne savent.

Suite au partage, la mère, Marguerite Malassagne, veuve de Pierre Lafon, fait venir, le 14 juin 1837<sup>43</sup>, maitre Lajard, notaire à Castries avec deux témoins, Prosper Fréderic Fautrier, instituteur et Jean Pierre Mingaud, bourrelier, tous deux de Castries, afin de renoncer aux legs consentit par son époux, c'est-à-dire : « voulant qu'à son égard ce testament soit considéré comme non avenu ».

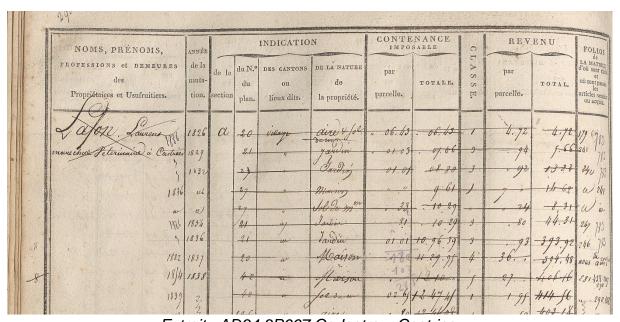
A partir du cadastre nous pouvons reconstituer l'activité agricole de Laurent, constituée par 22 hectares de terre (détails dans le graphique ci-dessous), et retrouver les maisons que possède sa famille.

-

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> AD34 2E 17/35 Minutes notariales Cyprien Lajard 1837-1838 acte n°102.



AD34 3P665 section A-D, 3P666 section E-H, 3P667-669 Matrices des propriétés



Extrait: AD34 3P667 Cadastre - Castries.

Ainsi à la première ligne au n°20 nous trouvons l'emplacement où va être construite la maison, considéré comme aire et jardin, tout comme sur le cadastre napoléonien du village.



AD34 3P3419 Cadastre napoléonien village A.

En 1877, veuf, Laurent partage ses biens entre ses deux fils, Clément et Victor. Ce partage nous permet d'établir les possessions de Laurent, à l'exception de la maison, qu'il a gardé en jouissance, comme nous l'indique le répertoire des formalités cidessus, volume 917, article 54. Le partage est versé en annexe 1.

		CASTRIES		
CHAMPS	Section C	n°126 et 128	59 ares 84 centiares	Clément Lafon
	Section B	n°157	50 ares 1 centiare	Clément Lafon
	Section C	n°386	37 ares	Clément Lafon
	Section E	n°410	19 ares 97 centiares	Clément Lafon
	Section C	n°304 et 305	57 ares 45 centiares	Clément Lafon
	Section B	n°206, 207, 233 et 210 bis	1hectare 34 ares et 86 centiares	Victor Lafon
	Section F	n°208 et 210	1hectare 32 ares et 48 centiares	Victor Lafon
	Section G	n°307	22 ares 50 centiares	Victor Lafon
	Section C	n°258	37 ares 45 centiares	Victor Lafon
	Section C	n°225 et 236	36 ares 11 centiares	Victor Lafon
	Section E	n°58	61 ares 31 centiares	Victor Lafon
	Section B	n°320	35 ares 28 centiares	Victor Lafon
	Section B	n°345, 341 bis	1hectare 4 ares 23 centiares	Clément Lafon
	Section H	n°395	39 ares 65 centiares	Clément Lafon
BOIS-TAILLIS	Section B	n°178	51 ares 88 centiares	Clément Lafon
	Section E	n°245	30 ares 34 centiares	Victor Lafon
	Section H	n°89, 90 et 91	1hectare 55 ares 93 centiares	Victor Lafon
	Section B	n°48	48 ares 54 centiares	Victor Lafon
OLIVETTES	S Section B n°89, 90 et 91 13 ares 20 centiares		13 ares 20 centiares	Clément Lafon
	Section E	n°568	21 ares 6 centiares	Victor Lafon
VIGNES	Section F	n°42	22 ares 25 centiares	Victor Lafon
	Section H	n°378 et 381	59 ares 94 centiares	Clément Lafon
AIRES	Section A	n°105 et 106	6 ares 20 centiares	Victor Lafon
		SUSSARGUES		
CHAMPS	Section B	n°149	2 hectares 8 ares et 73 centires	Clément et Victor Lafon
	Section B	n°169	83 ares 65 centiares	Clément Lafon
VIGNES	Capellane		74 ares 99 centiares	Victor Lafon
BOIS-TAILLIS		dit Bois de Sussargues	1hectare 30 ares	Clément Lafon
		BEAULIEU		
PRES		dit Pré de Beaulieu	40 ares	Clément Lafon
	SAIN	IT GENIES DES MOURGUES		
PRES		dit pré de St Géniés	1hectare 30 ares	Victor Lafon
		SAINT BRES		
CHAMPS	Section H	n°61	36 ares 38 centiares	Clément Lafon
		BAILLARGUES		
VIGNES		dite vigne de Baillargues	80 ares	Clément Lafon

Laurent a fait construire la maison Lafon en face de l'église, elle est dans le même style, que le mausolée des Lafon au cimetière que nous verrons plus tard, malheureusement, la mairie n'a gardé aucunes traces d'un architecte ou d'un plan, encore moins d'un permis de construire, seule trace, sur le cadastre, est annoté, nouvelle construction<sup>44</sup>.



Photos Vanessa Rouyer-Roger Castries le 15.02.2021.

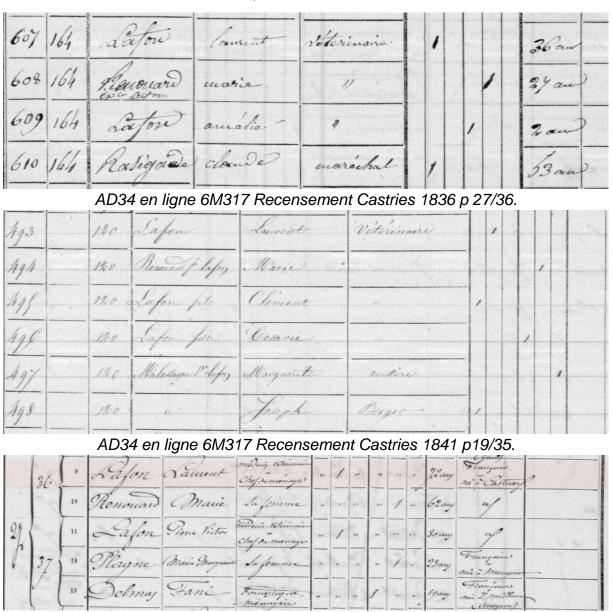


https://www.google.com/maps/place/2+Avenue+de+la+Promenade,+34160+Castries

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> AD 34. Cadastre 3P667 propriétés bâties.

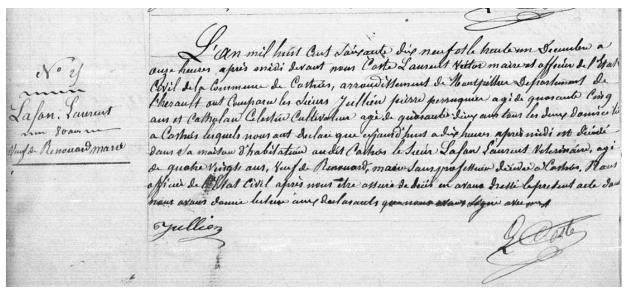
Les recensements autours des décennies nous permettent de voir l'évolution du foyer de Laurent et de Marie-Gabrielle. Ainsi en 1836 ils vivent avec leur fille ainée et un employé. En 1841, Amélie est décédée en 1837, la même année que le père de Laurent, Scipion est né et décédé en 1838, de ce fait le ménage se compose, des parents et leurs deux enfants, mais aussi de la mère de Laurent, veuve et d'un berger.

En 1872, Clément est partie, Laurent et Marie Gabrielle vivent avec le cadet Pierre-Victor, leur belle fille et un domestique.



AD34 en ligne 6M317 Recensement Castries 1872 p 25/52.

Laurent décède le 31 décembre 1879<sup>45</sup> à Castries à l'âge de 80 ans.

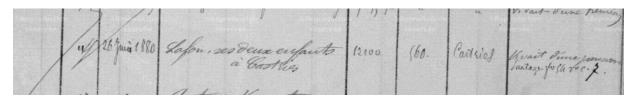


Acte n°21: Lafon Laurent-80 ans veuf de Renouard Marie.

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf et le huitième décembre à onze heures après midi devant nous Coste Laurent Victor maire et officier de l'état civil de la commune de Castries, arrondissement de Montpellier, département de l'Hérault ont comparu les sieurs Jullien Pierre perruquier âgé de quarante-cinq ans et Cathalan Célestin cultivateur âgé de quarante-cinq ans tous les deux domiciliés à Castries lesquels nous ont déclaré que aujourd'hui à dix heures après midi est décédé dans sa maison d'habitation au dit Castries le sieur Lafon Laurent vétérinaire âgé de quatre-vingt ans, veuf de Renouard Marie sans profession décédée à Castries. Nous officier de l'état civil après nous être assuré du décès en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux déclarants que nous avons signés avec nous.

Il rejoint ses parents dans le tombeau des Lafon.

Après son décès le 31 décembre 1879 les TSA du 26 juin 1880, nous renseigne sur la clôture de sa succession.



AD34 3Q4159 TSA 1875-1884 p 85/150.

La déclaration de mutation par décès nous apprend que Laurent Lafon est décédé *intestat*, sans testament. Il laisse à Clément et à Victor, en meubles et valeurs mobilières 12100.00 francs et en immeubles, maison de village et ses dépendances 12000.00 francs.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> AD34 en ligne 5MI 37/4 NMD Castries 1875-1886 p 181/450.

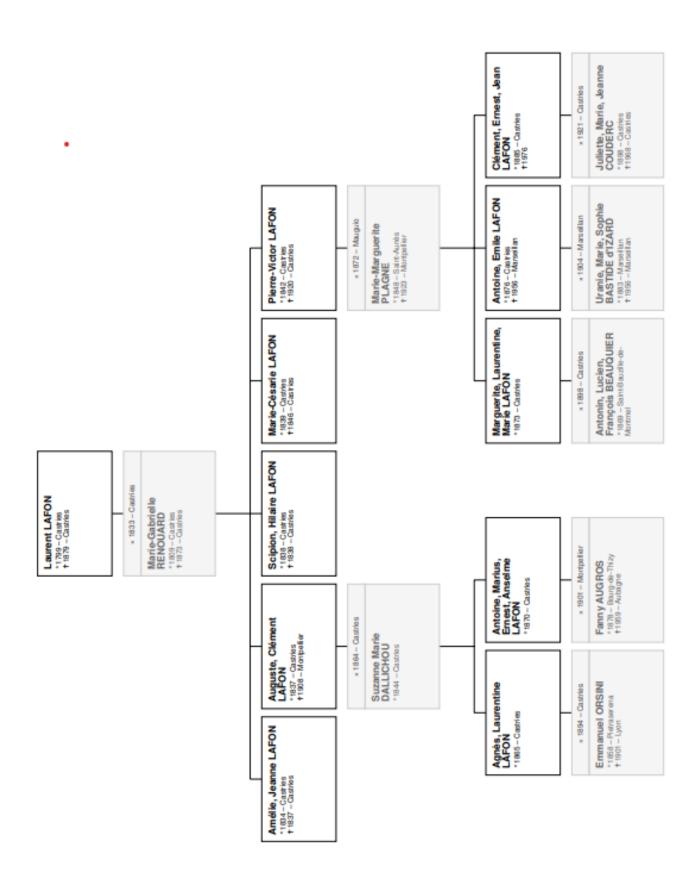
simp	le e' en			
	ic e en	sus.	décime	5.
	fr.	c,	fr.	c,
16	62	10	411	61
010116		-	- )	1
, all our				
afore,				
			223	13
			201	
0			18 - E	
1879			ALC: NOTE OF	
	ort 16 acichana afour,	ecichous -	widowa ofor,	airon

AD34 3Q4466 f°80 n°256.Déclaration des mutations par décés.

Extrait : Déclaration des mutations par décès du vingt-six juin 1880.

A comparu le sieur Clément Auguste Lafon, époux Dallichoux, propriétaire à Castries, tant pour lui que pour Pierre Victor Lafon, époux Plagne, son frère, médecin vétérinaire au même lieu. Lequel a fait déclaration suivante :

Lafon Laurent, veuf Renouard, leur père, de son vivant, médecin vétérinaire, est décédé intestat à Castries, le trente un décembre 1879, laissant pour seuls héritiers, ses deux fils sus nommés. Consistance de la succession.....



Arbre généalogique Descendance Laurent Lafon et M.G Renouard. Geneanet dujcfl-Jean-Claude Filhastre-Loubet.

# A-Leurs enfants:

Ce qui frappe au premier abord lorsque l'on regarde la descendance de Laurent Lafon et de son épouse Marie-Gabrielle Renouard, c'est le nombre d'enfants morts en basâge.

Le couple a eu 5 enfants et seulement 2 sont arrivés à l'âge adulte, se sont mariés et ont eu descendance.

### 1- Amélie, Jeanne

Elle voit le jour le 29 août 1834<sup>46</sup> à Castries, elle décède quelques jours avant ses 3 ans le 10 août 1837<sup>47</sup> à Castries, deux mois après la naissance de son frère.

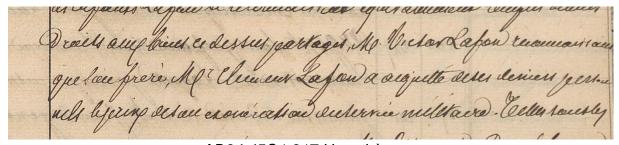
## 2- Auguste Clément dit Clément.

Clément né le 09 juin 1837<sup>48</sup> à Castries.

Comme tous les hommes, Auguste Clément, qui se fait appelé Clément Auguste, voir, Clément, à l'âge de 20 ans doit se présenter devant le conseil de révision, après le tirage au sort au chef-lieu du canton, il tire le numéro 25, Clément est dit de la classe 1857.

Lors du conseil de révision, il est considéré propre au service, mais au final il est exonéré pourtant il figure sur le procès-verbal du conseil de révision de 1857 et sur le PV de la troupe.

Lors du partage des biens de son père Laurent, j'ai découvert qu'Auguste Clément avait payé afin de ne pas effectuer son service militaire, encore plus fort comme nous le verrons plus loin, son frère Pierre-Victor sera exonéré de service militaire car son frère ainé est dit « frère ainé sous les drapeaux. »



AD34 45Q1 917 Hypothèques.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1823-1835 p 299/377.

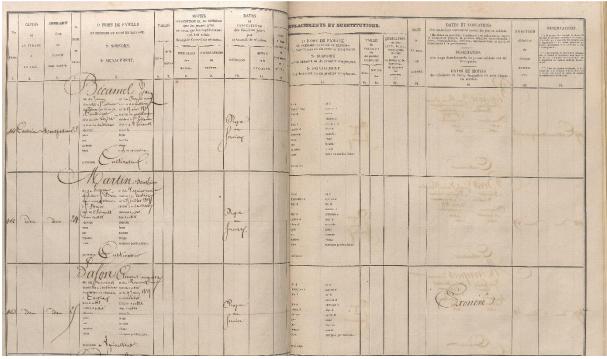
<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 41/399.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 25/399

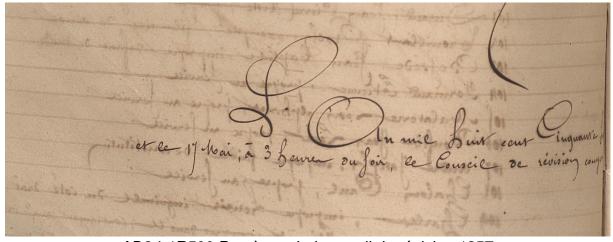
La fiche signalétique de Clément, permet de se faire une idée de sa personne, il mesure 1,67 m, il a les cheveux et les yeux, châtains, un front, ordinaire, un nez long, une bouche moyenne, un menton rond et un visage ovale.



AD34 1R606- Classe 1857- Signalements.



AD34-1R425 Contingent 1857.



AD34-1R500 Procès-verbal conseil de révision 1857.

omme d'autre part, à l'exception ou louseiller Général et ou Consciller d'avondifsement reny luca far 16 16. Jac du Ouget & Brung.
Make the Comment of t
I arround sement remy loca for 10 10. Jac out uger & Orung.
s'est rouni à la Mairie de Castrie jour la formation du Contingent
0 1904 0 0 11 -92/1
de la Classe de 1854 du Cauton de Castier, fixe à 23 donne.
Le Conseil à ranon les décisions suivantes:
5. 1 : 1 : 1 + as +1: 01 1-11+ :
102 1. Momain, heure Butanned Except fels ain d'en fan depterapeurine.
. V. Chapel, frein frames proper an Shiring.
1 11/1 1/2 1/2 1/2 1/2 1/2
" I Verynet, Nime. Enempte fels am a Sour.
A. Glas, Jacques frances proper our bersie.
9,000, 19,000
" I Spalizen I louis Thereft from lows bo druglang.
" Whater I few fresh and Sorvier.
The state of the s
11 1 Marke heer alkelle cuses / proper
18 Minut b. 20 " Allelan levine
1 8. Biever, presedain' propre and Service.
11 9. Veruno, Jules James proprie and Parkere.
10. Courtaint, mile exempts aptalme chroning
W By 101 to 101 10 Will
M. Minegel, laws ut, verupte default a faille
12. Melgul, elemingen improper faith do low tatution.
16. Vicepul, evening our employee style
"19. Valantin Jedspunen propretant having
Mr Marie Historia
4 18. Minuster of from empay 18 sourain.
1); Allres charty hour proper an Service
18. Mouraintette of prine language to loutain.  18. Alles, charty bions proper an dervice.
and verilly, assume graying graying
11. Syril, Jene la lufte fis Vimfor for Explanation
18 Thurseles framon bour suras a Woloutaghe
the File Vision is the fine.
19. Finillade your prime propre and Justice.
W. Jegureole from philips ramped therming inche.
18. Webyseller, Jayur film friding excurpt defaul detailles
" W. Alleyrether, Jayor falm frame ox wift or jan or
18. Olustingul, Jay de chart, Pamphile Sproper and Sorvice.
93 617
13. Mecamed, from proper and Survive.
" It Martine whathing broken an Survive.
11 18 11 1 11 1
J. Enfon, chimul auguste proper and Service.
The Many of four autour headift for and I'm fair.
34 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
If spiol thewoon pulse and forme.
18 Digeaire Jan Jumple proper and Sartan.
10 Office of the State of the
Il Weis, per plus framotes people and Servan.
" It. Murguist, framos, plupe and Service.
" 11 Suntant; find august floper an Service.
" Il Gibeling, autoin Dix May except - four low be draftened
" 33 Moulser, Jum augusto proportion Service.
1, 94 Marurel, print rough Suth & lout status.
" 3) Deferouged, Jacquet frefre an Service
Thus they and Delharin I President above to beaver
I has may and a kepson of resum at eles senale
Non member out figue
and the sugar to tell
When I at I'm your woman you
Dring de gril Laning Sar Start
Ejo da g" Laning Sar She furt
1 Quitinger

AD34-1R500 Procès-verbal conseil de révision 1857.

Il est propriétaire foncier à Castries, il épouse le 02 août 1864<sup>49</sup> à Castries Suzanne Dallichou née le 29 février 1844<sup>50</sup> à Castries, fille d'Henri Dallichou, maitre carrier, et d'Agnès Avignon.

Le couple aura deux enfants :

Agnès, Laurentine et Antoine, Marius, Ernest, Anselme, qui seront étudiés ciaprès.

Le 14 mars 1877<sup>51</sup> il reçoit donation de son père de 20000.00 francs, cela figure sur le répertoire des hypothèques ci-dessous

Le 30 mai 1895, il vend à Marius, Jules Orsini, propriétaire à Pietraserena, Corse, la totalité de son patrimoine avec sa femme, Suzanne et sa belle-mère, pour un montant de 57000.00 francs, dont 45000 pour lui.



AD34 45Q 7/63-1798-1955 p 40/229 Table alphabétiques du répertoire des formalités hypothécaires.

La première colonne correspond au numéro de volume, la seconde au numéro de la case, je recherche donc le volume 180 et la case 223.

Case Nº 223	fon	Clement.	in clementary
897 8 26 Humai 1876 cacq- 917 & Humai 1876 cacq- 918 25 19 1877 Donne- 938 25 19 1877 Donne- 938 2 20 19 1877 ang-adjn 1018 4 20 01880 Juga derpin 1078 30 21 mai 189 Fente 1838 27 19 gh 1892 Stoute 1838 27 19 gh 1892 Stoute 1409 (3 30 mai 189) Fente	1500- 20000 100- 375- 7/0 800- 3000- 45000		

AD34 45Q 8/180 volume 180 p78/205 Répertoire des formalités hypothécaires.

La première colonne correspond aussi au numéro de volume, la seconde à l'article.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> AD34 en ligne 5MI 3/7 NMD Castries 1863-1874 p47/364.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> AD34 en ligne 5MI 3/7 NMD Castries 1863-1874 p 47/364

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> AD34 Hypothèques 45Q1 917 f°123 n°54.

Il faut donc rechercher le volume 1409, pour les répertoires hypothécaires de Montpellier en 1895 il faut rajouter le 1, donc nous recherchons le 45Q1 1409.

monepolilor on root	ii rade raje	The state of the s
	-	
an interest	- X - X - X	16-53, On brente War mil truit cout
The state of the s		
all records	15	quatre vingt opunis à eté présentée l'expedition de l'acte
		and the state of t
Vento		Sout la teneur duit République Francoise, Ola non
Vente		Du Peuplo François Le Vingt dan Hai mil hist
00		on organism of the second
Lofon Dallichon		cont questre vings quing or Montpolling Par
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		9 , 410 D. of o'll the callein ti
a		Denant 11 2 Faul galibert of son collegue notaires
( Orsini	20	an Dit Hondpellier, Soussignes, Ont compani:
		un · or · or · Parlan · · ·
	180 223,	Monarour Clement Auguste Safon proprietaire
	10, 9 4	Et Ma dame Suzanno Mario Callichou sans
The second second	184 204	a na came suganne see us
China Land	Carried March	profession don épouse, de lui assistée et
	/	
1 Sec. 25 32	2222 225 72	autorisée aure fins des prosontes domicilière
		ensemble à Castries, Lequels out vous
	25	unsamura a man
Contrat Start	6000	Louter les garanties de fait et de Broit. A Monsien
	0,20	a, 40. Print bout riction domicilia
100000	20128	Marins Jules O'sent proprietaire, domicilie
	STATE OF	à Siethasirina Counton de Piedicorte de Gaggio, Clorse)
		000

AD34 45Q1 1409 Hypothèques.

Il décède le 20 janvier 1908<sup>52</sup> à l'âge de 70 ans à Montpellier comme nous l'indique les tables décennales, car les décès ne sont consultables et accessibles pour Montpellier que jusqu'en 1904.

La table des successions et absences de Montpellier, nous apprend que Clément à la fin de sa vie était surveillant de travaux, malheureusement les actes sont absents et cette période n'a pas été versé et malgré l'aide des employés des archives je n'ai pu obtenir de renseignements.



AD34 3Q8769 TSA Montpellier 1907-1908 p 104/179.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> AD34 en ligne 3ETD221 TD Montpellier 1903-1912 p 172/422.

## 3- Scipion Hilaire

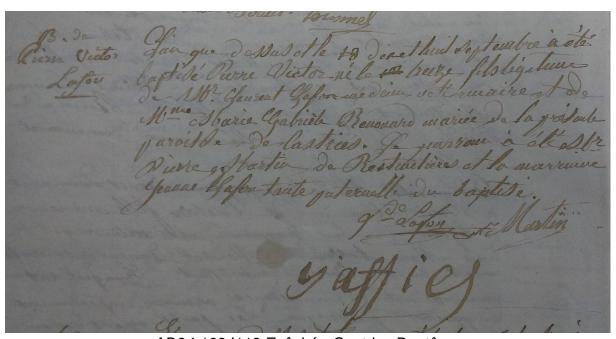
Né le 29 juillet 1838 à Castries et décède à deux mois le 3 octobre 1838<sup>53</sup> à Castries.

#### 4- Marie-Césarine

Née le 4 novembre 1839 à Castries et décède dans sa 7<sup>ième</sup> année, le 2 septembre 1846<sup>54</sup> à Castries.

### 5- Pierre-Victor dit Victor

Né le 13 septembre 1842<sup>55</sup> à Castries à 11 h du soir, déclaré par son père le 14, devant Pierre, Jean Jullien, maire et officier de l'état civil de Castries. Il est baptisé par le curé Galtier le 18, son parrain a été Pierre Martin, la marraine, Jeanne Lafon, sa tante.



AD34 163J113 Evêché - Castries Baptême.

L'an que dessus et le dix-huit septembre a été
Baptisé Pierre Victor né le treize fils légitime
De Mr Laurent Lafon, médecin vétérinaire et de
Mme Marie Gabrielle Renouard, mariés, de la présente
Paroisse de Castries. Le parrain a été Sr
Pierre Martin de Restinclières et la marraine
Jeanne Lafon tante maternelle du baptisé.

En 1862, Pierre Victor a 20 ans, il doit se présenter au conseil de révision, il tire le n°43 et, il est domicilié à Lyon à l'école vétérinaire, il est exonéré car « frère sous les

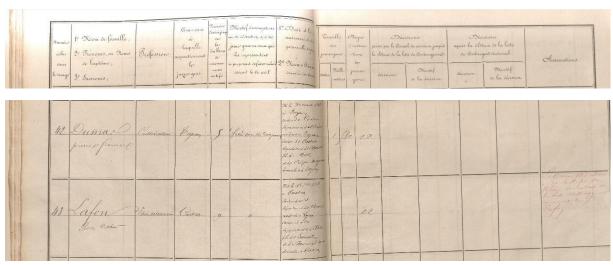
56

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 46 et 60/399.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 65 et 285/399

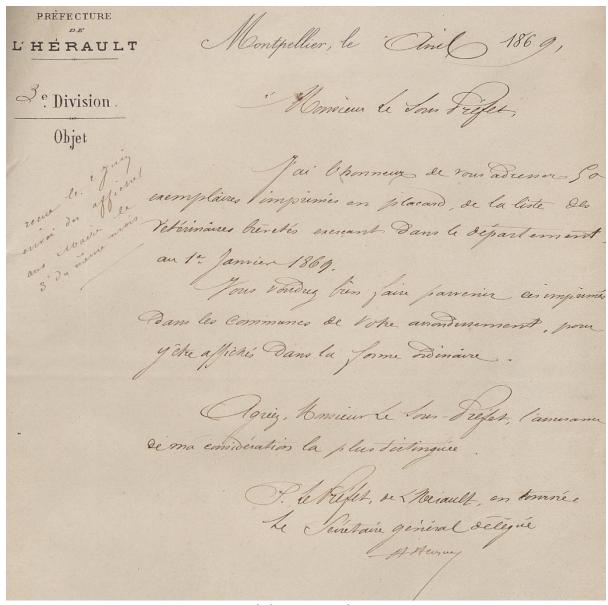
<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 132/399.

drapeaux ». Assez cocasse quand on sait que ledit frère c'est fait remplacer pour ne pas partir à l'armée.

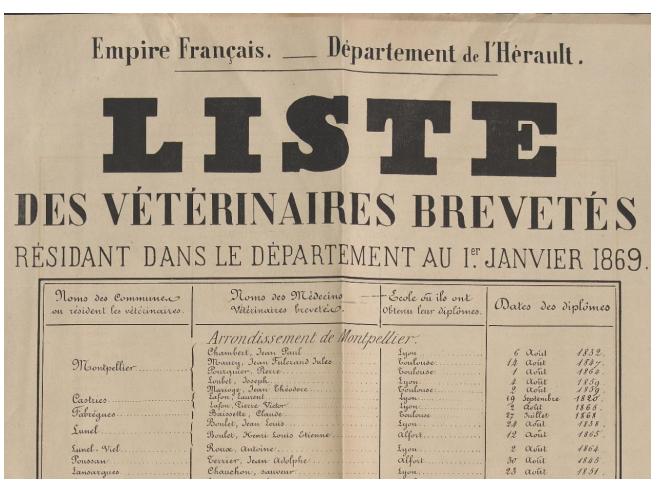


AD34 Liste tirage 1862.

Il part faire l'école de vétérinaire à Lyon et en sort diplômé le 20 août 1865. Il s'installe avec son père à Castries comme nous l'indique la liste de 1869 ci-dessous.



AD34 3Z365 Vétérinaires Hérault 1833-1894.



AD34 3Z365 Vétérinaires Hérault 1833-1894.

Pierre-Victor est la figure emblématique de la famille Lafon. En 1880 il se lance en politique et sera élu en tant que conseiller général de 1880 à 1919<sup>56</sup> dans le groupe des républicains face au baron de Fontmagne, royaliste.

La liste d'émargement des premières élections de 1880, ci-dessous, montre l'assiduité des LAFON à ce vote.

111 Lofan Clement	43	yregine	E
112 Lafon Gabriel	23	es.	air
113 Lafan Victor	38	Veterinaire	Eary

AD34 3M1453 Conseil général-Castries- élection Lafon Pierre-Victor 1880.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> AD34 de 3M1438 à 3M1699 Conseil général – Elections Castries.

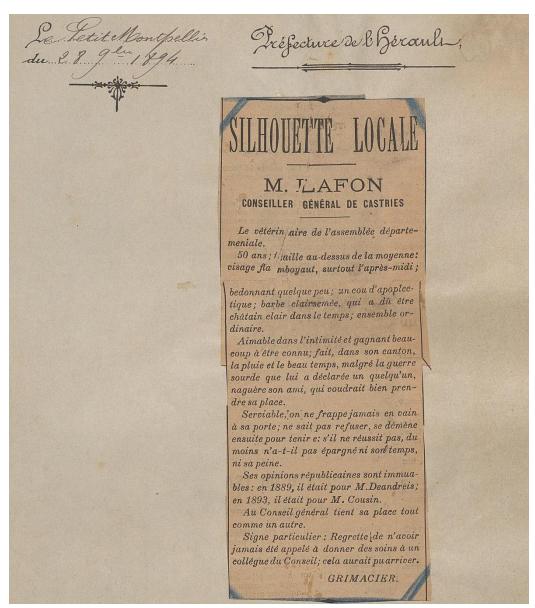
				Mede Tondmagne	Rafinst							
	Castries	349	303	171	129							
	assas	10	72	27	45							
	Baillarques	162	103	50	151							
	Beaulieu.	179	146	62	81							
	Burignangues	60	45	13	91		A					
	Clapters	83	66	44	11							
	Galoriques	138	110	37	70							
	Gurarques	35	29	8	21							Mi. Safout
0	Jacou	41	38	- 11	16							10. Tayout
Castries	Montand	85	73	14	49							
Ustries	Restinctieres	84	79	33	39							
/	J: Bres	106	80	30	49		-		,			
	1. Orerery	155	131	40	89							
	st. Geniël st. Hilaine	266	135	86	147							
	S. Hilaine	56	54	31	23							
	1: Jean de Cornies	17	17	3	24							
	Sussangues	111	91	47	44							
	legran	113	94	116	44							
	Valergues	79	63	15	37							
	Valergues Vendarques	316	252	153	99		1					
	,											
	Potaux	1605						,				
	lolouse	2635	2184	962	1202							
Cas	tried		263	5	2184	1	afo-	,	1202	de de	nain)	s= 162

AD34 3M1453 Conseil général-Castries- élection Lafon Pierre-Victor 1880.

Les résultats de 1880 sont sans appels, Victor, 1202 voix, le Baron de Fontmagne 962. Le taux d'abstention est de 17.12%, de quoi à faire rêver nos politiques.

Bien sûr en étant au-devant de la scène, Pierre-Victor s'expose à la critique.

Ainsi il est croqué par la plume satirique du Grimacier en 1894, celui-ci nous donne une description peu avantageuse du physique de notre conseiller général. Par contre l'auteur, le gratifie d'opinions républicaines immuables, en effet il soutient les députés E. Deandreis de la gauche radicale et en 1893 E. Cousin, du groupe radical socialiste.



AD34 1J1114 portrait satirique. - Silhouette locale- Grimacier. Le petit Montpellier

Du 28 9bre 1894

Préfecture de l'Hérault. SILHOUETTE LOCALE M. LAFON

Conseiller général de Castries.

Le vétérinaire de l'assemblée départe-

-meniale.

50 ans, taille au-dessus de la moyenne ; Visage flamboyant, surtout l'après-midi ; Bedonnant quelque peu ; un cou d'apoplectique, barbe clairsemée, qui a dû être Chatain clair dans le temps, ensemble ordinaire.

Aimable dans l'intimité et gagnant beau--coup à être connu ; fait, dans son canton, La pluie et le beau temps, malgré la guerre Sourde que lui a déclaré un quelqu'un, Naguère son ami, qui voudrait bien pren--dre sa place. Serviable, on ne frappe jamais en vain A sa porte ; ne sait pas refuser, se démène Ensuite pour tenir e ;s'il ne réussit pas, du Moins n'a-t-il pas épargné ni son temps, Ni sa peine. Ses opinions républicaines sont immua-

-bles : en 1889, il était pour M. Deandreis: En 1893, il était pour M. Cousin. Au conseil général tient sa place tout Comme un autre. Signe particulier : Regrette de n'avoir

Jamais été appelé à donner des soins à un Collègue du conseil ; cela aurait pu arriver. GRIMACIER.

Il épouse à Mauguio le 12 avril 1872<sup>57</sup>, devant Chrisostome, Flavier, Gonzague Guiraud, maire et officier de l'état civil de Mauguio, Marie-Marguerite Plagne, née le 02 novembre 1848<sup>58</sup> à St Aunés, fille de Fulcrand Plagne, agriculteur et Marguerite Brun, devant Sieur Clément Lafon, propriétaire, âgé de 35 ans, domicilié à Castries, frère du futur et Jean-Antoine Plagne, propriétaire, 60 ans, domicilié à St Aunés, oncle de la future.

Un contrat de mariage a été fait en l'étude de maitre Bonfils, notaire à Montpellier le 9 avril 1872<sup>59</sup>.

En 1889 il doit faire face à une importante épidémie qui emporte 495 ovins, 11 bovins et 10 équidés, cela représente une perte considérable pour les propriétaires. On voit bien que le rôle du vétérinaire est très important, il doit déclarer la clavelée du mouton et la maladie du charbon des bovins<sup>60</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> AD34 en ligne 5MI 9/10 NMD Mauguio 1868-1874 p 259/379.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> AD34 en ligne 5MI 9/9 NMD Mauguio 1844-1850 p 233/390.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> AD34 2E57/843 Minutes Notariales Maitre Bonfils Janvier à juin 1872 acte n°168.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Le progrès au village, Castries depuis la révolution d'André Tiano.

Le 22 mai 1890<sup>61</sup>, il reçoit la médaille de commandeur du mérite agricole, pour services rendus à l'agriculture en propageant et améliorant le mode de croisement de race pour le cheval et le mouton.

Le 1<sup>er</sup> mars 1902<sup>62</sup> il reçoit la médaille d'officier d'académie

Pierre-Victor décède le 14 novembre 1920<sup>63</sup> à Castries. Il repose dans le tombeau des Lafon.



Montpellier3m.fr le petit méridional du 15/11/1920, le 10.03.2021.

Marie-Marguerite, le rejoindra moins de trois ans plus tard, elle décédera à Montpellier le 09 juin 1923 comme indiqué dans son avis de décès ci-dessous.



Montpellier3m.fr le petit méridional du 10/06/1923, le 10.03.2021.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> BNF Gallica.fr le 24 janvier 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Journal officiel de la république française, lois et décrets année 34.1902.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> AD34 en ligne 3E58 NMD Castries 1914-1921 p 216/253.

# **B- Leurs petits enfants:**

# 1- Les enfants d'Auguste, Clément :

# 1 – a Agnès, Laurentine.

Née le 22 juin 1865<sup>64</sup> à Castries

Elle épouse à Castries le 15 mars 1894<sup>65</sup> Orsini Emanuel, capitaine du 3<sup>ième</sup> régiment mixte des zouaves, né à Pietraserena Haute Corse le 23 mai 1858<sup>66</sup>, fils d'Orsini Mélia Luce et de Marie Emilie Pellegri.

Le couple aura deux filles, ils voyageront tout au long des mutations d'Emanuel, comme à Toulouse, suite à sa nomination de capitaine.

C HOSES MILITAIRES:
M. Orsini, lieutenant au 142° d'Infanterie, est promu capitaine et affecté au 83°, à Toulouse, en remplacement de M. Souillard, passé dans l'Intendance.
M. Orsini était devenu presque notre compatriote par son mariage avec Mlle Lafon, nièce du conseiller général de Castries; il est le cousin du commissaire spécial des chemins de fer, en résidence à Montpellier, M. Angeli. Aux qualités militaires, M. Orsini joint des dons littéraires fort appréciables, que le Ministre de l'Instruction publique a su reconnaître, en lui décernant les palmes académiques. La Maison Gustave Firmin et Montane imprime actuellement une curieuse brochure que M. le capitaine Orsini a mise au jour: La Vie de Théodore I°, roi de Corse.

 $or sini-La fon 16512\ ressources patrimoines. I are gion. fr. 24.01.2021.$ 

#### CHOSES MILITAIRES:

M. Orsini, lieutenant au 142e d'infanterie, Est promu capitaine et affecté au 83e, à Toulouse, En remplacement de M. Souillard, passé dans L'intendance.

M. Orsini était devenu presque notre compa-

-Triote par son mariage avec Mlle Lafon, nièce du Conseiller général de Castries ; il est le cousin du Commissaire spécial des chemins de fer, en rési-

-Dence à Montpellier. Angéli. Aux qualités Militaires, M. Orsini joint des dons littéraires fort

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> AD34 en ligne 5MI 3/7 NMD Castries 1863-1874 p63/364

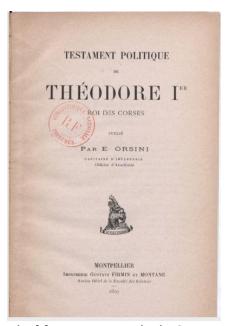
<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> AD34 en ligne 5MI 37/5 NMD Castries 1887-1896 p288/382

 $<sup>^{66}</sup>$  AD2B Haute Corse en ligne 12NUM3125 NMD Pietraserena 1830-1859 p201/214

Appréciables, que le Ministre de l'Instruction Publique a su reconnaitre, en lui décernant les Palmes académiques. La maison Gustave Firmin Et Montane imprime actuellement une curieuse Brochure que M. Le capitaine Orsini a mise Au jour : La vie de Théodore ler, Roi de Corse.

Un de ses passe-temps est l'écriture. Il publie un livre qui lui vaudra les palmes académiques.

Ce livre, <<Testament Politique de Théodore I<sup>er</sup>, Roi des Corses, Montpellier 1895.>> Raconte la vie de Théodore Antoine baron de Neuhoff (1690-1736). Le capitaine a récupéré son testament, à ses dires, « fort endommagé » et la retransmis dans ce livre.



Gallica.bnf.fr, capture web du 9 mars 2021.

Le 11 juillet 1900 le capitaine Orsini est décoré chevalier de la légion d'honneur pour fait de guerre.

ANALYSIS VIRGINISALARAS	PROCÈS-VERBAL
LÉGION D'HONNEUR.	DE RÉCEPTION
F" BUREAU,	D'UN Charalier DE LA LÉGION D'HONNEUR.
PERSONNEL DES MENERS	
LÉGION D'HONNEUR	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
NT NO. OF THE PERSON	Le Gualage juillet mil land cont
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.	quatre-vingt-dix 0 0 0
SERVICES ADMINISTRATORS ET TRAITEMENTS.	Nous. gode, Gineal de Dinden Generales
×_59,926	I brens Grand Chair de la Sigion & Homeson
AVIS ESSENTIEL.	Conformement à la délégation du Grand Chancelier, en date
	du 11 juillet 1900
Le présent provis-vechal doit être reproyé transfélialement au Grand Cheopelier, l'inscription	et après avoir fait prendre les armes à la Gauden de Affare
du tetulaire aur les registres matricules ne discent avoir lieu	avons fait placer devant le front de bataille M Casers V.
qu'oprès l'accomplissement de la formalité de la réception.	Dimensonal , Capitaine, and I Storgments de
	nommé Charolier de la Légion d'honneur, à
	l'effet de le recevoir eu cette qualité.
	Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade
	et en prononçant la formule de réception suivante :
	Au nom du Président de la République, et en vertu des ponvoirs qui nous
	sont conférés, nous vous faisons Colescolles de la Légion d'honneur, s
	Immédiatement après a été dressé le présent procès-erbal, pour être
	transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipien-
	daire et par nous
	Fait à gare , les jour, mois et an que dessus.
N 25 19	Le Récipiendaire . Le Délégue .
3	
	( Crains
	1,9
	7,7

www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/ le 23 mai 2021

LÉGION D'HONNEUR.	M, $M$
NUMÉRO DE LA MATRICULE:	Nom: Utstilli
59,926	Prénoms: Énumanue (
NUMÉRO	Frenoms: Calditum rates
DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION:	Qualité (
and the second s	on Capitaine 3 & légt de Zonaves
	grade (
	né le 23 février 1858
	né le 23 février 1838 a Pietraserena (Corse)
	a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur
	Will Hill to dance when he was
	par décret du II Juillet 1900 rendu sur le rapport du Ministre de la Juierre
	du Ministre de la juerre
	pour prendre rang du
	Date du départ de la décoration : 12 Juillet 1900
	A STATE OF THE STA
	Idem du certificat d'inscription:
	Date du décès: 13 gaelgo!
0061-100-1000	
62-11	
000	
202	3
18	

www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/ le 23 mai 2021.

Le 13 novembre 1900 le capitaine Orsini est percuté par un train en se rendant à une réunion d'état-major, il décède au camp de Sathonay (Ain).

Les cérémonies religieuses auront lieu à Lyon avec tous les honneurs militaires, il sera inhumé à Castries le 16 novembre 1900.

### Obsèques du Capitaine Orsini

Les funérailles du capitaine Orsini, du 3º zonaves, mort dans les tragiques cir-constances que nous avons relatées, ont eu lieu hier, à d'x heures du matin, au milieu d'une afficence considérable de militaires de toutes armes et d'amis du defunt.

Le corps avait été déposé à la chapelle de l'hôpital Desgenettes, où une messe fut dits par M. l'abbé Giraudier, aumônier de l'hôpital.

de l'hôpital.

Après l'absouts, le cortège, que précédait la musique du 99° de ligre, est partipour se rendre à la gare de Perrache.

Les cordons du ppête étaient tenus par quatre capitaines" d'armes différentes. Puis, derrière le cercueil, venaient M. le gènéral Zidé, gonverneur militaire de Lyon, et les généraux Courbebaisse, chef d'état major; Parisot, Lesne, Orset, handaux, Lebrun; le médecin inspecteur Claudot; le colonel La Coste de Laval, comzau, Lebrun; le médecin inspecteur Claudot; le colonel La Coste de Laval, commandant le bataillon de zouaves de Sathonay; les colonels et les délégations d'officiers de tous les régiments de la garnison; les lieutenants colonels Damy et Gavarret; MM Ogliastroni, directeur des prisons; Lec'ère, inspecteur vétérinaire principal; Muselli, etc., etc.

La 18° compagnie du 3° zouaves fournissatt, en armes, l'escorte d'honneur du défunt; c'est la compagnie que commandait le capitaine Orsini.

De superbes couronnes avaient été of-

De superbes couronnes avaient été of-fertes par le général commandant la place, le général adjoint et les officiers du 3e zouaves; la 18° compagnie du 3e zouaves; les sous-officiers du 3e zouaves; les cffi-ciers du 93°; les officiers de cuirassiers du camp de Sathonay, les amis du dé-funt, etc. funt, etc.

A la gare de Perrache, le colonel La Coste de Laval, au nom des 2º et 3º zouaves, a tenu à lui adresser des adieux en son nom et au nom de tous les officiers du régiment. Il retrace d'abord la carrière si bien remplie du capitaine Emmanuei Orsini, né en Corse en 1858, qui, engagé volontaire à dix-neuf aus. passe sur sa demande en 1898 comme capitaine au 3º zouaves, après avoir successivement appartenu aux 99º, 163º, 110º, 143º et 83º d'infanterie. A cette époque, il mérite les palmes d'officier d'Académie par un ouvrage fort apprécié, la Monographie de la Corse. Un peu plus tard, il est promu chevalier de la Légion d'honneur. C'est donc en pleine activité de travail qu'une mort terrible vint l'eniever à sa 18-he de serviteur de la patrie et à l'affection des siens.

M. le colonel La Coste de Laval termine par des paroles de consolation à la veuve du capitaine. Puis dans une péroraison émue il donne rendez vous à son amidans

un monde meilleur. La cérémonie funèbre était terminée é onze heures et demie. Le capitaine Orsini sera inhumé à Castries (Hérault) Il laisse une veuve et deux petites filles. Il était âgé de quarante-trois ans. Cet officier est mort en service com-mandé. Au moment où il a été brusque-

ment surpris par l'arrivée de l'express de Vesoul, il se rendait en effet à une confé-rence de son chef de bataillon.

Obsègues E.Orsini 1901.Lecture plus. Salut Public du 17/11/1901. Le 23 mai 2021.

qu on ne prononçat aucun discours. - Samedi matin est arrivé à Castries le corps

de M. le capitaine Orsini qui trouva la mort dans un terrible accident au camp de Sathonay. En même temps arriva la veuve, Mme Orsini, de son fille de M. Clément Lafon, accompagné de son frère M. Marius Lafon, accompagne de et de trois officiers als de tr de trois officiers chargés de représenter l'autorité militaire.

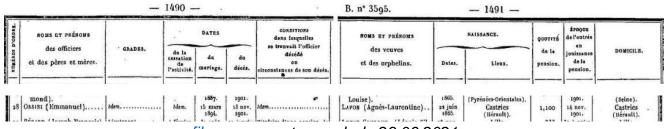
> La cérémonie religieuse ayant eu lieu à Lyon, les nombreux amis de la famille Lafon ont simplement accompagné le corps au cimetière, où le capitaine Culty a dit un dernier adieu à son regretté camarade.

La vie Montpelliéraine et régionale décès capitaine orsini.fr 16.03.2021.

-Samedi matin est arrivé à Castries le corps De M Le capitaine Orsini qui trouva la mort dans Un terrible accident au camp de Sathonay. En même temps arriva la veuve, Mme Orsini, Fille de M. Clément Lafon, accompagné de son Frère M. Marius Lafon, étudiant en médecine et de trois officiers chargés de représenter l'autorité Militaire.

La cérémonie religieuse avant eu lieu à Lyon. Les nombreux amis de la famille Lafon ont simple--ment accompagné le corps au cimetière, où le capi--taine Culty a dit un dernier adieu à son regretté Camarade

Suite à son décès sa veuve Agnès Laurentine sera pensionnée par l'armée.



www.filae.com capture web du 23.06.2021.

Par contre je ne suis pas arrivé à la retrouver après, je ne sais pas où, elle est décédée, surement a-t-elle quittée la région.

# 1- b Antoine, Marius, Ernest, Anselme dit Marius

Antoine, Marius, Ernest, Jean LAFON né le 20 avril 1870<sup>67</sup> à Castries.

Il est dit docteur en médecine à Montpellier, malgré mes recherches à la bibliothèque universitaire de la faculté de médecine de Montpellier, je ne suis pas arrivé à trouver sa thèse, qu'il aurait dû soutenir.

Il épouse le 26 novembre 1901<sup>68</sup> à Montpellier Fanny Augros née le 20 mai 1878<sup>69</sup> à Bourg de Thizy (69) fille de Jean-Marie Augros, cultivateur et Antoinette, Marien Vincentine Poizat, elle décède le 08 juillet 1959 à Aubagne (Bouches du Rhône) comme indiqué en marge de son acte de naissance n°36 en 1878. Je me suis rapproché de la mairie et j'ai reçu la réponse le 7 juillet, trop tard pour approfondir mes recherches et retrouver Marius. Fanny y est dite veuve de Marius et domiciliée à Aubagne dans le quartier de l'Aumône.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> AD34 en ligne 5MI 3/7 NMD Castries 1863/1874 p 233/364.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> AD34 en ligne 5MI 58/59 Mariage Montpellier 1901 p 291/343.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> AD69 en ligne 4E6268 Naissance Bourg de Thizy 1878 p 8/21.

ALBAGNE on Provence	MAIRIE D'AUBAGNE Bouches-du-Rhône Acte de décès - Copie Intégrale
AUGROS fanny Venue LAFON  Announder le retine de dix mets enge	
Copie délivrée conforme au registre. A Aubagne, le 01 juillet 2021  Pour le Maire, L'offi de l'état civil par déléga	tion

Acte transmis par la mairie d'Aubagne, reçu le 7 juillet 2021. Propriété de l'auteur.

#### 2- Les enfants de Pierre Victor :

# 2 – a Marguerite, Laurentine, Marie

Marguerite nait à Castries à deux heures du soir, le 12 mars 1873<sup>70,</sup> son père Victor la déclare le lendemain en mairie à Pierre-Pascal Valentin, adjoint à la mairie et officier de l'état civil par délégation, seront présent à cette déclaration, les sieurs Brunel Alexandre, instituteur public, âgé de 32 ans et Coste Laurent-Victor, propriétaire, âgé de 32 ans.

En 1898<sup>71</sup>, le 27 décembre, à l'âge de 25 ans, elle épouse à Castries, Antoine, Lucien, François Beauquier, âgé de 29 ans, il est percepteur.

Après un contrat de mariage chez M° Coulon, notaire à Castries le 23 décembre 1898, leurs unions est célébré en présence de Nègre Louis, âgé de 40 ans, avocat, Gallis Paul, âgé de 41 ans, professeur de la faculté de médecine et Jaumes Louis, âgé de 31 ans, aspirant au notariat, tous trois domiciliés à Montpellier, non parent et Tusselet Louis, négociant, âgé de 45 ans, cousin de la future, domicilié à Montpellier aussi.

Jusqu'en 1911<sup>72</sup> on peut localiser le couple, qui apparemment n'a pas d'enfant, à St Martin de Londres (34), grâce aux recensements.

## 2 - b - Antoine, Emile dit Emile.

Emile vient au monde dans la maison familiale de Castries le 22 juin 1876<sup>73</sup> à cinq heures du matin.

Il entreprend des études de médecines à la faculté de Montpellier. En mai 1900, il soutient une thèse sur « le phlegmon diffus chez les alcoolo-diabétiques.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> AD34 en ligne 5MI 3/7 NMD Castries 1863-1874 p 312/34.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> AD34 en ligne 5MI 37/5 NMD Castries 1897-1902 p 62/232

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> AD34 en ligne 6M693 recensement St Martin de Londres 1911. P 17/28.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> AD34 en ligne 5MI 37/4 NMD Castries 1875-1886 p 49/450.

```
Bassaget (Henri). — Traitement du leucome par l'ammoniaque. — Montpellier, 1900, in-8°. [41 p.].

Montpellier. Th. méd. 1899-1900. N° 63.

Grégoire (A.). — La panophtalmie chez les diabétiques. — Montpellier, 1900, in-8°. [47 p.].

Montpellier. Th. méd. 1899-1900. N° 64.

Lafon (Emile). — Contribution à l'étude du phlegmon diffus chez les alcoolo-diabétiques. — Montpellier, 1900, in-8°. [63 p.].

Montpellier. Th. méd. 1899-1900. N° 65.
```

BU Université de Médecine Montpellier-265.314 Catalogue mensuel des thèses 1898-1901- mai 1900 p241.

Le 29 juin 2021, j'ai pu enfin accéder à la Bibliothèque Universitaire de la faculté de médecine, fermée suite aux restrictions dues à la pandémie, et trouver sa thèse, elle est consultable sur place, mon excitation était à son comble, j'ai pu acter de la réussite de ses études, à l'inverse de son cousin Marius, pour qui, malheureusement je n'ai rien trouvé, malgré l'aide des bibliothécaires.

Il sort diplômé le 13 juillet 1900.

En 1902 il s'installe en tant que docteur en médecine à Marseillan.

Agde(4)	Id I	Bedos	18 Juin 4885. 16 Fév. 4894. 23 Juill. 4897. 1 <sup>cr</sup> Août 4874. 31 Août 4874. 30 Août 4854. 34 Juill. 4896. 18 Déc. 4874. 9 Avril 1897.	Montpellier. Id. Id. Id. Id. Id. Id. Id. Id. Paris.	Rascol 31 juill. 1900. Evoluse
Bédarieux		Descays	34 Juill, 4897. 8 Sept, 4894. 2 Juill, 4864. 30 Déc. 4864.	Îd. Id. Id. Id.	
	ed -	Cabrol a	28 juil. 1878 28 juil. 1899 1. f.v. 1900 3 aout 1868	Paris	

AD34 5M44 Médecine 1830-1924.

Liste Nominative
des Docteurs en Médecine, Officiers de
Santé, Chirurgiens Dentistes, Dentistes
palentés et Jages Femmes de l'est 2º Classe
exerçant au 1º Janvier 1902
dans l'avondissement de Béziers.

Cantons.	Communes.	noms.	Diplômes.
		s en Midecine (su	reception Scottance
Canton d'Agde (srute)	Marcseillan	de Bonnefoy Durand Lafon (Emile) Safon (Léos)	18 Déc. 1874 de 13 juil 1900 Montpelle 12 nov 1900 de
,	Vias	Challies	25 Juille 1886 Montpell

AD34 5M44 Médecine 1830-1924.

Emile épouse le 15 juillet 1904<sup>74</sup> à Marseillan, Uranie, Marie, Sophie Bastide d'Izard, fille Louis, Fulcrand, Baptiste Bastide d'Izard, propriétaire et de feue Jacobine, Françoise Roques.

Un contrat de mariage est fait devant M° Vernazobre, notaire à Marseillan le 15 juillet 1904.

L'union se déroulera en présence des sieurs, Bastide d'Izard Jean-Marie, négociant en pins, âgé de 28 ans et frère de l'épouse, de Lapeyre Jean-Marie, secrétaire de mairie, âgé de 52 ans, de Devèze Louis, interne des hôpitaux, âgé de 26 ans et Beauquier Lucien, percepteur, âgé de 36 ans.

Ils auront deux fils, nés à Marseillan.

- **Victor, Emile**, né le 29 Mai 1905<sup>75</sup>.
- Louis, Clément, Lucien, né le 23 juillet 1910<sup>76</sup>.

Respectivement, Docteur et pharmacien à Paris.

Uranie-Marie décède à Marseillan le 27 janvier 1956<sup>77</sup>.

Emile la rejoint six mois après, le 29 juin 1956<sup>78</sup>, il décède à Marseillan.

## 2 - c- Clément, Ernest, Jean, dit Clément

Clément voit le jour le 13 février 1885<sup>79</sup> à Castries.

Il est déclaré par son père en mairie devant Jean-Victor Granier, adjoint au maire. En1905 il a 20 ans et comme tout homme de cet âge il est appelé au conseil de révision, conseil de révision nouvelle formule car plus de tirage au sort, mais service militaire pour tous.

Grace à l'armée nous avons sa description :

Cheveux et sourcils noirs, yeux châtains, front découvert, nez fort, bouche moyenne, menton rond, visage ovale et une taille de 1m67, pas très grand mais dans la moyenne pour l'époque.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> AD34 en ligne 2MI EC150/1 Mariage Marseillan 1903-1904 p 31 et 32 /43.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> AD34 en ligne 2MI EC 150/1 NMD Marseillan 1905-1907 p 10 et 11/213.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> AD34 en ligne 3E 154/60 NMD Marseillan 1910-1914 p 11/349.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> AD34 3Q 694 Déclaration de mutation par décès.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Filae.com arbre Aubryyves.29/06/2021

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> AD34 en ligne 5MI 37/4 NMD Castries 1875-1886 p 374 et 375/450.

Nous apprenons aussi son degré d'instruction :1 à 5

#### C'est-à-dire:

- 1 : Sait écrire.
- 2 : Sait lire et écrire.
- 3 : Possède une instruction primaire plus développée.
- 4 : A obtenu le brevet de l'enseignement primaire.
- 5: Est au moins bachelier.

Comme nous l'indique son état militaire le 27 octobre 1910 il intègre l'école vétérinaire de Toulouse, et il en sortira diplômé.

Le conseil de révision note « une déformation de colonne vertébrale, de ce fait il est incorporé le 06 octobre 1906 à la 16<sup>ième</sup>section des secrétaires de l'état-major

Il est rendu à « la disponibilité » le 25 septembre 1908, il est noté aussi certificat de bonne conduite lui est accordé...

Comme beaucoup d'homme à cette époque Clément est appelé pour le conflit de la première guerre mondiale. Il est incorporé le 18 novembre 1914 et arrive le 16 décembre 1914 au 56°régimentd'artillerie.

Clément est vétérinaire, il se voit donc nommé aux RE de réserve le 15 janvier 1915 et est affecté au 123<sup>ième</sup> T<sup>al</sup> d'infanterie à Mende, il passe le 25 février 1918 au 118<sup>ième</sup> artillerie lourde. Il sera enfin affecté au 18<sup>iéme</sup> Train.

Il traversera le conflit, comme nous l'indique ses états militaires ci-dessous. « Contre l'Allemagne de 16 décembre 1914 au 23 mars 1919. ».

Lafon	Numéro matriculo du recrutement :	557
corner Aliment brust Jungarows	Classe de mobilisation :	1905
Exat civis.  So to 13 février 1885 à Castriel conto de districe de l'hérault motion de l'hérault motion de l'hérault motion de l'hérault postession d'Endrant l'Account de descrite de l'hérault le le Playne Marie descrite la lattrier de l'hérault departement de l'hérault	t sent checkers	house mayine
6 de talistan le rector de Castries	Hope Corrections	graduate in 1234.5.
Décision de constit. De nevision et morres.  De formation de la Colonne verdebrale (	Dates	16 Section d'Elak Hajn & Recolement
Incorpore le 6 Octobre 1906 de la 16 declare de secretario de Stat major de Reconstante de 16 de 361 anno en major per la baldat su se de la la secretario de secretario de 16 de 361 anno en 16 de 16	Bone Cornel of days of the street of the str	Register de Humands
Pane dans la de l'armée active le	Encusive An horizon on other	S SUCCESSIVES HARPERS ORDER 25 DOGGARD OF US SUCCESS  Compresses Subdivious
Classe does to service armorphis Decision do la Commission de Reforme de Mantpolher da 17 Novembre 1919  (Arrité Mei du 9 octobre 1914), at affect our for legans and 1 stabilize y street to the 1910  1911 et affect our 123 to de Information a Claude (Avis du Gal et 16 Region du 15 1-15)  Care au J. Regat de Manado a Region (2014)  Sague our 103 to the Charles of the 13-94-191  Sague our 103 to the Street of 13-94-191  Grand Gent en Schip Millow Counter (200 du Grand de Street (1912 30 febb 200 du Grand de 1917 20 de febb 200 de 1917 at febb 200 de 200  Balton du 193 R A S  Care au 195 artic Counter 6 25 ferries 1918 par	27 8h 1912	Evelouse Finant
She was the same of the same o	deposition by Establish States in Section 1.	Married Co.
Il apple a l'adire le 30 - 1937. It ujont les co	n da 1 désembre 1855 arma una averes tous ou du Ministre de la I	Des hommes tragged per pand so desp feries. (Art. 4 de la bil

AD34 1R1185 Montpellier-Registre-Matricule 1905.

Dès son retour à la vie civile, il fait passer un entre filet dans le journal local et reprend son activité de vétérinaire à Castries.

```
vouée présidente. (A suivre).

CASTRIES. — Démobilisé. — M. Lafon, vétérinaire à Castries, se tient à la disposition de sa clientèle.
```

Memonum\_mediatheque.montpellier3m.fr, Castries démobilisation. 13 mars 2021.

Le 2 juillet 1921<sup>80</sup> à Castries, il épouse devant Paul Cals, adjoint au maire, Juliette, Marie, Jeanne Couderc née le 3 mai 1898<sup>81</sup> à Castries, elle est la fille de Joseph Antoine Couderc, entrepreneur maçon et Marie-Jeanne Hyonnet.

Un contrat de mariage est passé devant M° Milhau, notaire à Castries le 1<sup>er</sup>juillet 1921.

Les témoins sont Antoine Emile Lafon, docteur à Marseillan, frère de l'époux et Charles Etienne Couderc, ingénieur, 43 rue des Rosiers à St Ouens (Seine), frère de l'épouse.

De cette union naitra une fille, décédée à Castries en 2019, comme nous l'indique sa plaque sur le tombeau des Lafon.

Il faut noter par le recensement de 1936 que le neveu de Mme Lafon, Gabriel Couderc dit peintre en profession, est en fait un célèbre artiste peintre, un de ses tableaux intitulé, « village provençal sur une colline », ressemble étrangement à l'horizon de Castries.



AD34 en ligne 6M316 recensement Castries 1936 p37-38/46.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> AD34 en ligne 3E 58/12 NMD Castries 1914-1921 p 238/253.

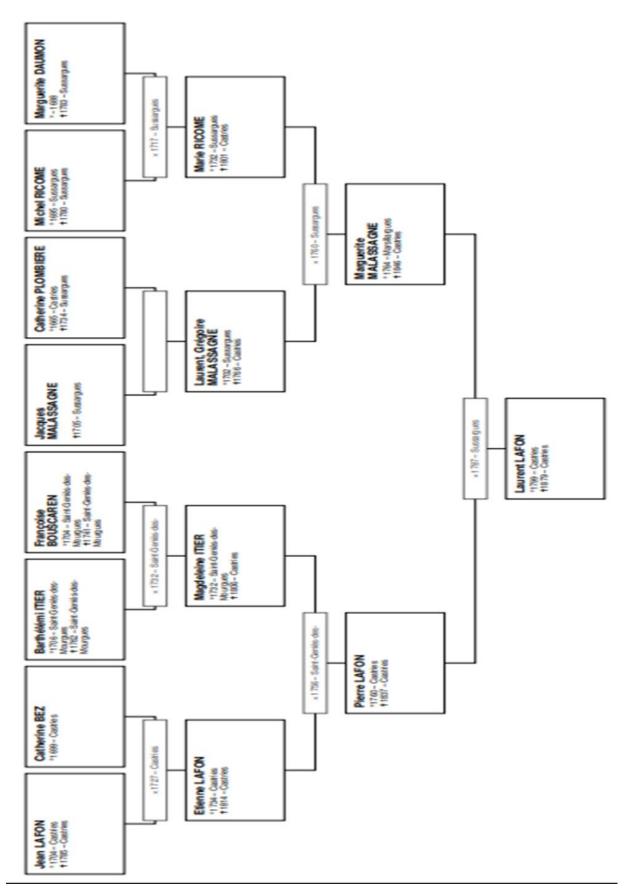
<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> AD34 en ligne 5MI 37/5 NMD Castries 1897-1902 p 44/232.



Village provençal sur une colline de Gabriel Couderc.www.pinterest.com

Juliette décède le 13 mai 1968 à Castries comme annoté en marge de son acte de naissance.

Quant à Clément il s'éteindra à l'âge avancé de 91 ans en 1976 comme nous l'indique sa plaque sur le mausolée des Lafon.



Arbre généalogique ascendance Laurent Lafon.Geneanet dujcfl – Jean-Claude Filhastre-Loubet

# A - Les parents de Laurent

### Pierre LAFON et Marguerite MALASSAGNE

**Pierre** né le 10 septembre 1760<sup>82</sup> à Castries, il est baptisé le 14, parrain a été Pierre Itier, ménager de la paroisse de St Géniès, marraine a été Catherine Lafon femme de Jean-Pierre Battit, maréchal dans la commune de Baillargues. Pierre est maitre maréchal ferrant à Castries.

**Marguerite** née le 19 mai 1764<sup>83</sup> à Marsillargues, elle est la fille de Laurent-Grégoire, jardinier au jardin du Roy à Montpellier, et de Marie Ricome, elle a pour parrain, Jean Martin, ancien cordonnier et pour marraine Marguerite Daumond, sa grand-mère maternelle.

Pierre et Marguerite s'unissent à Sussargues le 12 juillet 1787, ils ont fait un contrat de mariage devant maitre Auteract, notaire à Montpellier le 24 juin 1787.

Ce mariage a été possible grâce à son émancipation, que je vous présenterai un peu plus tard dans le paragraphe consacré à son père Etienne.

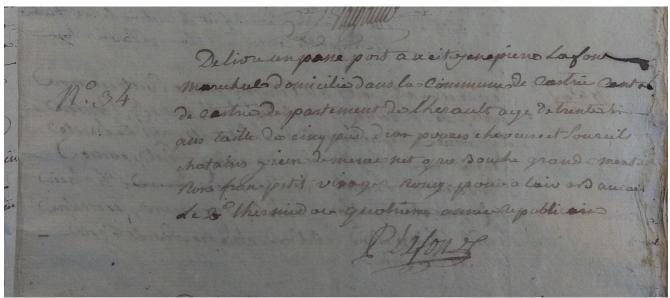
De cette union naissent 9 enfants dont 5 survivront.

- → Marie
- → Jeanne
- → Magdeleine décédée en bas âge
- → Marguerite
- → Etienne décédé en bas âge
- → Laurent
- → Marie décédée en bas âge
- → Etienne décédé à 23 ans
- → Hilaire.

 $<sup>^{82}</sup>$  AD34 en ligne 5MI 3/5 1638-1792 BMS Castries 1638-1792 p 167/353.

<sup>83</sup> AD34 en ligne 5MI 7/21 BMS Marsillargues 1747-1767 p 201/238.

Grâce à la création des passeports afin de circuler sur le territoire, nous avons une description de Pierre : il mesure 5 pieds 2 pouces, soit 1m57.



AD34-Registre des Passeports L5353. N°34

Délivré un passeport à citoyen Pierre Lafon Maréchal, domicilié dans la commune de Castries canton De Castries, département de l'Hérault, âgé de 36 Ans, taille de 5 pieds, deux pouces, cheveux et sourcils Châtains, yieux de même, net gros, bouche grande, menton Rond, front petit, visage, rond, pour aller à Bauvais. Le 2°Thermidor an quatrième année républicain.

Le 24 ventôse an VII<sup>84</sup> ce tient la préparation pour la tenue des assemblées primaires et communales, qui auront lui dans la « cy devant » église, durant cette réunion, sont nommés les citoyens ayant droit de vote, Pierre et son frère Barthélémy sont déclarés éligible. Pierre Lafon y est dit « prézidan ».

Il sera maire de Castries de Juin 1815 à Juillet 1815<sup>85</sup>. Les changements de régimes, entrainent presque toujours un changement municipal. C'est ainsi que lors des Cent jours, (retour de Napoléon I<sup>er</sup>, départ de Louis XVIII), Pierre prend la place de Jean Valgalier, mais personne ne croit à la durée de ce retour napoléonien et un rapport de police évoque « une belle dame du voisinage, qui disait à son jardinier de bien soigner quelques plantes de lys, attendu qu'avant que ces fleurs soient passées, elles serviront

\_

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> AD34 L5352 Délibération de l'administration municipale : Assemblée primaire et cantonale an VII.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Wikipédia.org Castries (Hérault) Liste des maires 1791-1844.

à la très prochaine fête qui aura lieu pour le rétablissement des Bourbon. » Effectivement Pierre ne sera maire que 60 jours<sup>86</sup>.

Il demandera un autre passeport pour se rendre aussi à Beauvais le 3 Thermidor an VI, se sera le passeport n°218.

Pierre décède le 06 juin 1837<sup>87</sup> à Castries. Le 18 juin 1837<sup>88</sup> est entrepris le partage des biens de Pierre par ses cinq enfants devant maitre Gustave Lajard, notaire à Castries. Il en résulte que ¼ revient en usufruit à sa veuve Marguerite, que Mme Vitou, née Lafon hérite de 10000 francs à titre de préciput et hors part, le reste est divisé entre les 5 frères et sœurs, Mme Martin, née Marie Lafon, hérite de 12000 francs, Mme Guiraud, née Jeanne Lafon, aussi 12000 francs, Mme veuve Vitou, née Marguerite Lafon, hérite de 22000 francs (12000 plus les 10000 francs), Hilaire Lafon, touchera aussi 12000 francs, quant à Laurent, il héritera de 22400 francs. Nous avons le détail du partage en annexe 2.

Marguerite décède dans la maison de son fils Laurent à Castries le 15 juillet 184689.

# **B** - Les grands-parents de Laurent.

## 1- Etienne LAFON et Magdeleine ITIER

**Etienne**, né le 28 mars 1734<sup>2</sup> à Castries, baptisé le 31 à 2h de l'après-midi son, parrain a été Etienne Bes, son oncle paternel, et sa marraine Marie Alicot. Il est le fils de Maitre Jean LAFON Maréchal ferrant, qui siège dès 1731 aux délibérations consulaires et de Catherine BES.

**Magdeleine**, née à St Géniès des Mourgues le 24 juillet 1732<sup>90</sup>, fille de Barthélémi, ménager et de Françoise Bouscarenq, elle a pour parrain Antoine Itier, son aïeul paternel et pour marraine Marie Cournon, veuve d'André Bouscaren, son aïeule maternelle.

Etienne et Magdeleine se marient 15 juillet 1756<sup>91</sup> à St Géniès des Mourgues.

82

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Le progrès au village, Castries après la révolution d'André Tiano.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> AD34 en ligne 5MI 3/56 1836-1850 NMD Castries 1836-1850 p 40 et 41/399.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> AD34 2E 17/35 Minutes notariales de maitre Lajard acte n°104.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1836-1850 p 283/399.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Ad34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1729-1745 p 10/58

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> AD34 en ligne 5MI 3/14 BMS St Géniès des Mourgues 1661-1792 p 40 et 41 /95.

Employé des travaux publics, il réside durant une période à Marseille, au moins cinq ans, chemin neuf, porte d'Aix, maison 5, section 24, comme nous le confirme l'acte de mariage de son fils Etienne le 22 avril 1795<sup>92</sup> avec Madeleine Jullien.

8 enfants voient le jour, tous à Castries :

- → Marie née le 04 décembre 1756<sup>93</sup>
- → Barthélémy né le 05 novembre 1758<sup>94</sup>, décédé le 16 janvier 1827<sup>95</sup> à Castries il sera le 1<sup>er</sup> maire de Castries de la famille LAFON du 3 décembre 1794 au 1<sup>er</sup> semestre 1795<sup>96</sup>, il épouse le 29 avril 1783<sup>97</sup> à Castries Marie-Marguerite RENOUARD, fille d'Antoine Renouard et de Gabrielle Paul, première union entre ses deux familles, puisque quelques décennies plus tard le neveu de Barthélémy, Laurent, épousera, Marie Gabrielle petite nièce de Marie-Marguerite.
- → Pierre, père de Laurent.
- → **Jean, Antoine** né le 15 janvier 1763<sup>98</sup>
- → **Marie** née le 10 juin 1765<sup>99</sup>.
- → **Marie-Madeleine** née le 19 novembre 1767<sup>100</sup> et décédée le 30 novembre 1767<sup>101</sup> à Castries.
- → Etienne né le 4 janvier 1770<sup>102</sup>.
- → **Hilaire** né le 16 mai 1773<sup>103</sup>.

Le 30 décembre 1785 à Marseille, il émancipe son fils Pierre, dans l'étude de Maitre Estubi, notaire à Marseille, devant Messire Dominique de Demandolx, chevalier, conseiller du Roi, lieutenant général civil de la sénéchaussée de Marseille. Les témoins

83

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> AD13 en ligne 201E1290 Mariage Marseille municipalité unique4 1795 p 4/125.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 BMS Castries 1638-1792 p 144/353.

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 BMS Castries 1638-1792 p 155/353.

<sup>95</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1823-1835 p133/137 et AD34 163J113 Evêché- Castries 1827.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Wikipedia.org Castries (Hérault) Liste des maires 1791-1944.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 BMS Castries 1661-1792 p 430/492.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 BMS Castries 1638-1792 p 177/353.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 BMS Castries 1661-1792 p 333/492

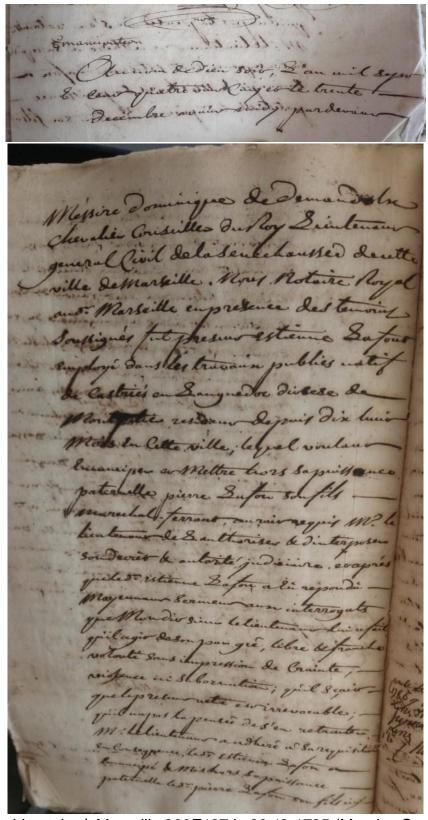
<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 BMS Castries 1661-1792 p 348/492.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 BMS Castries 1661-1792 p 349/492

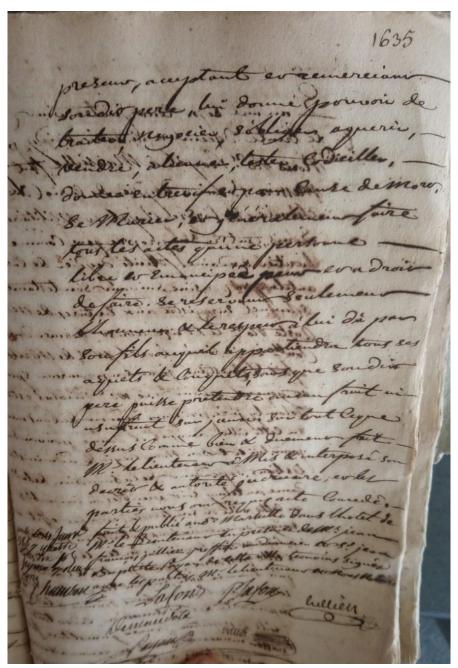
<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 BMS Castries 1638-1792 p 227/353.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 BMS Castries 1661-1792 p 380/492.

seront Jean-François Jullien, greffier et Jean-Baptiste Payan. Etienne en mettant Pierre « hors de sa puissance paternelle » lui permet de se marier, mais aussi et entre autre de traiter, négocier, acquérir et vendre.



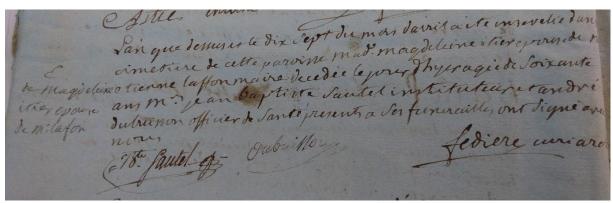
M° Estubi notaire à Marseille 360E197 le 30.12.1785 (Maurice Georges le 12.06.2021.AD13).



M° Estubi notaire à Marseille 360E197 le 30.12.1785 (Maurice Georges le 12.06.2021.AD13).

Au nom de Dieu soit, l'an mil septembre cent quatre-vingt-cinq et le trente Décembre avant midy par devant Messire Dominique de Demandolx Chevalier, conseiller du Roy, lieutenant Général civil de la sénéchaussée de cette Ville de Marseille. Nous notaire royal Audit Marseille en présence des témoins Soussignés fut présent Estienne Lafon Employé dans les travaux publics natif De Castries en Languedoc diocèse de Montpellier résident depuis dix huit

Mois en cette ville, lequel voulant Emanciper et mettre hors de sa puissance Paternelle Pierre Lafon son fils Maréchal ferrant, aurait reguis monsieur le Lieutenant de son authoriter et d'interposer Son décret d'autorité judiciaire et après Que le S<sup>r</sup> Estienne Lafon a eu répondu Movennant serment aux interogats Que mon dit S<sup>r</sup> le lieutenant lui a fait, Qu'il agit de son plein gré, libre de franche Volonté, sans impression de crainte Violence ni subornation, qu'il serait Que le présent acte est irrévocable Qu'il n'a pas la pensée de son retrait M<sup>r</sup> le lieutenant a adhéré à sa réquisition En conséquence le S<sup>r</sup> Estienne Lafon a Emancipé et mis hors sa puissance Paternelle le S<sup>r</sup> Pierre Lafon son fils ici Présent, acceptant et remerciant Son dit père lui donné pouvoir de Traiter, négocier, sobliger, acquérir, Vendre, alienner, tester, codiciller Donner entre vif et pour cause de mort, Se marier et généralement faire Tous les actes qu'une personne Libre et émanciper, peut à droit De faire. Se réservant seulement L'honneur et le respect a lui dû par Son fils auquel appartiendra tous ses Acquêts et conquêts sans que son dit Père puisse prétendre aucun fruit ni Usufruit sans jamais sur tout ce que Dessus comme bien et duement fait. *M<sup>r</sup> le lieutenant a mis et interposé son* Décret et autorité judiciaire, et les Parties nous ont requis acte concédé. Fait et publié audit Marseille dans l'hôtel de *M<sup>r</sup> le lieutenant, en présence de M<sup>r</sup> Jean* François Jullien, greffier, Mr Jean Baptiste Payan de cette ville, témoins signés Avec les parties, M<sup>r</sup> le lieutenant avec nous notaire. Magdeleine, décède à Castries le 16 avril 1806<sup>104</sup>, elle est déclarée le 17 par son mari à l'adjoint au maire Jacques Coste. La sépulture aura lieu aussi le 17, la cérémonie est faite par le curé et archiprêtre Fediere.



AD34 163J113 Evêché Castries

L'an que dessus et le dix sept du mois d'avril a été enseveli au Cimetière de cette paroisse madame Magdeleine Itier épouse de monsieur Etienne Lafon, maire, décédée le jour d'hyer âgée de soixante Ans, Mr Jean Baptiste Sautel, instituteur et André Dubuisson, officier de santé présents à ses funérailles ont signés avec Nous.

Etienne la rejoint quelques années plus tard, le 20 février 1814<sup>105</sup> à Castries.

### 2- Laurent-Grégoire MALASSAGNE et Marie RICOME

Laurent-Grégoire, né le 6 mai 1702<sup>106</sup> à Sussargues, il est baptisé le 9, il est le fils de Jacques, baille de Sussargues et de Catherine Plombière, son parrain a été Laurent Valentin de Castres et sa marraine Antoinette Plombière, femme de Pierre Serviere, aussi de Castres. A noter que le nom de Castres à cette époque-là, désignait en fait Castries.

**Marie** voit le jour le 30 octobre 1732<sup>107</sup> à Sussargues, elle est baptisée le 2 novembre par le curé de Vergy, le parrain a été Guillaume Roquairol et la marraine, Marie Ricome. Ses parents sont Michel Ricome, ménager, et Marguerite Daumon.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1792-1811 p 170/262 et AD34 163J113 Evêché Castries 1805-1843.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> AD34 en ligne 5MI 3/6 NMD Castries 1812-1822 p 65/272.

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 38/206.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 99/206.

Laurent-Grégoire et Marie s'unissent devant le curé Guy, le 19 mai 1760<sup>108</sup> à Sussargues. Pour Laurent-Grégoire c'est son second mariage, il est veuf d'Etiennette Dupin, ce qui peut expliquer leurs grandes différences d'âge. Sont présents et témoins, Pierre comte de Montmaur, prieur de St Drézéry, Antoine Ricome de Baillargues, frère de la mariée, Jacques Boulet de cette paroisse et Jean Saigne.

Avant cela, le 8 avril 1760<sup>109</sup> il a été fait un contrat de mariage devant maitre Jouver, notaire royal à Lunel Vieil, par lequel les parents de Marie, lui constituent une dot de 500 livres et ou Marie déclare « 100 livres de dorure, provenant de son travail et industrie, avec le consentement de son père et de sa mère. », le futur donne en jouissance et usufruit durant son vivant, une maison, une terre, vigne et olivette, sise à Sussargues et St Drézéry, lesdits biens de la valeur de 600 livres.

Deux filles naissent de cette union :

- → Jeanne, née le 23 février 1761110 à Montpellier.
- → Marguerite, mère de Laurent.

Laurent-Grégoire est jardinier au Jardin du Roy à Montpellier, jardin créé par la volonté du roi Henri IV, destiné à la culture des simples, Laurent-Grégoire en 1756<sup>111</sup> y verra la création de la première serre chauffée.

Il décède subitement à Fontmagne, un domaine sur Castries, appartenant à cette époque à Mr de Ranchin, le 28 décembre 1766<sup>112</sup>, il est inhumé le 29 à Sussargues, avec le consentement et la permission du curé de Castries, par le curé Taillefer, en présence de Jean Doumergues, régent des écoles et Guillaume Boulet.

Sa femme Marie se rapproche de sa fille Marguerite, vivant à Castries.

Elle y décède le 20 ventôse an IX<sup>113</sup> (11 mars 1801), elle est déclarée au maire Redier par, Jean-Baptiste Sautel, instituteur et Jean Valgalier, menuisier, ses voisins.

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 149/206.

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> AD34 2E43 151-f°40 Minutes notariales 18 décembre 1759- 8 janvier 1769 Jean Jouver.

 $<sup>^{110}</sup>$  AD34 en ligne 5MI 1/22 BMS Montpellier-St Pierre 1759-1763 p133/300.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> Le Jardin des Plantes hier et aujourd'hui – Université de Montpellier (umontpellier.fr)

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 164/206.

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 NMD Castries 1793-1811 p 93/262.

# C - Les arrières grands-parents de Laurent.

### 1 - Jean LAFON et Catherine BEZ

La lignée des LAFON de Castries, commence avec Jean, époux de Catherine BEZ.

**Jean** né à Castries le 14 janvier 1704<sup>114</sup> il est le fils de Pierre Lafon, maître maréchal ferrant et de Fulcrande Alicot. Il est baptisé le 16 par le prêtre vicaire Ferant, il a pour parrain Jean Lafon, son oncle, demeurant à Montpellier et pour marraine Marie Alicot, fille de Germain Alicot et tante maternelle du baptisé.

**Catherine**, née le 1<sup>er</sup> mars 1699<sup>115</sup> à Castries. Elle est baptisée le 2, par le curé et vicaire Feraud, fille d'Estienne Bez, travailleur et Marie Saumade, son parrain a été Claude Saumade, son grand-père maternel et sa marraine, sa grand-mère maternelle Catherine Bonfil.

Il exerce lui aussi la profession de maréchal-ferrant à Castries

Dès 1726 il participe aux décisions consulaires où son oncle maternel Pierre Alicot, élu le 30 novembre 1725, fils de Germain, est premier consul, comme nous le voyons ci-dessous, l'oncle et le neveu, signent ensemble les délibérations.



<sup>1</sup>Délibérations consulaires de Castries (10/05/1694-20/07/1732) 58EDT1 AD34 en ligne p137/153.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> AD34 en ligne 30J 58/7 BMS Castries 1684-1717 p 107/161.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> AD34 en ligne 30J 58/7 BMS Castries 1684-1717 p 77/161.



Délibérations consulaires de Castries (10/05/1694-20/07/1732) 58EDT1 AD34 en ligne p133/153.

Jean et Catherine s'unissent le 21 août 1727<sup>116</sup> à Castries, après moult péripéties, comme le narre le curé dans l'acte de mariage. Au départ le mariage devait avoir lieu en février, mais, Jean attaque son père Pierre en procès au sujet de la pesée de la dot de sa future. Ce procès s'éternisant, les bans sont considérés comme nuls, il faut les republier. Conséquence, un enfant Joseph né hors mariage en juillet, il est dit sur son acte, «.. fils naturel de Jean Lafon et Catherine Bes, fiancés... »

J'ai voulu en savoir plus sur ce dit procès, quand, pourquoi ? J'ai donc dépouillé la série Justice, j'ai cherché dans la justice ordinaire, dans la sénéchaussée ainsi que dans l'évêché, malheureusement, les années 1726 et 1727 sont très lacunaires, je n'ai rien trouvé.

Etant donné que dans l'acte final du mariage Jean Lafon est dit fils de « feu » Pierre Lafon, j'espérai trouver un quelconque acte notarié, malheureusement, là aussi les archives notariales de Castries sont vierges de 1665 à 1771, j'ai eu un peu d'espoir en consultant les archives notariales des communes environnantes comme, Montpellier, Lunel-Viel, malheureusement, là aussi, je n'ai rien trouvé, le mystère, reste entier.

-

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 BMS Castries 1661-1792 p 92/492.

in suit lest cons vingt lept et vings unieme du mois capiest après la imblication de trois bons faite dans Cette paroise, wa et de when, a la morte matutinalle par tre manche constigutit, Lawvier Le vintieme Languer Le vingt dept seme da Moys et le scegno genne fans de Jean Lajon mestro marichal in per Lieu de Castries maquelles publications, mais un proses stant beau intervey Le diligui cessost prejer La tot de la jane, let Le sublems une seconde ois lanoir Lee din daoust. mois, four or Talfomption capres in Sept by Courant dustenteurs mariage entre Jean afor m natura de fou mierre Lason aufi marcana fullerance alicole de cette pavois Channe 683 gille Ligitimes et naturelle. Bet Laburent et de marce Sannave-

Ad34 en ligne BMS Castries 1MI EC 58/1 1661-1792 p92/492.1/2

Lan mil sept cens vingt-sept et vingtième Unième du mois daoust après la publication faite De trois bans faites dans cette paroisse, la gran Messe va et de valeur la messe matutinalle par trois Dimanches consegutif a savoir le vintième janvier Le vingt septième dudit moys et le second février les Bans de Jean Lafon mestre maréchal du présant Lieu de Castries auxquelles publications nul net opose Mais un prosés étant intervenu entre le père Et le fils qui devait peser la dot de la fiancée et le-Tens de lordonnance de mon seigneur le tent passé nous Les avons publiés une seconde fois dans nostre église A la messe matutinalle et à dernière, par trois dimanches Ou faites, savoir le dix daoust, dimanche le quinze Du même mois, jour de l'assomption de la Ste Vierge Et le dimanche après dix sept du courant, les bans Du futur mariage entre Jean Lafon, maréchal fils Légitime et naturel de feu Pierre Lafon aussi maréchal Et de feue Fulcrande Alicotte de cette paroisse d'une part Et de Catherinne Bez fille légitime et naturelle Estienne Bez laboureur et de Marie Saumade...

Ad34 en ligne BMS Castries 1MI EC 58/1 1661-1792 p92/492.2/2

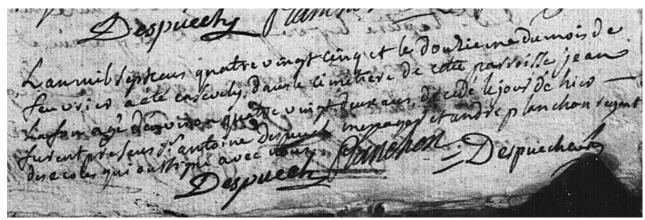
Aussi de cette paroisse d'autre Vûë la permission à nous Adressée par Monseigneur Lévêque de Montpellier et plus bas par monsieur banis Vicaire général du vingt ième aoust on été par nous Mariés aiant ci devant obei a lordonnance de mon Seigneur Leveque, après que nous avons pris leur consentement Mutuel par parolles de présent et on reseu par nous la Bénédiction nuptiale Jean Lafon mestre maréchal âgé de Vingt-quatre ans fils légitime et naturel de feu Pierre Lafon Aussi maréchal et de feue Fulcrande Alicotte mariés en cette Paroisse et Catherine Bez âgée de vingt-huit ans fille Légitime et naturelle de Estienne Bez et de Marie Saumade Assites le susdit Jean Lafon du sieur Pierre Alicot son Oncle et du sieur Pierre Valentin et de François Viarque Laditte Catherine Bez assistée de son père et de sa mère De son frère et du sieur Joseph Berenguier son oncle Tous ont signé la presant acte sauf la mère de l'epouse Avec moy pretre curé la fiancée illetrée.

Cinq enfants verront le jour, tous à Castries, mais seul deux atteindront l'âge adulte.

- → **Joseph**, né le 11 avril 1727, il décéde le 19 octobre 1727<sup>117</sup>.
- → Catherine née le 29 janvier 1729<sup>118</sup>, elle est baptisée le 2. Elle a pour parrain, Estienne Bes, son grand-père maternel et pour marraine, sa tante maternelle, Catherine Lafon, épouse du sieur Aquier, perruquier à Montpellier, elle épousera Jean Pierre Bastit à Castries le 4 juin 1748<sup>119</sup> et aura 9 enfants.
- → Marie, née le 26 septembre 1731, elle décède le 23 juillet 1737<sup>120</sup> dans sa cinquième année.
- → **Etienne**, futur grand père de Laurent.
- → Suzanne, née le 2 février 1740, elle décède le 16 mars 1740<sup>121</sup> comme nous l'indique l'annotation dans la marge de son acte de naissance : « Mortii die decima sexta mortii susd.anni. », « Morte le seizième jour de mars de l'année susdite ».

Catherine décède à Castries le 1<sup>er</sup>juin 1767, elle sera inhumée le 2 par le curé Despuech.

Jean décède le 11 février 1785<sup>122</sup> à l'âge très avancé pour l'époque de 82 ans



AD34 en ligne BMS 5MI 3/5 1638-1792 p314/353

Lan mil septcens quatre-vingt-cinq et le douzième du mois de Février a été ensevely dans le cimetière de cette parroisse Jean Lafon âgé d'environ quatre-vingt-deux ans décédé le jour de hier Furent present S<sup>r</sup>antoine Despuech ménager et andré planchon régent Des écoles qui ont signé avec nous. Despuech curé

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 1661-1791 p 91 et 94/492.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup> Ad34 en ligne 1MI EC BMS Castries 1661-1792 p 101/492.

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 BMS Castries 1638-1792 p86/353.

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 1661-1792 p 114 et 134/492.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> AD34 en ligne 1MI EC BMS Castries 1661-1792 p148/492.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> AD34 en ligne 5MI 3/5 BMS 1638-1792 p 314/353.

## 2 - Barthélémi ITIER et Françoise BOUSCARENQ

Les deux noms de familles ayant plusieurs orthographes au cours des ans et des actes comme, Itier et Ithier ou Bouscaren, Bouscarin et Bouscarenq, j'ai décidé de garder la forme Itier et Bouscaren.

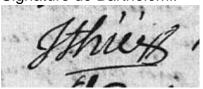
**Barthélémi** né à Saint Géniès des Mourgues le 29 juin 1706<sup>123</sup>, il est baptisé le 1<sup>er</sup> juillet, son parrain a été Barthélémy Itier, aïeul paternel, marraine Marie Coulougnon, femme de Pierre Duran habitants de ce lieu, aïeule maternelle.

**Françoise** voit le jour le 15 janvier 1705<sup>124</sup> à Saint Géniès des Mourgues, elle sera baptisée le 18 janvier 1705, son parrain a été Jean Devèze, habitant de Montpellier, sa marraine, Françoise Coste, femme de Jean Cournon, habitante de Valmalle, paroisse de Saint Paul aïeule maternelle.

Le couple dont les deux familles sont originaires de Saint Géniès des Mourgues, paroisse voisine de Castries (moins de 6 kms). Se marient le 4 janvier 1732<sup>125</sup> à St Géniès, Barthélémi, ménager est fils d'Antoine Itier, lui aussi ménager et de Marie Duran. Françoise est la fille de feu André Bouscaren et de Marie Cournon.

Le père est présent et il signe avec son fils le futur époux, présents François Bouscaren, frère de la future épouse, ainsi que les sieurs Joseph Roussel, André Coulougnon et Guillaume Dumas.

Signature de Barthélémi.



Le couple aura quatre enfants :

→ **Magdeleine** née le 24 juillet 1732<sup>126</sup> à St Géniès des Mourgues, future grandmère paternelle de Laurent.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> AD34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1685-1729 p 45/100

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> AD34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1685-1729 p 40/100

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> AD34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1729-1745 p 8/58.

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> AD34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1729-1745 p 10/58.

- → Marie-Anne née le 13 février 1735 à St Géniès des Mourgues. François Bouscaren, oncle maternel, a été son parrain, Marie Durante, femme à Antoine Itier, sa marraine. Elle décède deux ans plus tard, le 11 janvier 1737<sup>127</sup>.
- → Louise née le 20 mars 1738 à St Géniès des Mourgues, elle a comme parrain, Jean Sage et comme marraine Louise Itier, veuve Bouscarenq, épouse Pierre Dumas, sœur du père de la baptisée. Elle décéde à l'âge de 6 ans le 22 janvier 1744<sup>128</sup> à St Géniès.
- → Pierre né le 3 avril 1740<sup>129</sup> à St Géniès des Mourgues, son parrain est Pierre Quatrefages, tondeur de mouton, et sa marraine Catherine Itier, tante de l'enfant.

Françoise Bouscaren décède le 21 janvier 1741<sup>130</sup>, moins d'un an après la naissance de son fils Pierre, elle est inhumée au cimetière de St Géniès le lendemain. Son époux, le 18 octobre 1744<sup>131</sup> à St Géniès des Mourgues épouse en seconde noce, Catherine Delert.

Barthélémi décède le 27 octobre 1762132 à Saint Géniès des Mourgues

### 3 - Jacques MALASSAGNE et Catherine PLOMBIERE

Malassagne est orthographié à la fois, Mallesaigne, Malessagne, j'ai donc pris l'orthographe finale de Malassagne.

**Jacques** serait né aux environs de 1650 car lors de son décès le 2 janvier 1705<sup>133</sup> à Sussargues, il est dit décédé à 55 ans, malheureusement les actes de cette époque ne sont pas arrivés jusqu'à nous. En effet de 1612 à 1684, ils sont très lacunaires

Il épouse surement à Castries, **Catherine** Plombière, née à Castries le 8 octobre1665<sup>134</sup>, baptisée le 14, par le prêtre Arnaud. Elle est la fille de Claude Plombière et d'Isabelle Domergue.

96

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> AD34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1729-1745 p 31 et 54/58.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> AD34 en ligne 5MI 3/14 BMS St Géniès des Mourgues 1661-1792 p 7 et 43/58.

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> AD34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1729-1745 p 43/58.

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup> AD34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1729-1745 p 46/58

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> AD34 en ligne 5MI 3/13 BMS St Géniès des Mourgues 1729-1745 p 56/58.

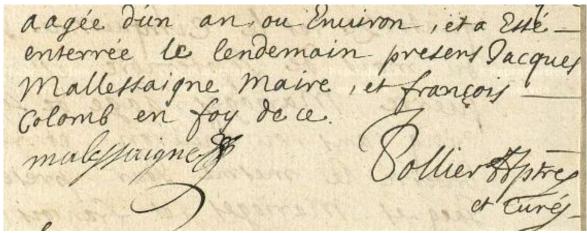
<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> AD34 en ligne 5MI 3/14 BMS St Géniès des Mourgues 1661-1792 p 73/195

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 43/206

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> AD34 en ligne 1MI EC 58/1 BMS Castries 1661-1792 p 12/492.

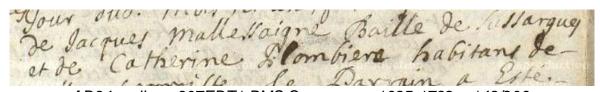
La date de mariage n'est pas définissable, leur fils Laurent est né le 4 août 1686 et ses parents sont dit mariés, j'ai donc recherché à une date antérieure sur Castries et Sussargues et même aux alentours, malheureusement les années 1680 sont lacunaires sur les deux communes.

En l'an 1694<sup>135</sup> Jacques Malassagne est dit maire de Sussargues dans l'acte de décès de Catherine Ricome le 17 septembre.



AD34 en ligne 307 EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 21/206.

En 1702 Jacques, cette fois-ci, est dit sur l'acte de baptême de son fils Laurent-Grégoire, bayle de Sussargues.



AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 149/206.

Le couple a eu 7 enfants, tous nés à Sussargues :

- → **Laurent** né le 10 août 1686<sup>136</sup>.
- → Jacques-Joseph né le 2 octobre 1689<sup>137</sup>, décédé le 23 mai 1738<sup>138</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 21/206.

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 5/206.

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 8/206.

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 103/206.

- → **Jeanne** née le 3 mars 1692<sup>139</sup>.
- → Pierre né le 26 décembre 1694<sup>140</sup>.
- → Marguerite née le 24 avril 1698<sup>141</sup>, elle reçoit l'eau du baptême à la maison car « estant en grand danger de mort », en effet elle décède le 26 avril 1698<sup>142</sup>. Elle était sœur jumelle de Jacques-Philippe
- → Jacques-Philippe né le 24 avril 1698<sup>143</sup>, il reçoit lui aussi l'eau de baptême à la maison ainsi que le 12 mai ou il reçoit cette fois ci les Stes Huiles et la cérémonie du baptême, malheureusement comme tant d'autres enfants il décède le 29 octobre 1698<sup>144</sup> à Sussargues.
- → Laurent-Grégoire, le grand-père maternel de Laurent Lafon.

Catherine survit 29 ans à Jacques, elle décède chez elle, à Sussargues le 23 septembre 1734<sup>145</sup> quelques jours avant ses 69 ans, elle est inhumée en présence de ses enfants légitimes et naturels, Joseph, Pierre et Grégoire..

# 4 - Michel RICOME et Marguerite DAUMON

**Michel** et **Marguerite** sont tous deux originaires de Sussargues. Michel né le 28 juillet 1695<sup>146</sup>, il est le fils d'Antoine et de Marie Bosc. Marguerite voit le jour vers 1688, estimation car les années 1680 sont inexistantes dans les BMS de Sussargues, elle est la fille d'Estienne et d'Isabeau Maubon, qui une fois veuve, épousera Claude Huc.

Marguerite et Michel se marient le 19 janvier 1717<sup>147</sup> à Sussargues, en présence de Claude Huc, mary de ladite Maubon, mère de l'épouse, de Jean et autre Jean Ribeirolles, père et fils et sieur Jean Carrot

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 14/206.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 21/206.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 25 et 32/206.

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 26 et 32/206.

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> Ad34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 32/206.

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 33/206.

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup> AD34 en ligne 307EDT1BMS Sussargues 1685-1792 p 100/206.

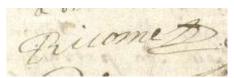
<sup>&</sup>lt;sup>146</sup> Ad34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 22/206.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> AD34 en ligne 5MI3/12 BMS St Drézéry 1607-1730 p 115/137.

Ils auront 6 enfants, tous nés à Sussargues.

- → **Antoine** né le 17 septembre 1717<sup>148</sup>.Il a pour parrain, Antoine Ricome, son grand-père paternel et pour marraine Elizabeth Maubonne femme de Claude Huc.
- → Claude né le 8 décembre 1719<sup>149</sup>. Son parrain est Claude Huc et sa marraine Marie Bosque (Bosc), grand-mère paternelle.
- → Etienne né le 26 février 1722<sup>150</sup>.
- $\rightarrow$  **Jacques** né le 2 avril 1725<sup>151</sup>.
- → Charlotte née le 27 septembre 1727<sup>152</sup>
- → **Marie** la grand-mère maternelle de Laurent Lafon.

Michel sur l'acte de baptême de sa dernière fille est dit 1<sup>er</sup> Consul de Sussargues. Un fait est certain, il sait écrire.



AD34 en ligne 5MI3/12 BMS St Drézéry 167-1730 p 115/137.

Michel décède à l'âge avancé de 84 ans le 12 mai 1780<sup>153</sup> à Sussargues.

Encore plus exceptionnel, Marguerite vit jusqu'en 1783<sup>154</sup> et décède le 21 avril à l'âge de 95 ans, phénoménal pour l'époque au vue des conditions de vie.

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 71/206.

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 74/206.

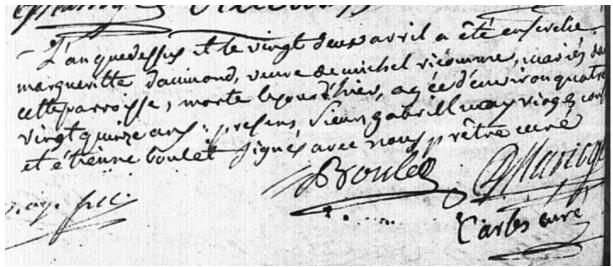
<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 81/206.

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 88/206.

<sup>&</sup>lt;sup>152</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 93/206.

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup> AD34 en ligne 307EDT1 BMS Sussargues 1685-1792 p 191/206.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> AD34 en ligne 5MI 3/16 BMS Sussargues 1753-1792 p 58/90.



AD34 en ligne 5MI 3/16 BMS Sussargues 1753-1792 p 53/90.

L'an que dessus et le vingt-deux avril a été ensevelie Margueritte daumond, veuve de Michel ricomme, mariés de Cette paroisse, morte le jour d'hier, âgée d'environ quatre Vingt quinze ans, présens, Sieur Gabriel Marioges Et Etienne boulet signés avec nous prêtre curé.

Elle aura connu le règne des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, elle est plusieurs fois arrière grande mère, comme de Catherine Reboul née le 24 février 1774<sup>155</sup> à Mudaison et Marie Reboul née le 11 août 1776<sup>156</sup> à Mudaison, petites filles de son fils Claude. Il sera intéressant de faire plus tard des recherches sur sa descendance.

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> AD34 en ligne 29PUB2 BMS Mudaison 1744-1792 p 91/142.

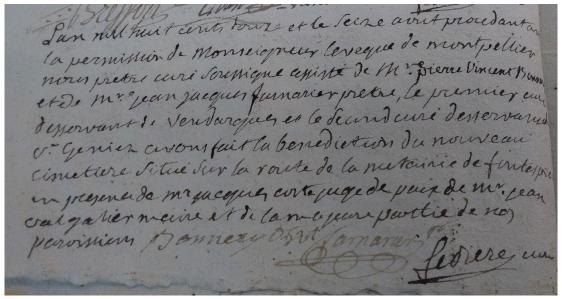
<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> AD34 en ligne 29PUB2 BMS Mudaison 1744-1792 p 97/142.

# CINQUIEME PARTIE: LEURS DERNIERS REPOS

La commune crée en 1811 un nouveau cimetière le cimetière Saint Lazare qui conformément à l'article du 7 mars 1808 est à plus de cent mètre du mur d'enceinte de la ville.

Le préfet de l'Hérault le Baron Nogaret, autorise la commune à acheter le terrain du sieur Caizergues pour sa création.

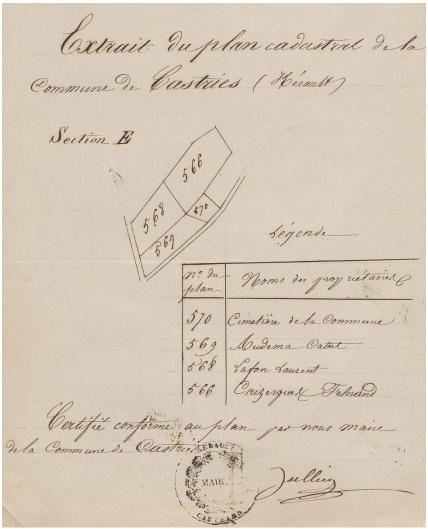
En 1812 le nouveau cimetière est béni.



AD34 163J113 Evêché – Castries – Bénédiction du cimetière 1812.

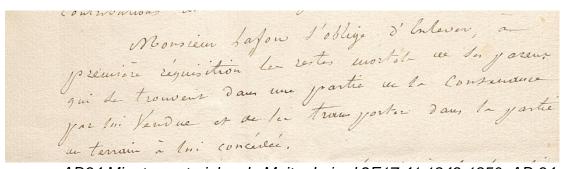
L'an mil huit cents douze et le seize aout procédant avec la permission de Monseigneur l'évêque de Montpellier, nous prêtre cure soussigné assisté de Mr Pierre Vincent Bonnery et de Mr Jean Jacques Farnarier prêtre, le premier curé desservant de Vendargues et le second curé desservant de St Géniès avons fait la bénédiction du nouveau cimetière situé sur la route de la métairie de Fontes pierre en présence de Mr Jacques Coste, juge de paix, de Mr Jean Valgalier, maire et de la majeure partie de nos paroissiens.

En 1850 le cimetière devenant trop petit la commune rachète les terrains de Jean Louis Audema, de Laurent Lafon et de Fulcrand Caizergues pour l'agrandissement.



AD34 Minutes notariales de Maitre Lajard 2E17 41 1849-1850. AD 34

Laurent Lafon négociât une concession à perpétuité et l'autorisation de transférer les corps de ses parents dans le futur caveau, pour cela il passe acte devant M° Lajard notaire à Castries le 28 janvier 1850



AD34 Minutes notariales de Maitre Lajard 2E17 41 1849-1850. AD 34

Monsieur Lafon s'oblige d'enlever à
Première réquisition les restes mortels de ses parents
Qui se trouvent dans une partie de la contenance
Par lui vendue et de les transporter dans la partie
Du terrain à lui concédée



Photo collection personnelle de l'auteur – 14/05/2021

Dans ce tombeau, se sont retrouvés Laurent, son fils Pierre Victor, son petit-fils Clément et dernièrement son arrière-petite-fille, Huguette.

### Méthodologie

Après le choix de mon couple « source » j'ai dépouillé dans les Archives Départementales de l'Hérault en ligne de Pierresvives les registres paroissiaux, baptême, mariage et sépulture, avant la révolution, et les naissances, mariages et décès, après révolution, de Castries, afin de constituer les premières bases de mon arbre.

Une fois les bases posées, j'ai consulté les sites de généalogie, comme, Geneanet, Filae, Heredis, afin de situer les éventuels mouvements et unions hors de la commune de Castries, bien sûr à chaque découverte, j'ai contrôlé les dates et les lieux en allant à la source de l'état civil.

Les recensements étant eux aussi disponible en ligne, ils ont été très utiles pour localiser certains ancêtres.

Une autre étape consiste à rechercher dans les minutes notariales. Le premier acte que passe de futurs époux, est le contrat de mariage, qui aussi est en ligne, nous facilitant grandement la préparation des cotes pour une recherche aux archives départementales.

J'ai ensuite consulté les enregistrements et les hypothèques, cela m'a demandé beaucoup de temps et de méthodologie, car on se perd facilement.

Les recherches dans les hypothèques se font en trois étapes :

- Indicateur de la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires.
- Table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires.
- Répertoire des formalités hypothécaires.

Une autre recherche est plus ardue : le cadastre, très complexe, mais très intéressent, car il permet de suivre « l'historique » d'un bien.

Pour l'armée les registres matricules, les listes de tirage au sort et les procès-verbaux des classes, sont une mine d'information. Pour la première guerre mondiale le site Mémoire des hommes est fort utile.

Les archives de l'Evêché, certes assez lacunaires pour Castries nous permettent de retrouver quelques baptêmes, mariages et sépultures, après la révolution.

Bien évidemment j'ai consulté d'autres sites qui sont notés en référence tout au long du mémoire.

La famille Lafon, faisant partie des notables du village et s'intéressant à la politique, j'ai exploité aussi, les délibérations des conseils municipaux, les listes électorales...

Tout ceci m'a permis de construire l'histoire des Lafon. Comme tout travail de recherche, je me suis parfois perdu, j'ai consulté deux fois la même cote, étudié de fausse piste, et après maintes réflexions et tâtonnements, j'ai décidé, d'étudier les descendants de Laurent Lafon et Marie Gabrielle Renouard et les ascendants de Laurent.

Les conditions très particulières d'accès aux archives ne nous permettant pas de faire le mémoire collectif, j'ai donc décidé d'ajouter une histoire plus détaillée du Château de Castries, véritable joyaux du Languedoc, ainsi que de parler de l'école vétérinaire de Lyon.

#### Conclusion

Cela fait quasiment quarante ans que je fais de la généalogie amateur, mon champ de recherche se limitait aux registres paroissiaux, d'état civil et le recensement.

Pour moi, les hypothèques, les actes notariés, les déclarations de grossesse, la justice, le cadastre, étaient hors de mon champ d'action. Il est vrai que ma passion, avant la mise en ligne, était de me rendre en mairie et de consulter les vieux registres poussiéreux et d'essayer de les transcrire.

La formation m'a ouvert des perspectives vertigineuses, en transformant mes sauts de puce, en pas de géant. Elle m'a apporté, la théorie et la méthodologie, et le brouillard des textes a été éclairé par la découverte de la paléographie.

La rédaction de ce mémoire me permet de prendre conscience de ma progression, en toute humilité.

Le travail de recherche de près de six mois sur Laurent et Marie-Gabrielle m'a permis aux travers de mes découvertes de leur redonner vie, bien sûr, il reste encore beaucoup de découverte à faire, comme Marius et sa sœur Agnès-Laurentine, ils ont été sujet à biens des insomnies. Il reste aussi à exploiter la branche de Marie Gabrielle, elle est toute aussi fascinante, c'est un enchainement de professions hétéroclites, poissonnier, liquoriste, aubergiste et parfumeur, des personnages haut en couleur tous attachés à la paroisse des pénitents bleues de Notre Dame des tables de Montpellier, comme sa mère Jeanne qui pour hériter de son mari doit être émancipée par son père, c'est-à-dire libérée de l'autorité paternelle, ceci à la veille de la révolution.

Bien des actes notariés attendent aussi d'être versés aux archives, ils permettront de ce fait, d'avancer dans l'histoire des LAFON et de lever enfin certaines interrogations.

#### **Sources**

Castries Hérault de Jeanne Tragant.

De la baronnie au marquisat de Richard Pouget.

Hauts lieux de l'histoire dans l'Hérault de Raymond Alcovère, Edition papillon rouge.

Languedoc accords intimes de Virginie Egger et Marion Ginestes, Edition Museo.

Le château de Castries du Duc de Castries, Edition Laurens-1986.

Le progrès au village, Castries après la révolution d'André Tiano.

Monographies des châteaux de France, Castries d'André Barry.

## Remerciements

Mes remerciements vont en premier lieu aux enseignants de ce DU Généalogie et histoire des familles, pour leur enseignement de grande qualité, leur passion et leurs connaissances, mais aussi pour leur bienveillance et leurs encouragements.

J'associe à ces remerciements les étudiants de la promotion « LES FOUINES ». Le cursus s'est déroulé dans une ambiance très sympathique et conviviale, malgré le confinement des débuts et les gestes barrières liés au covid. Merci pour leurs encouragements et leurs écoutes. Par les échanges et les contacts que nous avons pu avoir pendant ce semestre, ils ont contribué de près ou de loin à la construction de ce mémoire.

Je n'oublie pas non plus le personnel des Archives Départementales Pierresvives, à Montpellier, toujours aimable, disponible, patient et de bon conseil. Un merci aussi tout particulier aux deux bibliothécaires de la Bibliothèque Universitaire de la faculté de Médecine, qui m'ont énormément aidé et guidé dans mes recherches, dans un laps de temps très court, mais très intense.

Merci à ma famille et mes amis qui ont compris et accepté les invitations refusées et mon manque de disponibilité. Merci à Suzanne Ker-Lianozov pour sa relecture, merci à Raymond Alcovère de m'avoir mis le pied à l'étrier pour l'histoire du château de Castries.

Et bien sûr un grand merci à mon conjoint, Frédéric, qui a subi mais supporté, mes doutes, mes angoisses et le chamboulement de notre quotidien. Sa patience face à mon manque de disponibilité et ses encouragements ont été une grande aide et m'ont permis d'aller au bout de mon projet et de mon rêve.

La réalisation de ce mémoire, et plus largement mon implication dans cette formation, ont été possible grâce à eux tous, je ne les remercierais jamais assez.

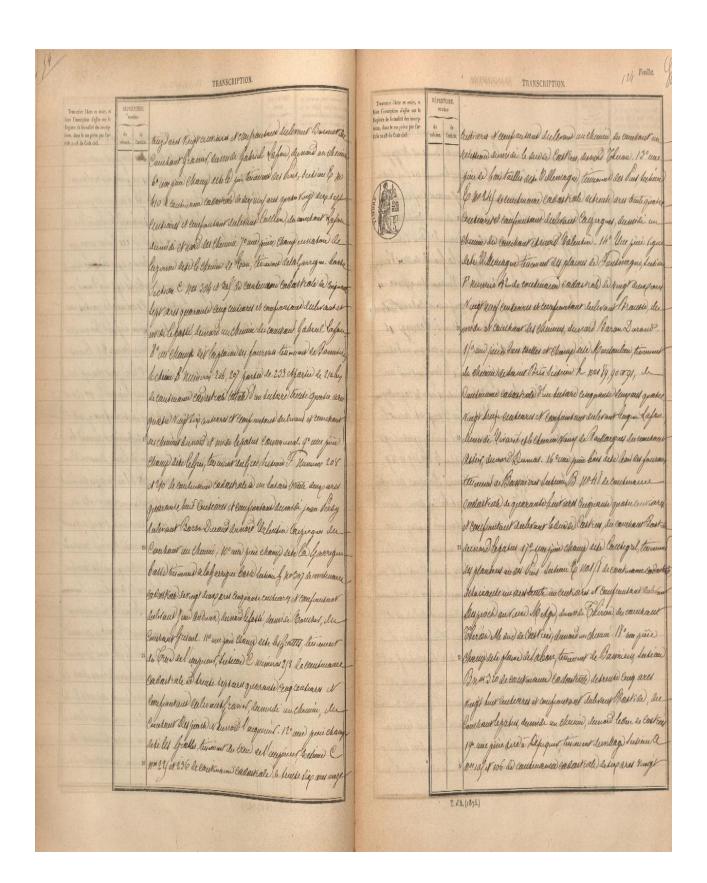


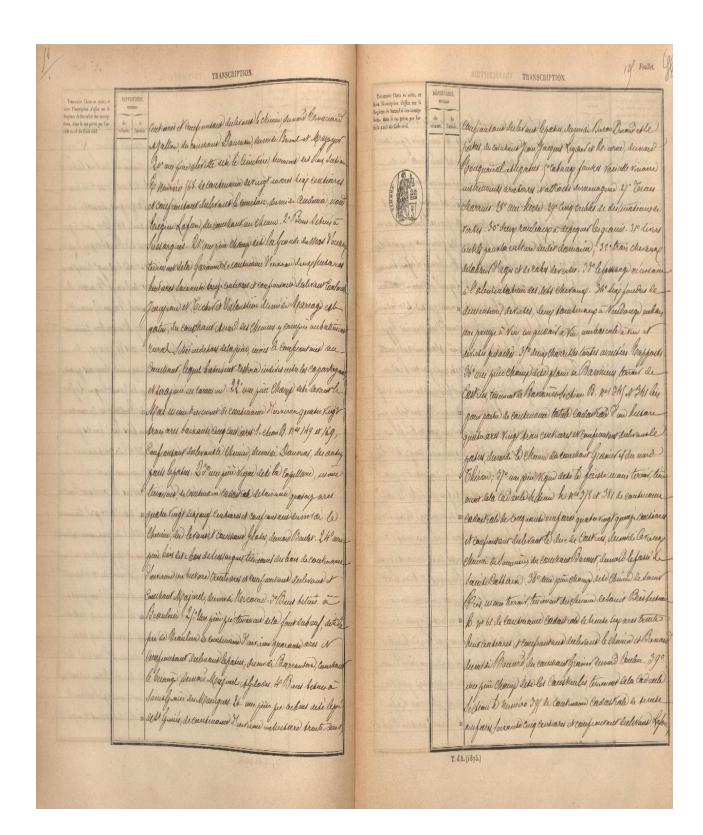
Logo promotion les Fouines by Amelyne Joly.

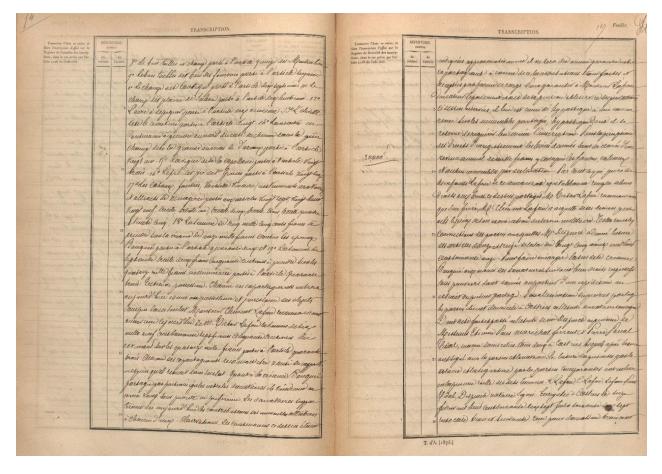
## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Partage Laurent Lafon** 

TRANSCRIPTION. 123 Foodla.
Truccio leta a sio, et soi contra loga er le soin de la la sicari de la la la sicari de la
Colemn behale august Lafon I les aueraires pe le leur es au ar arres pe le la land e agus al arres pe le la
Copraised taine we de four Pegline Scenew C pa 126 128 de cauteman coloritats de conquante majora quate "Majo quatu Cur ara confuntació de conquante accordidade mairi de confuntació de constante chemin de Mario del mairi de confuntació de confuntació de confuntació de de confuntació de conf
European) mari queta hugi hur Curtieres d'enspeante " Interant le Chrimo Germent Destana de Langue Coule le para Communa . " une sime Chang est les Coule le para Communa de James Julia Brown de Coule and de Coule La daste ale de Cuique and ares un cultiere de Couleans de Coulea
AN HEUREUS, Sechnic C NO 346 le canhann) calantale Trust separa et canhana stunca Genera, su min la La brant le deu de Castres et Selon du comban Gene (o un joir di ette de le chemicon Pierra, turamen la Canajera de Anna B No 89 de canhanam casastral) de







faire l'inscription d'office sur le Begistre de formalité des inscrip- tions, dans le cas prévu par l'ar- ticle 2108 du Code civil.	du de volume, Tariicle.	laixacele que feares pour declaration trais feares expecer
- Jack	Section 200	de cenies quatre ruego quatory frames curgianto cuchines deluse Signo lour species au signo Despuch Grancier letteralunar
4/6.52 %.		pond culow atur Saussigue. The ex

45Q1 1409

**Annexe 2 : Partage Pierre Lafon** 

Annexe 2 . Partage Pierre Laion
n.º 104 Partage
afon for I laure.
De dix bit Juin mit buit leut buite dest
a Complete
1 Searcheuse
Certificalem à la dissement de monty ellie
lan ce Canton arrowdissement de Moutzellin
have a half
der lemoine ci = après un une de
0.0.674-=
= Ont Comparu =
Davis Marie Lafon Grows de Mit pierre Martin, propriétaire foncies, de lui
d'aire victoire foncier, de lui
pierre Martin, propriedent à Restinctione, l'in présent autorisée, domicilier à Restinction.
in present
canton de Castrier;
Dame Jeanne Laston Grown de  Dame Jeanne Laston Grown de  M'' Guillauwie Guirand, propriétaire  Jonain de lui ici priseur autorisée, domicilier  Laint Génier, même Canton de Castrion.
Name fearme f Justain
M. Guillauwe Guran , I intorine Domicleer
Jonais de lui cei présent de Castrion;
- Soint Genier , wewe Canton
. I de vouve de Mb.
Dame Marquentle Sayon, rectaire
Vitor quand twant for conton
Dance Marquentle Laton seuve de Mb.  Dance Marquentle Laton seuve de Mb.  pierre Vitor, quand Vivait proprietaire  foncie Domicilier à Lansarguer, canton  manquio;
yonau.
Ma hausent hafon, medean setermanie
M hausent haron, all
Domicilie - Castrier;
Or M. Dilaire Lajon commi banquier
It M. Bilaire
Domicilie a mil
la fredence de dans Marqueitte
1 / lean weit ferme
ju rotal My

Consistance: Pierre safon la Son Sivant propriétaire Jonais, Domichée à Castrier. art " I" moubler meublans, Objete wollen luge, harder, nipper qui garrissent la moison Longache out sit gatile Sout les Seule respent paterule a value les oute Objets ar ling et heriten naturale de mon dis 1. piene hafon lem pir, decide à Castrie le Dir juin Cente france. coarant après avoir fait un testament le art. I'me Cabacy outile aratoine lingt deux Octobre mis huit Cent Prente Rouy Paintle vinaire, Denreie, Orantre revant M. Andage notaire a Monty ellin objete Servant à l'hyploitation der Thumenblee dependant de la Judepion de Simul legal it legue a Sa Penne le quart Valeur de guinge Cente france - 1500 = ... en utufruit de tobre des biens le à la dance Some Viton, La Ville, une Somme de Dispunde J'auce à titre de pricipes a bors part: Cicancer; art. 3 ma Une Obligation on la Souche Que cer disposition ne lout your lotter as lept Cent loisante ous frame a effet, d'un part à Caux de la removiente Consente an defent par hour Marian que la bouve safor a fait au testament ac son · boucher, Jourithe " Daillarguer mari par acte du quetorze courant reçu un autan disence bigible sequie le Priest mest a paraque d'autre part le loge de Dix mille plan December and hear Cent truted Proce fail par le cefeut à la dance Seune Siton la plus I productive & Interest an lawy legal a de converte de Son Sirant en une Donation layible - la fin le Chaque audre de pareille Somme, ainsi qu'il resulte dem acte ain que le tout résulte d'un acte du on first his don't and but Cent treate trow when Just und decembre wit hair Cost Plays pan le sit in ... andage notace - montgellie. suit conche dan le minuter du Sit Que desirant anjourd'hier proceder au art " I me Vue aute obligation reglement a partage de la Succession paterne In la avaient prevelablement étable la as la Somme ar Dix Buit Cente consistance de la manière Suivante! france, consentie & difant / Mi granesi Rock Majorel, wars Consistance gn- rot 13

- Report , 7571=11 Report ..... 2771=" de l'année Vernière Canduse 1000=" De marker Dominilie a monty ellier Devenue brigible seguir la Vis hout arte y Une Source de schoole had buil God bruite Ling Co Deny Cent Cuyuante tron frauer productive o' Interest an trung ligal due an defent par Jodeph Ricoure payable - chaque fin d'annie laure agriculteur, somialie à famel. qu'il coulte d'un acle du Dig hait Viel jour Solde de Celle de Cing octobre and huis Coat brute Proce Cent quate fligt quale frame return you to dis mit andays. montant d'un acte d'oblig ation du Luje dit , 5. Une Obligation as don't wis huis cent douge brigille la Souve de Groie wille france degren le promier decembre and buit correcte an defent you in it Brice East l'eye, ainsi quis courte du dil Gibert propulare domistic a acte retener par me manal notaine Saint Bree laigible & Vingt Cing a mosty Min le Juje don't wit huit novembre uni buit Cent queroeste Cent Douge. a productive à Interete au lang art, 8. Un billet de la Source legal payable as Lig en Lip moir a Vingt frame Tourcit la faveur It par avance ainsi queir resulte In sixual par le d' Deryer de laint Dun acte du Vingt Cing movembre unt Drejen le quatorje mai mit hut huis Cent Prente din Anouga no fie .: 3000=" Cent treate grater fray able la premier 20=1 alet " 6 " The Obligation se mile Juin Survant france consentie au defent for biene art. 9 . In auto billet or quali Lays, ancien condounien Domicilie Cente france bourcrit la faven du refund of nicevalo laigible le doup decembre par le 1º Chaulise a Celleaures and buil Cout Printe very, productive Cay reme novembre wit buil Cont bente I'Interet au tous ligal payable . an payable four avris de l'anné Suivante I un legal is a the diga resulte d'un acte du dougs de cambre = 88 hA I work of

Report ..... 13551= Report ..... 88hh= père de Saint Brée le Vingt à Congle de Cent oframe par on Cing warmbre ac l'anne Ilmiere · i me doit figures que pour Proce payable dan quatre au se date ... 90 = . Centre fram Dans to mosse art. 14. Outre billet as la arta 10 m Un Bills Sources à Toure de Six Cente frame Sourcet cordre du aifent pan mi Bronget a l'ordre du sefent y aute d'Bastit or avour au tribunal de première intance ar most, ellis le primir Janous a Baillarque la deux avvembre Derrie a la lomme de Gange Cent mis huis Kent brute Six gayable à quotre au sa date - 600= Toisante quin france laighte ly remin artice 15. Une Crima de Cent Janvin les l'ausse prochaine Toisante die frança due au défunt art. II. Une lettre ce Change de par year Granier, tuiller, Dominile la Journe de Deur wille gunte Cent à Castrier la Verter d'invacte portant Vingt fram Sourcete la faveur on experse Delegation reteur you ma Paille for in françois Withe as Colombina notaire à Baillargue Dans Courset 6 left wil and huis Cour haute Cing sweet ac l'audé dernière, productue Sam. Perisie wotaire - Mosty Min laigible vite Somme d'Intent au tany legal - 170=1 depuis le Sept avril dermie; " - . 2/20: " Immeubles ... art. 12. Une auto lettre ac Change de quatre Cent Douge frame art, 16 Une maison & Sol Sourcite la faveur du defent par M. liture dans le lieu de Castreie porte Gibers pin & fit we laid Bree le an naviero quarante dem bis de Pays trois mai Dernien jayables à Six la Section A confinitant da lwant to chemin & bey long do uni Peyton a Muigaw, da conchant art: 13 Un billet on la Source. Bastill I on how Vallat I un Tuyen. a quatre Vingt die grame Somer's Jarote of In hopin as tene In Janen du aifund you in ! Gibert

Report ... Report Section porter as nauris quarte Vinge nent de la Matrie cadentrale cel aire litre au tienvi de Castrie timmer Contempus on Preize ares Vings Cention. on Village porte any nuciew Con Cing art, 23 Vue piece or tere change is Cour Six on la viene Section ce Titue any wave terrois tensiment of Section Contename de Six are Ving Centrare. yorke an numero Cont Cinquant Legt an art 18 . Vue piece ac terri bois. Contengue de Carquerate ans un Cention. taillie ditue any wewer tenson timement art. 24 Une piece de tone Olivet & Section porter an nucion Cent Cinquente buil or Contename de Soisants any weener terrois teneuret a Section yorke an numero Cent by taste heist une are trente Un centraier. ae Contourne se Cinqueste une met art. 19. On hopin de terre Jardin Quatre Vingt buy Centiane. any mener terroir tenement le Section artie 25 Varpine se tore auto foi porte au numio dany Cent quatory-Chang anjours him Vigne any mines to mon tenement a Section yorks any Munico de Contename d'une are Prente des Contiares. art. 20, Un batiment rural & tene Deary Cent Lin & Dears Cent Left inculte attenant porte any numeron deing Contenue lasemble d'un pretare un Cent Soisante quatre & deux Cent Soisante are quarante Buit Centiarer, Cuy Situe, any wenner terrois tenement of Section, de contename de very area breat discutions art. 26 Vm autor piece w town Vigue, aute for change any weens tonoin art. 21, Vue piece de tene boir tuinent & Section porter on number taillie Stur an meme tonoù tenement trou cut quarante Ciny a Continue. de Danieres porter au numero guarante d'un secture, trois are: wounte une Centione. buit de la Section of le Contenque des art. 29 Une piece de tere Doie quarante buil ares Cuy nante quatre tailler diture an encue territoire tenement Centiarer Der Pors porte au nucies Prois Ce Olivette any wines terrois tevenul quarante ling as la Section 13000

Report ..... Reportum contenance de l'aute aren Prante gratie Provi Cent quatre le trois Cent ling so la wine tection de Continance Commble art, 28 Une piece de torre Olivat so Cuquante Syt area quarante Ciny Titure and wiener terrois tenement & Section porter an number ling ant Soixante buis art, 34 Une piece au torre De Contename ar Vingt were ares dig Continues Change Situe any mine terrois tement arta 29 Une juce a tere Boi taillie a Section porter an number trois cut Left de Contenence de Vingt deux ares liture au miene territoire tenement un la plaine ar Fontunque porter au Munico Cuyuante Continue. art. 35 Une piece de tous chaup quarante seus de la Section I. a. Steer au meme territorie toument du Continue de ligt deux ares luigt und Centiers. chemin un Saint Bree porter au Municio art. 30 Um piece de terre change Soirante un un la Section II au Situei un men terroir le Section temment Continue de Prente Sie, and trente huit Du Gier porter on Numero Deux Cent Dis de Contenence de Soisante une ares Sus centrares. art. 36 Une pice de tem Bois art. 31 Une piece or time home Situer Paillie Co Vigue Situe any mours tomoin any union terrois terrois terrois to Section porter Tenement & Section porter any numero any Musican Deny Cent truste buil I drung quatre Vingt went & quatre Vingt dis Cent trente went on Contenance lummble de De Contenaux lasemble aun bootare Explante mus are Systante un Centian. quarante dis are Cuquente his Entires. an wiene tenitoire t'inewent ar Trons d'Igle plus un hoppin de terre alternant porte au numero quatre Vingt orge or Continuence de Motie any number Cent Vingt Sing Collect Tis and Prente went Centrace. light huis de la lection of de Contenance art " 39. Vue piece a tom ligie exemble de l'agreculte real ares quatre Liture any mienes terroi & Section Himmen Vingt quatre Centioner. or la Cadoule portie au numero trois cut art. 33 Une piece de terre Chang Soiarute Dir huit as Continane on Conquesto a lique ditue an wiene terror tevenunt arer Soinante Centiarer. and - Garigue base porter aux number art: 38. Varjuice a tone 6 m role of

Report wine 14h11 = " Report ..... Oliver Situe any weener terroir tenument & Section porter an namino trois Court quatre l'uge un de Contourure ce Cour Loguele Immede as lout point afference a Sont d'un revenue ment and breate ling Cention. annuel de mille of tours an Capital art " 39 Une piece de tene l'igue ar Vingt mille france. " \_ 20000 = " Mue any waves terrois tenement & Section porter an numero tron Court nomante Cing art " his One Somme as buit mille quatre cut quatre de Contename de l'rente neuf ares Soissute Vings went francis In Gyrocas Son Ciny Centrare on d'arquet troisse dans l'armoire arti 40 Une juice de terre pri stui du rifunt après son déces " - 8489: as Continuerce d'huviron brente ling arel Rapports à la Masse confrontant de levant la garrique de My aquet, du midi Danandon du conchant le Derange M. Silvine Safon reconnait que Low now Ricome In defaut pore his fix manuallement Donation it y - Presion Die aux art. Is Vur jun de tom Signe et en avancement d'hoirie d'une toure Stare auteritorie ve Baillarque timenent de neaf wille france, a condition se la Chicame de Contenque Newir quate Vinglain qu'il les rapporterait à des co: boritais confrontant du conchant Barrian L de aute, parti de chemin. lors ar l'ouverture en la Succession et la consequence it la fait in le logget quois " article 42 Vre juce de terre Dois taillie Situie auteriloire de Sassarque Tenement des Boir un Contonaine Munico Sarcillament & Grouse Martin reconnect qu'ily a luvison light aux Un hectare Vingt arer. Son père lui fit egalement donotion at. 43 Vue maison Jis a manuel in avancement o'hoire monty Min Iw la rue 51900=11 Imerote to

Report in Report ..... Lon contrat va mariage return / ar J'une Somme on Dies Type Cente frame Mr Cauredon notaine - Landary sont elle fait ici le repport "- 1700 = " la Proi Jawier wie buit Cut Vingl awy. 5500: Me ropporte l'acore la Somme Infin to Si laurent hafon fait le rapport d'une souvre de quatre De Prois wille france a elle constituer en dot Intigieur ja au den asfeut sien Case from a his downe you down loss ar low Contrat or maring return père le avancement d'hoine lu you in Grapet notain à Castrie le la Valem d'Ontile 4 fonds de boutique Vingt Jamies wit hait Cent went . 11 - 3000: De warechal ainsi qu'in resulte d'un acte recu unu notaire four de date. l'épouse Guirand acouncit 400=4 aussi que son aijunt père lui fit ú ........ manuellewent Donation en avancement Il st ici Observe que la danne d'hoine fly a huris loi au guirano, Martin a Venue Vitor D'une Somme de l'Evir mille france ne fout your la rapport ar la dont de fait in le rapport " - 3000: Valen de Neuis Donner, attendo qu'is a été reconne y au touter Me rapporte l'aver la donne les partier que chacua Ville cu de quatre wille Ciny Cente france avait fait l'achat du produit de a elle Constitue la dot la Coppeur par do père lois de son contrat de leurs louvemen. Successorale Soisante via unriage reterm you Ma Granes notaine - moutzellie le Vingt deux avris mil hair cent l'aige !! - 4800: mille of rouse. " la Source de Diquille france La leuve Siton ropporte La Souve de Cinq wille Ciny Cute domin a titre ve pringer a of rance a , the constitue; In dot you Son Bere , In byece d'argent lon al

Report - 1771 = 4 Report ..... 70000 =. france due par majort de monty ellier portie l'article quote la dans levas Vitor y an l'auteur commun ainsi quis est in servant 10000 = , de la Consistance. " 1800 : " 3. La Creame de brois wille Parte à partages y au Gales
parte Soixante entle france 60000°;
Dont le Cinquieure en Gavo au nombre Jant Bree portie à l'article 3000 = " d'Enfante de porte à Douge mile frame An La Cresure de guiege Cent Soixante guinge france du gand, Cette consistance Ctablie les Dronget ex avoue a many ellier parties de dont occuppéer du partage porte l'article dis ce la pan Voie d'attribution. consistence " 50 for Creave de deux mille lot de la Dame Seure Vitou quate Cut Vingt fram Su fraumi mitte de Colombier Som recuplis la Dame Seune Vitor tant porter a l'article ong se la. der die wille france à elle donnes par Son por a titre we pringer "- 10000: 6. La Creane o- quortre Cent que de la portion d'lafaut le portant à Douge mille frame ": 12000: Douge from Sun gibert por et fil. a Vaint Brief orter l'article doup de la Cours tame - 412 = 11 In Pout Vingt deux wille frame = 22000 %, Die frame Im Gibert pin at Les los partageours lui out abandoune 1. la Creance de Sept Cent Soisante Saint Brie porte a l'artite Prisi a la Consistance . " onge frame du gran Mayrour de Baellerger sortie à l'article l'ivie ve lon Coursitaire 80 fa Créance de Sus Centr 2. La Creace de Dix Buil Cents france Jan Bastit ve Bailarya = 10068=

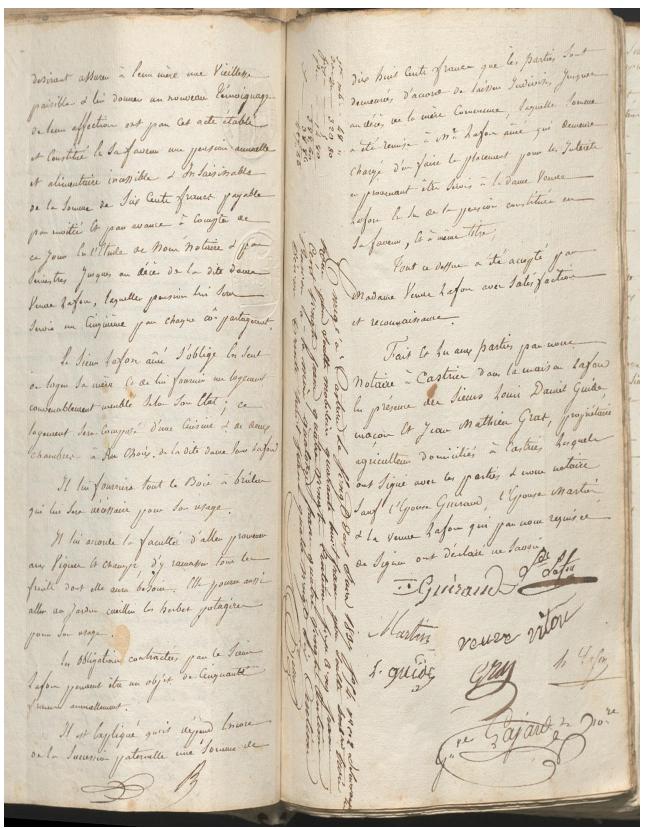
Report - 10068 .. Cing Cente france, montant de Son y 500%. porter l'article questoys a 20 Vue Somme de quotre In to Somme De Cary wille wille Cing Cente france a prendre a Le fair page a titre de Soulle

a me havent hafor, Son frer aine

1100=" Cing Cente france montant de 10. La louve de Crois wille Jours Gale Doug wills. framer a premove dan la buit wille quatre Cent quatre Vingt trouver Day l'arenoire du défent. 1: 3000 = fot de la dame Martin Pour renglir la Dance martin de la portion legale d'élévant à doup wille france : 11. Inju Vue Somme de Deur wille buit but trente deux frauis Les Co: partageres lui sut abandonne. a prendre le de faire paper cer dinte 1. La Somme de Quatre mille Sept hafon, Son frere aine i \_\_\_ 2832 = " Cente frame wontant de Son rapport Tomme ly ale an involvent de Son lot lingt Demy will from. 2" La Creance Sur Tays De Mirwale de la Souve de lot de la dame Guiraul mille frame portée - l'article 1000 ... 3. La Creane de Dany Cent Sour remplie la Dance Guirant de Vagortion ligale Vélevant à Vouse mile france. 12000. Cinquante trois france Suche !! Nieveme de Memel porter a l'article byt de la Cours love les Co-partageans lui out abandoure 1, la somme de Sept mille

Report - 5953:11 portion ligale I'llwant à douze mille In ha Creave or Vings from france . . - -Surle 12 Derger de Saint her Co: partageante lui out abandonne Diejori porter à l'article hous, 1" for Somme de neuf mille frame de la Couristance montant ar Son ropport i - 9000 =" So la Crance de Proce Cente Cr 2º la Journe de Prois mille france Sur Chauliac de cellevenue france - prendre San la bais mille portee à l'article veuf ce la Quatre Cent quater fright went frames d'arquet insurver trouver dans l'armoire 3000 = , 6, la Creane de Cent Toisante Die france Sus Jean Gramin, tucken Somme Gale doup will frame " 12000" · Castrie gortie - l'article quiage de la Consistance. Lot de ma hafon aux Pour renglis mi hafon aine de La portion In La Somme de Deux mille quete Cut quote Vingt went Birevitaire S'élisant à douge mille frame. frame a prendie du l'argent Le Co = perition his out abandouse la rouges troute dans l'armoire de totalité des mender menderny plus la totalité Der Cabany plu la totalité des Juneaubles tele qu'il Sont designes aux articles de la So lufin Vac Sommer de trois consistance ci deffur a dout la Vale wille Soisante buil france - prendre et de faire payer de Suite à lêtre ce totale sit ar Vingt deen wille france South you Mi havrent hafon Son 3068 Ct 20 la souve de quetre Central frame montant as I. rapport Potal ar 1'attributo - Dury wille quatre Cento / Die Vingo array wille fot de mi bilaire & cojon. Pour remyli on! bilaire hafon de da 00 1

au Contraire de faire tenir le Valoir d'être à la charge pa lui de payer à les co : bonitien l'un à l'autre de toute garratie. à titre de retour une Journe de dis mille Integradament on la garantie on quatre Cente france, ainsi qu'il est ci desant enous de viewe Instant in ! Safon aine a dyposé Sun le bureau la dite Souve de For attribution, is leg Die wille quatre Cente france la effet de Commerce laquelle Source à de retire plan he Damer Martin, Consacrel to Venue Vitou chause colume la Comerce à laur Paterfaction au Va de nous notaire à lemois chacus der contradur, contrat dont eller fort gultaur en paiement D. la Maye quatre South qui leur revient la verte des Clauser 4: depur On moyen de ce partage chacun de Co: partageour pourra prendre possission Ct Jouissance à compten d'anjour hui de La Dame Venne Viton de trouvant rayée de la Souce de Dip mille france objet compri à son lat, les proprietaires a elle donnée par preciput, an way en De Treamy pourout lecurous, downer mais leur l'attribution - ele faite, donné moin lacce In Turningtions or Sout o'hoir & day a westy Cr Consut à la rediation défautive a tous la divite du défent. ma hafor ace I Inscription prise a Son profit a and propretane des Turwenker percosa la Conservation are hypotheyer profis toutes les recoltes actuellement pendanter. Monty Mie le l'rente dont une hour The Le recommissent tour equitablement roughing Cour trente Prois conche an Polum 3. Tout ce qui pouvait leur sevenir Sun les beur Cent Soiscute quetre namero Erois Cent 11. deffur in Consequence is unonew - James ouze, contre do- o's far per la que presant leverin contre la present acte quis prometted In tous le Trumenble par lui vilaisser Metrellement les Infante Lafon 19 m role of



2E 17/35